

P1172

BULLETIN N° 1

de la Société de Conférences Juives d'Alger



SOCIÉTÉ
DE CONFÉRENCES JUIVES D'ALGER

CE BULLETIN EST DISTRIBUÉ A TITRE GRACIEUX
AUX ADHÉRENTS DE LA SOCIÉTÉ

1924 - 1925

SIEGE DE LA SOCIÉTÉ :

ALGER - 11, Rue Bab-el-Oued, 11 - ALGER

Ce Bulletin est en vente au Siège de la Société

— Prix : 3 Francs —

BULLETIN N° I
de la Société de Conférences Juives d'Alger

Hommage du Comité

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES JUIVES D'ALGER

CE BULLETIN EST DISTRIBUÉ A TITRE GRACIEUX
AUX ADHÉRENTS DE LA SOCIÉTÉ

1924 - 1925

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

ALGER - 11, Rue Bab-el-Oued, 11 - ALGER

Ce Bulletin est en vente au Siège de la Société
— Prix : 3 Francs —

Société de Conférences Juives d'Alger

ORIGINE

Au début de l'année 1923, après de nombreuses conversations privées sur le but à poursuivre, une commission d'initiative composée de MM. Fridman, grand Rabbin d'Alger, Moïse Scebat, Président de la Société « Ets Haïm », Joseph Kaoua, Georges Albou, Isaac Morali, membres de l'Association Consistoriale d'Alger, Edmond Mayer, colonel d'artillerie en retraite, A. Confino, Directeur des Œuvres de l'Alliance Israélite, Lucien Lévi Bram, William Médioni, Albert Stora, Maxime Soussy, Joseph Hanoune, Maurice Ayoun, Moïse Stora, Ch. Ziza, I. Hadjadj, Carrus, Alphonse Ziza, Armand Valensi, Senanès, M. Saffaz, A. Sadoun, s'est réunie en vue de la fondation d'une Société ayant pour but de réaliser le programme suivant :

« Causeries et conférences sur des sujets se rapportant à l'histoire des Israélites, aux lois et à la morale chez les Israélites, à la littérature Juive dans les textes sacrés, chez les prophètes, dans les écoles où se groupèrent les Israélites aux grandes époques après la chute de Jérusalem, aux traditions et au culte ».

Pour assurer l'existence de la Société dès sa fonda-

tion, il fut convenu qu'elle serait considérée comme une branche de l'activité d'Ets-Haïm, cette conception entrant nettement dans le programme général : « Instruction des coreligionnaires des deux sexes et de tout âge ».

Toutefois pour éviter toute complication, il fut admis que la Société de Conférences Juives conserverait son indépendance absolue au double point de vue de la réalisation pratique des conférences et de la question financière se rapportant à l'activité propre de la Société.

Il fut arrêté que la Société constituée sur ces bases pouvait être créée.

Le bureau provisoire fut formé ainsi qu'il suit :

Président d'honneur : M. Léon FRIDMAN, grand Rabbin d'Alger.

Président : M. le Colonel Edmond MAYER.

*Vice-Présidents : { Mme Henri ABOULKER ;
MM. Lucien Lévi BRAM ; Georges ALBOU.*

Trésorier général : M. William MÉDIONI.

Trésorier-adjoint : M. Maxime SOUSSY.

Secrétaire général : M. Albert STORA.

Secrétaires-adjoints : MM. Joseph HANOUNE ; Maurice HAYOUN.

Des convocations furent lancées dans la communauté.

Deux réunions préparatoires eurent lieu devant un auditoire nombreux et sympathique. Le bureau proposé fut élu à l'unanimité.

La séance d'inauguration de la Société fut fixée au 26 mars 1923.

SÉANCE D'INAUGURATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 26 mars 1923, la Société de Conférences Juives d'Alger, inaugurerait ses séances publiques.

Le but de cette œuvre répond si bien à une nécessité reconnue par l'unanimité des membres de notre communauté, que la convocation avait attiré un grand nombre d'auditeurs.

En ouvrant la séance, le Président donne la parole à M. Albert Stora, secrétaire général de la société. M. Stora rappelle le but d'instruction que la nouvelle société a adopté ; il montre en quelques mots, l'étendue du programme que l'on se propose de développer et le vaste champ d'action que les membres fondateurs ont entrevu. Il fait connaître, ensuite, la composition du bureau telle qu'elle résulte du vote unanime des adhérents présents aux deux séances préparatoires.

Le colonel Edmond Mayer prend ensuite la parole ; il se défend de vouloir faire une conférence, il laisse à des voix autorisées, le devoir et le soin de traiter les graves questions qui se présentent à l'heure actuelle, pour éviter le suicide de la communauté auquel nous conduit l'ignorance des questions religieuses résultant de l'indifférence ou de l'apathie de la grande majorité de nos coreligionnaires des deux sexes.

« Pourquoi l'heure actuelle est-elle grave ? C'est que tandis que nous nous complaisons dans le calme déprimant d'une indifférence coupable, les autres cultes, bien au contraire, multiplient leurs œuvres de propagande ou de prosélytisme, et attirent avec un succès croissant un public dont la densité n'a jamais été aussi forte, et dont la foi n'a jamais paru aussi sincère. Leurs cérémonies sont grandioses ; elles donnent lieu même à des manifestations artistiques qui servent beaucoup

à la propagande en faveur du réveil des sentiments religieux et qui favorisent l'œuvre du prosélytisme qui s'exerce dans tous les milieux. Des appels sous forme de convocations individuelles, ou par annonces dans les journaux, sont lancés fréquemment, invitant les fidèles à assister, à date déterminée, et dans une église choisie, à des cérémonies à l'occasion de fêtes ou de deuils, de souvenirs ou d'anniversaires ; à l'ordinaire, toutes ces convocations sont appuyées de noms connus dans les milieux les plus élevés et les plus distingués. D'autre part, des cercles ont été créés où, comme dans les églises, la bonne parole est apportée, tantôt par des membres du clergé, tantôt par des laïcs choisis parmi les plus zélés et les plus qualifiés pour instruire, convaincre, émouvoir un public qui ne demande qu'à croire et à marcher sous la direction de pareils maîtres ».

« Que d'erreurs sont répandues dès lors, dans ces conférences ou ces cérémonies sur l'histoire de nos aïeux, sur nos traditions, sur nos textes mêmes et sur notre culte ! »

« De ces prédications enflammées, de ces discours aux arguments préparés spécialement, sortent hélas ! trop souvent encore des attaques qui restent sans riposte et qui tombent sur des victimes sans défense. Ces attaques répétées doivent nous émouvoir. Nous avons l'impérieux devoir de mettre nos enfants en garde contre le danger qui les menace. Nous devons leur fournir l'arme indispensable qui les mettra à même de se défendre. Cette arme c'est la **Vérité**, la vérité pure qui se trouve tout au long de notre histoire, et dont les arguments sont les principes de la morale admirable que nous ont légués le Législateur et tous les Sages qui ont commenté ou continué son œuvre. Il faut que la jeunesse juive ait conscience de sa force et qu'elle acquière, par l'instruction, la foi et la mentalité juives ».

A ce propos, le Colonel évoque le souvenir de la sombre époque des troubles antijuifs de 1896 à 1898 à Alger. Un jour, étant secrétaire de la Société de Géographie, il accompa-

gnait le Colonel de Polignac, Président de cette Société, qui se rendait chez le Général en chef. Il était si connu comme israélite que les militants de l'autre bord et des marchands de journaux criaient intentionnellement près de lui : « **l'Antijuif, l'Antijuif** », c'était le titre du journal de Max Régis. Le Colonel Mayer — alors chef d'escadron — dit au Colonel de Polignac : « Mon colonel, ma présence auprès de vous pourrait vous compromettre ; si vous voulez bien, je prendrai un autre chemin que le vôtre et nous nous retrouverons au Quartier général ». — « Non pas, répondit le Colonel de Polignac, je ne professe pas des sentiments d'hostilité à l'égard des Israélites ; Moïse, n'est-il pas le plus grand Législateur ? »

Grande leçon que donnait là, le Colonel de Polignac.

« Au siècle dernier, dans toutes les familles juives, même parmi les plus distinguées, les plus favorisées, l'instruction religieuse était en honneur, et les générations des époques, qui ont précédé l'actuelle, connaissaient et nos textes sacrés et notre morale et notre culte... »

« Les adhérents de la première heure de notre œuvre ont la conviction qu'Israël, à la gloire de ses ancêtres, à la puissance de sa morale, doit donner à ses enfants la légitime fierté de son passé, la légitime fierté de la mission qu'il a remplie dans le monde... Mesdames, messieurs venez à nous. Aidez-nous à multiplier nos conférences pour apprendre au judaïsme algérien tout entier notre histoire, si fertile en actes glorieux, pour répandre la connaissance de notre morale si élevée, si généreuse, si humaine ; pour montrer la beauté de notre littérature, et pour revenir enfin à ces traditions si douces de notre culte, qui, aux temps les plus douloureux de notre histoire, donnaient à nos aïeux l'admirable force de résistance qui leur a permis de traverser les plus terribles épreuves ».

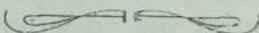
« Mesdames, laissez-moi vous dire que cet appel aux énergies s'adresse plus particulièrement à vous, mères de famille qui avez charge d'âmes et dont le principal soin doit être de diriger l'éducation morale de vos enfants, à vous toutes,

mesdames, qui possédez les admirables et adorables qualités du cœur qui inspirent le plus beau dévouement.

« Pourquoi, ne vous rappelerai-je pas le nom — parmi tant d'autres, — de quatre femmes de grand caractère et de grande vertu, qui honorent le judaïsme de notre époque :

« Mme Brandon Salvador, auteur de « *A traverse les moissons* » ; Mme Gaston Mayer, née Gradis, auteur de « *Viatique pour chaque jour de l'année* » ; Mme Lipman, la dévouée collaboratrice de son mari, le Commandant Lipman ; Mme Bénichou Azoubib, qui publia récemment « *En méditant les livres saints* », cette réunion de quelques poésies bibliques aux sentiments si touchants. De tels exemples sont bien faits pour nous encourager tous, mesdames et messieurs, à soutenir nos efforts ».

« Et je termine en souhaitant au nom de tous nos collaborateurs de la première heure, grand succès et longue vie à la Société de Conférences Juives d'Alger définitivement constituée ».



Alger, le 3 Décembre 1925.

Conférence de M. CONFINO

Directeur des Œuvres d'Education de l'Alliance Israélite d'Alger

LA KABBALE

MESDAMES, MESSIEURS,

Quand j'étais petit, je fréquentais naturellement le Midrasch de ma ville natale. C'était une grande bâtie en bois divisée en quatre pièces dont deux servaient de salles de classe ; les deux autres, dont l'entrée nous était rigoureusement interdite, formaient ce que l'on appelle la Yechiba ou salle d'études pour les Rabbins.

Là vivait dans une retraite profonde, à l'abri des regards des profanes, le Grand Rabbin de la Communauté, Joseph Hasson, vieillard vénérable, célèbre dans toute la contrée par sa profonde piété et ses connaissances talmudiques. A ces mérites, s'en ajoutait un autre, non moins considérable, qui le nimbait comme d'une auréole et rendait son nom légendaire. Il passait pour être Kabbaliste et opérer des miracles. Du reste, qui dit Kabbaliste dit Thaumaturge, les deux choses étant inséparables l'une de l'autre dans les croyances populaires.

Joseph Hasson menait une vie d'ascète. Sa haute stature, sa figure pâle et émaciée, sa longue barbe blanche, le talet qui l'enveloppait des pieds à la tête, et les phylactères qu'il ne quittait qu'à la nuit tombante, tout contribuait à augmenter son prestige, à faire de lui un Saint, un être à part. Tel était le respect qu'il inspirait, que les non-Israélites eux-mêmes se levaient sur son

CL. — ADOLPHE FRANCK : *La Kabbale*. — LOEB : *Origines de la Kabbale*. — BEN ISRAEL : *La Palestine dans la Kabbale Juive*. — LE ZOHAR.

passage, quand il quittait la Yechiba, pour rentrer chez lui, et que tout bruit, toute discussion cessaient jusqu'à ce que sa haute et maigre silhouette disparût au tournant de la rue.

Les enfants, vous le concevez sans peine, avaient une sainte peur de lui. Aussi aucun de nous ne se fût avisé d'enfreindre la consigne qui défendait l'accès de l'aile du Midrasch qui lui était réservée.

J'avais dix ans alors, et je venais de commencer l'étude du Zohar, auquel, je dois l'avouer, je ne comprenais goutte. Mon maître non plus du reste. A toutes mes demandes d'explications, il se bornait à répondre : c'est de la Kabbale, il n'y a que Rabbi Joseph qui soit initié aux mystères du Zohar. Lui seul en connaît les symboles et les allégories qu'il renferme ; lui seul est qualifié pour les commenter et les interpréter.

Des lors, je n'eus qu'une pensée en tête : m'adresser au Rabbi en personne. Oui, mais comment l'aborder ? Pénétrer chez lui ? Franchir le seuil de la Yechiba ? j'en avais le frisson, rien que d'y penser. Que pouvait-il y avoir dans cet asile redoutable où nul d'entre nous n'était admis à contempler de près les traits du saint homme ? Une peur instinctive, irraisonnée de me trouver en présence d'êtres surnaturels me paralysait et me glaçait d'effroi.

On a raison de dire que la curiosité est fille du démon. Le désir de savoir, de connaitre, devint chez moi une obsession, une idée fixe. Un jour que je trouvai la porte de la Yechiba entre-bâillée, la tentation fut si forte que j'y pénétrai tête baissée, sans me donner le temps de la réflexion. Le saint homme était plongé dans la lecture d'un immense in-folio. Comme je marchais sur la pointe des pieds, il ne m'avait pas entendu entrer. Arrivé tout près de lui : « Senor Haham,(1) balbutiai-je d'une voix tremblante ». Il leva les yeux et resta médusé. Sa physionomie exprimait la stupéfaction la plus profonde. Ce qui se passa alors, vous le devinez aisément.

En moins de temps qu'il ne faut pour le raconter, je me trouvai dehors, non sans avoir reçu une correction qui m'enleva à tout jamais le goût pour l'étude du Zohar.

(1) En judéo-espagnol : Monsieur le Rabbin

Cette scène resta profondément gravée dans mon esprit. Devenu grand, je n'eus rien de plus pressé que de me documenter sur la Kabbale. Et c'est le résultat de mes recherches, que je viens vous exposer aujourd'hui.

* * *

Comme son nom l'indique, la Kabbale est une science ancienne qui se transmettait par tradition, des maîtres aux disciples, sans qu'aucun monument écrit pût en prouver l'authenticité. Le mot Kabbale signifie en hébreu : Tradition.

Par suite de certaines exagérations et de déformations forcément inévitables, les adeptes de la Kabbale finirent par en faire une science divine, merveilleuse, par laquelle on opère des miracles, et qu'ils faisaient remonter à la plus haute antiquité, voire à Abraham.

Mieux encore, certains partisans de la Kabbale la font descendre du ciel, apportée par des Anges pour enseigner au premier homme, après sa chute, les moyens de reconquérir sa noblesse et sa félicité premières.

D'autres ont imaginé que le Législateur des Hébreux, après l'avoir reçue de Dieu pendant les quarante jours qu'il passa sur le mont Sinaï, la transmit aux 70 vieillards et qu'à leur tour, ceux-ci la firent passer de bouche en bouche jusqu'au temps où Ezra reçut l'ordre de l'écrire en même temps que la Loi.

En réalité, les Kabbalistes se sont évertués à résoudre le problème de la création du monde imparfait, limité et fini, par une puissance parfaite et infinie. Problème auquel se sont attaqués les plus grands philosophes de l'Antiquité.

Le fond de la théorie se ramène à ceci : entre le Dieu infini et le monde fini, il existe toute une série d'êtres intermédiaires à travers lesquels la Puissance Divine descend, échelon par échelon, jusqu'au monde créé, en perdant à chaque degré et à mesure qu'elle s'éloigne de sa source, quelque chose de sa nature spirituelle pour devenir de plus en plus imparfaite, grossière et matérielle.

Ces intermédiaires portent les noms d'Anges, de Séraphins et de Sphères.

Les Kabbalistes ont puisé largement leurs inspirations dans le livre de Daniel où Dieu est déjà l'Antique des jours (Atik Yomim), où l'on trouve des Anges qui président aux destinées du monde, les anges Michaël et Gabriel, avec des fonctions bien déterminées ; le fleuve de feu d'où sortent les Anges, les vêtements de Dieu blancs comme neige, le trône de Dieu avec ses roues flamboyantes, le Livre Secret, scellé du sceau divin. D'ailleurs le livre par excellence des Kabbalistes, le Zohar (Splendeur) emprunte son nom à un verset de Daniel (chap. XII vers. 3). « Vehamaskilim Yazhirou Kezoar Arakiâa » : Les Intellectuels brilleront d'un éclat pareil à celui du firmament.

Citons encore dans cet ordre de faits : La Vision d'Isaïe (chap. VI) et le Char Céleste d'Ezechiel (chap. I et X) avec ses quatre figures grandioses.

C'est surtout chez les Juifs d'Alexandrie que les études Kabballistiques ont été le plus en honneur. Les habitudes philosophiques qu'ils avaient contractées au contact des Grecs, le désir qu'ils avaient de concilier la philosophie grecque et la Bible qu'ils admiraient par dessus tout, les amenèrent à expliquer les anthropomorphismes de la Bible, en remplaçant Dieu, chaque fois qu'il apparaît sous les traits matériels, par une sorte de divinité secondaire qui émane de lui, qui est sa gloire ou sa parole et qui devient chez Philon le fameux *Logos* ou Verbe.

L'influence de la doctrine professée par Philon se fait sentir jusqu'en Babylonie où Dieu est remplacé par la Memra (Parole) dans la traduction chaldéenne de la Bible (Targoum Onkilos). Deux ouvrages voient aussi le jour en Babylonie qui trahissent les préoccupations des docteurs de cette époque.

Le « Maassé Hamercaba » et le « Maassé Béréchitch » :

Le *Maassé Hamercaba* ou Œuvre du Char, par allusion au Char d'Ezechiel, traite de la famille Céleste qui comprend Dieu, les Étres Surnaturels, les Puissances, les Idées Premières.

Le *Maassé Béréchitch* ou Œuvre de la Crédence, comprend la génération et la nature du monde terrestre.

En somme, les auteurs de ces ouvrages, s'efforcent de réfuter les idées qui avaient cours alors chez les Kabbalistes de marque, qui admettaient l'existence de la matière ayant la création du

monde, ce qui était en contradiction flagrante avec le récit de la création du monde dans la Genèse, auquel le Judaïsme a toujours été profondément attaché.

Cette science mystérieuse des causes et des origines était renfermée dans le Paradis sacré où il était dangereux d'y entrer.

Quatre docteurs pourtant s'y sont risqués : Ben Azzaï, Ben Zoma, Elisha Ben Abouya, Akkiba.

Ben Azzaï regarda et en mourut. Ben Zoma regarda et devint fou. Elisha ben Abouya tourna mal, autrement dit renia tout. Akkiba seul entra en paix et sortit en paix.

Ben Azzaï admettait l'existence, à côté de Dieu, d'une espèce de viceaire, très connu dans la Kabbale, sous le nom de Métatrône, qui veut dire au dessous du trône, et qui est une créature subordonnée à Dieu.

Ben Azzaï niait que Dieu eût tiré la matière du néant. Pour lui Dieu était le fondateur, non le créateur du monde, et il croyait comme bien d'autres docteurs du reste, que la matière première dont le monde est fait, était l'eau.

Elisha Ben Abouya, s'écria : « Il y a deux Puissances là-haut », et il renia le Judaïsme.

Quand à Akkiba, il place à côté du trône de Dieu, le trône du Messie, comme celui d'une seconde puissance, et l'esprit de Dieu qui plane sur les eaux dans la Genèse, n'est autre que celui du Messie.

Les docteurs Juifs n'ont pas manqué de se rendre compte, qu'en laissant propager dans la masse de telles doctrines, le monothéïsme juif courrait un réel danger. Ils défendirent donc de les enseigner en public, et n'étaient autorisés à les étudier que ceux dont le caractère était assez trempé pour inspirer confiance.

On trouve dans la Michna ce passage caractéristique : (traité de Haguiga). « Il est défendu d'expliquer à deux personnes l'histoire de la Genèse, même à une seule personne l'histoire de la Mercaba ou Char Céleste. Si cependant c'est un homme sage et intelligent, il est permis de lui en confier les sommaires des chapitres ».

La Talmud se montre encore plus sévère, car il ajoute que même les sommaires des chapitres ne doivent être divulgués qu'à des hommes revêtus d'une dignité et connus pour leur extrême

prudence. Il est clair qu'il ne peut être question du texte de la Genèse qui était connu de tous ceux qui s'adonnaient à l'étude de la Bible. Il s'agit donc d'une doctrine occulte, enseignée avec mystère.

Rabbi Johanan dit un jour à Rabbi Eliezer : viens que je t'enseigne l'histoire de la Mercaba (Char Céleste). Celui-ci répondit : « Je ne suis pas encore assez vieux, pour cela ». Quand il fut devenu vieux, Rabbi Johanan mourut. Quelque temps après, Rab Aschi vint lui dire à son tour : viens que je t'enseigne l'histoire de la Mercaba, il répliqua : « si je m'en étais cru digne, je l'aurais déjà apprise de Rabbi Johanan, mon maître (traité de Haguiga) ».

Cependant tel est l'attrait de ces doctrines, que les esprits les plus forts s'y laissent enivrer comme par un vin capiteux.

C'est ainsi que le célèbre Rabbi Meir explique allégoriquement les passages de la Bible. Un auteur, Rabbi José, affirme que Dieu s'est servi de la Loi comme d'un instrument pour créer le monde.

Pour un autre, ce fut la parole de Dieu, autrement dit, le Verbe ou Logos de Philon.

Après la décadence des écoles juives de la Palestine, les doctrines Kabbalistiques exercent des ravages en Babylonie, terre classique de la magie et des Thaumaturges. Toutefois, certains esprits distingués s'efforcent de les mettre en harmonie avec l'esprit du Judaïsme. Au III^e siècle, le célèbre Rab dit : « avec dix choses Dieu créa le monde. Avec Sagesse, Intelligence, Connaissance, Force, Energie, Puissance, Justice, Grandeur, Droit et Miséricorde »

Mais les superstitions reprennent le dessus et les Juifs de Babylonie abandonnent les saines doctrines et la spéculation pure, pour la Magie vulgaire, enchantements, incantations, formules de conjuration, croyance aux mauvais esprits, etc. . . »

L'ouvrage le plus remarquable de cette époque est sans contredit le Sepher Jessira (Livre de la Création, (VI^e ou VII^e siècle après J. C.)

Voici quelle en est la donnée.

Le monde n'a pas été créé directement par Dieu, mais par l'intermédiaire de Dix Puissances appelées Sephirot et des 22 lettres

de l'alphabet hébreu, que l'auteur appelle les 32 voies merveilleuses de la Sagesse.

Les Sephirot sont au nombre de 10. Les quatre premières représentent l'Eternité passée, l'Eternité future, le Principe du bien et le Principe du mal.

Les six autres représentent les 6 directions de l'espace, haut et bas, droite et gauche, avant et arrière. Les Sephirot sont nées l'une de l'autre. La 1^{re} est souffle ou esprit, la 2^e, le souffle venu du souffle précédent (l'élément air), la 3^e représente la matière du monde terrestre (l'élément eau).

La 4^e est le feu, matière du monde céleste. Les 6 autres sont les six directions de l'espace, représentées chacune par une des six combinaisons de trois lettres (הַיִם) qui sont la racine du nom de l'Eternel. Les Sephirot 2-3 4 forment une espèce de triade au dessus de laquelle est placée la 1^{re} Sephira, source de l'univers. Toutes ces Sephirot se réunissent et se fondent en Dieu qui les a créées, de sorte que le grand principe du Monothéisme est maintenu intact.

Il n'y a point de matière éternelle : le monde a été tiré par Dieu du néant.

Quant aux 22 lettres de l'alphabet, l'auteur leur donne une importance considérable. Elles sont divisées en trois classes ; tout d'abord, une triade importante (הַיִם) qui correspond à la triade des Sephirot renfermant les trois éléments, air, eau et feu et représente l'univers matériel, le monde. Cette triade représente aussi les trois températures de l'année, chaud, froid, tempéré, et les trois parties de l'homme : tête, poitrine, ventre ; autrement dit intelligence, âme sensible, et corps physique. Une espèce de Trinité gouverne le monde, composé de deux termes contraires, Feu et Eau, Chaud et Froid, Tête et Ventre, et d'un terme intermédiaire Air, Tempéré, Cœur.

Cette Trinité forme comme une balance où chacun des deux plateaux cherche à l'emporter, mais où Dieu vient rétablir l'équilibre. L'Univers n'est autre chose qu'une Trinité composée du Monde, de l'Année, de l'Homme, qui sont gouvernés respectivement par le dragon, le zodiaque et le cœur.

A côté de ce principe trinaire, vient se placer le groupe de sept lettres à prononciation double (aspirée et dure) composée des lettres suivantes בּוֹנְדָכְפָרָת qui représentent le principe du Dualisme qui est dans le monde. Tout est opposé dans ce monde, la vie et la mort, le bien et le mal, la sagesse et la folie, la richesse et la pauvreté, la beauté et la laideur, l'abondance et la disette, la damnation et la servitude. A quoi il faut ajouter aussi les deux sexes. Les sept lettres représentent en outre les sept planètes, les sept jours de la semaine, les sept portes de l'âme, (yeux, oreilles, narines, bouche), les sept cieux, les sept climats.

Les douze autres lettres représentent les douze frontières de l'espace, autrement dit, les douze arêtes du cube, les douze signes du Zodiaque, les douze instruments de l'âme, mains, pieds, reins et autres viscères. Le nombre des combinaisons des lettres entre elles est si grand qu'il effraye l'imagination. C'est la source des innombrables phénomènes de ce monde. Toutes ces multiples combinaisons se fondent, néanmoins dans l'unité de Dieu. Tout vient de Dieu, comme Créateur suprême de l'Univers.

Le Livre de la Crédation du monde qui représente le mysticisme primitif des Juifs, mêlé aussi en Babylonie aux pratiques magiques, occupa et préoccupa les hommes qui furent aux X^e et XI^e siècles à la tête du Judaïsme Babylonien : Saadia, Scherira, Rab Haya.

Il a eu la plus grande influence sur la Kabbale postérieure où l'on retrouve les dix Sephirot, les triades et la balance des principes contraires. Mais la vraie Kabbale naît à la fin du XII^e siècle et tout le monde s'accorde à placer son berceau dans le sud-est de la France. De l'aveu unanime des Kabbalistes, le père de la Kabbale est Isaac l'Aveugle, fils d'Abraham ben David de Posquières, mort en 1198. La Kabbale moderne doit son origine à une réaction violente contre la philosophie de Maimonide dont le père d'Isaac l'Aveugle était un adversaire déterminé.

Il y avait alors, dans le nord de la France, un grand nombre de Rabbins adonnés à un mysticisme tout particulier qui consistait à prendre au sérieux tous les anthropomorphismes et toutes les légendes de la littérature rabbinique. Ces Rabbins croyaient à la lettre que Dieu mettait des phylactères, étudiait le Talmud, discutait dans le ciel avec Moïse et les Anges, tenait en réserve le fameux poisson Leviathan pour la table du Paradis, etc. .

C'était tout le contraire de ce qui se passait dans le Midi sous l'influence de Maïmonide. Ici on tombait dans l'excès opposé.

Toute la Bible n'était que symboles et allégories. D'Abraham et de Sara, on avait fait l'intelligence et la matière ; des quatre femmes des Patriarches, les quatre éléments, des douze fils de Jacob, les 12 signes du Zodiaque et ainsi de suite.

C'est contre ces deux écoles, celle du mysticisme à outrance du nord et celle de l'allégorie en honneur dans le sud de la France, que se dressa la Kabbale.

La nouvelle Kabbale remit en honneur les Sephirot du Sepher Yessira ou Livre de la création. Une foule d'ouvrages virent alors le jour, dont le plus célèbre fut le Zohar (Splendeur) qui est devenu comme la Bible de la Kabbale.

On attribuait autrefois une grande antiquité au Zohar dont on faisait remonter l'origine au II^e siècle où il aurait été composé par Rabbi Siméon Ben Johai.

Mais on admet aujourd'hui que le Zohar est né en Espagne à la fin du XIII^e siècle ; on l'attribue à Moïse Ben Chemtob de Léon. Cependant, quelles que soient les preuves à l'appui de cette thèse, il est hors de doute que certaines parties du Zohar datent de l'époque de Rabbi Siméon Ben Johai. Moïse Ben Chemtob de Léon, n'en a été que le compilateur.

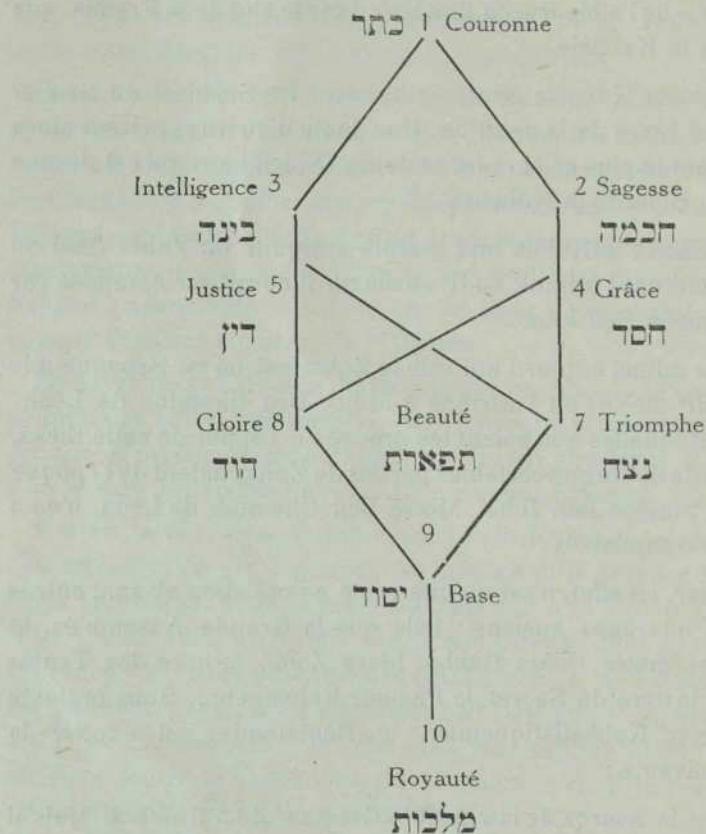
Le Zohar, en effet, n'est qu'une vaste compilation où sont entrés plusieurs ouvrages anciens : telle que la Grande Assemblée, la Petite Assemblée, (Idara Rabba, Idara Zota), le livre des Tentes Célestes, le livre du Secret, le Pasteur Fidèle, etc... Sous prétexte d'interpréter Kabbalistiquement le Pentateuque, il expose la théorie suivante :

Dieu est la source de la vie, et le Créeur de l'Univers. Mais il est infini (En Sof), inaccessible, incompréhensible. Il est le grand problème (Mi ? qui ?) Il serait profané s'il entrait en relation directe avec le monde. Entre lui et le monde se placent les dix Sephirot ou Puissances, au moyen desquelles il a créé le monde. Ces Sephirot sont les instruments de Dieu (Kelim), les canaux (Sinorot) par lesquels son action se transmet au monde extérieur ou monde des Faces.

L'ensemble des dix Sephirot forme l'homme prototype, l'homme supérieur ou Adam Eternel.

Voici le dessin représentant les dix Sephirot et que les Kabalistes appellent l'arbre des Sephirot :

(1) Signifie Couronne, *Ketter* ; (2) Sagesse, *Hokma* ; (3) Intelligence, *Bina* ; (4) Grâce, *Hessed* ; (5) Justice, *Dine* ; (6) Beauté, *Tifferet* ; (7) Triomphe, *Nessah* ; (8) Gloire, *Hod* ; (9) Base, *Yessod* ; (10) Royauté, *Malhouth*.



Les neuf 1^{res} Sephirot se divisent en trois triades contenant chacune deux principes opposés et un principe de conciliation.

La 1^{re} triade (1-2-3) représente les attributs de Dieu.

La 2^e triade (4-5-6) représente le monde moral.

La 3^e triade (7-8-9) représente le monde physique.

La dernière Sephira n° 10 n'est que le résumé et l'ensemble de toutes les autres. Elle est l'harmonie du monde.

La plus importante des Séphirot est le n° 1, la Couronne, qui a créé les autres Séphirot et par suite, le monde entier. C'est le Métatrône de l'ancienne Kabbale, une espèce de Démurge. Comme elle est presque aussi insaisissable et immatérielle que Dieu lui-même, elle est appelée quelquefois Infini ou Néant (Aïn-en-sof). Elle est le point premier sans dimension, ni rien de matériel, la matière première, la Face Sainte, la Longue Face (Ereh Appaim). Toutes les autres Séphirot ensemble ne sont que les Petites Faces (Zeer Anpine).

C'est à l'aide des dix Séphirot que Dieu se rend visible ou se présente sous une forme corporelle. Ainsi quand on dit dans la Bible : « Dieu descendit sur la terre, Dieu marcha, Dieu parla » ce n'est pas la Divinité elle-même, mais les Séphirot qui ont accompli ces actes. « La fumée des victimes sur l'autel a été agréable à Dieu ». La fumée n'a pas été aspirée comme odeur agréable par Dieu, mais par les êtres intermédiaires. C'est ainsi que la Kabbale cherche à concilier la notion d'un Dieu immatériel et incorporel avec les anthropomorphismes bibliques.

D'après la Kabbale, le peuple d'Israël a pour mission de faire descendre sur ce monde les grâces de la Divinité. Dans ce but, Dieu nous a donné la Tora avec ses 613 ordonnances, afin que nous puissions agir sur le monde supérieur à l'aide de ces principes religieux. Elles ont donc un sens mystique et une très grande valeur. Le Temple, avec le culte des sacrifices, avait autrefois une grande importance, il servait à relier le Monde Supérieur au monde terrestre. Le Temple de Jérusalem correspondait au Temple Céleste et les dix doigts que le Prêtre élevait en bénissant le peuple, agissaient sur les dix Séphirot pour attirer leurs faveurs sur les hommes.

Après la chute du Temple, les Prêtres ont remplacé les sacrifices par les prières. Les prières ont donc une signification mystique. Mais il faut s'adresser dans chaque circonstance à la Sefira spéciale dont on a besoin.

Pour en revenir aux Séphirot, la première triade tient la tête et le plan de l'Univers, les sept autres Séphirot sont inférieures à ces trois. Elles ne sont que les agents d'exécution des trois premières.

Que si l'on se place à un autre point de vue, les Séphirot se

divisent en Séphirot de droite (2-4-7), en Séphirot de gauche (3-5-8) et en Séphirot de milieu (1-6-9).

Celles de droite représentent l'élément masculin, lequel est considéré comme supérieur à l'autre. Il est le principe actif, ayant les attributs de la bonté et de la miséricorde.

Celles de gauche représentent l'élément féminin qui est le principe passif et qui a les attributs de la réflexion et de la Justice.

Le groupe de milieu est le groupe de conciliation des principes opposés. Les trois Séphirot qui le composent représentent, en partant d'en haut, le monde intelligible, le monde moral, le monde sensible ou matériel. L'introduction des sexes en Dieu est un des traits les plus remarquables de la Kabbale.

Les dix Sephirot composent ensemble un monde qui vient directement de Dieu, et porte le nom d'Emanation (Acilouth).

Par des évolutions successives, trois autres mondes sont formés ayant chacun 10 Séphirot aussi : 1^e Le monde de la création ou Monde des Sphères Célestes (Beria) ; 2^e Le monde de la formation (Yecira) ou monde des Anges et esprits qui animent les sphères célestes ; 3^e Le monde de la terminaison (Acighya) ou monde matériel.

Ce dernier est l'Univers visible, l'écorce des autres mondes (Kelipa). Dieu a essayé beaucoup de mondes avant le monde actuel qui contient le mal inséparable de la matière. Ce mal vient de l'affaiblissement successif de la lumière divine, qui par son irradiation a créé le monde. Le mal est le reste, le résidu des mondes essayés et trouvés mauvais. Ces restes sont les écorces. Le mal est toujours représenté comme une écorce. Il y a même un monde du mal, peuplé d'Anges déchus qui sont également des écorces (Kelipot).

L'homme terrestre est l'être le plus élevé de la création.

L'âme humaine est le résultat de l'Union du Roi (1) avec la Reine (10). Par l'un de ses attributs les plus remarquables, la Reine peut remonter jusqu'au Roi. Autrement dit, l'homme peut agir par ses vertus sur le monde et l'améliorer. De là l'importance de la prière par laquelle l'homme agit sur les forces supérieures pour se les rendre favorables. L'âme est immortelle.

mais elle n'atteint le bonheur céleste que lorsqu'elle est devenue parfaite, et pour le devenir, il lui faut vivre dans plusieurs corps. Nous touchons ici à la théorie de la métémpsychose. Il lui arrive même de descendre du ciel pour s'associer à une autre âme dans un même corps (*Sod ha hibbour*) afin de s'améliorer à son contact ou d'aider celle-ci à se perfectionner. Toutes les âmes sont créées depuis l'origine du monde et lorsque toutes seront dans l'état de perfection, le Messie viendra. Le Zohar calcule même la date à laquelle viendra le Messie.

La morale contenue dans le Zohar se distingue par une grande élévation de sentiments. Pour vous en donner une idée, je cite ici les passages suivants que je dois à l'obligeance de mon ami M. Joseph Kœnig.

Page 56. Rabbi Jossé prit la parole et dit « Que faut-il entendre par ces mots contenus dans le Cantique : que tes demeures nous sont chères, ô Eternel des armées. »

« C'est un grand devoir pour l'humanité d'honorer le Créateur. Personne ne sait en effet sur quelles assises l'Univers se maintient, et quelle est la raison d'être de l'humanité. L'Eternel, en créant le monde, a formé les cieux par la réunion intime du feu et de l'eau.

« Ces éléments demeurèrent sans forme et sans consistance. Un souffle divin put leur donner une forme, et de là, le monde se trouva affermi, sur des assises que seul, le souffle divin peut maintenir. Quand cet esprit se retire du monde, tous les fondements faiblissent et chancellent et l'Univers entier est dans l'effroi.

« Un verset dans Job le dit : « Dieu fait trembler la terre de ses fondements, et les colonnes qui la soutiennent s'ébranlent. Toutes ces assises qui tiennent le monde, c'est simplement la Thora, la Loi divine. Quand Israël observe la Thora, le monde se maintient, le peuple d'Israël se maintient, et les assises qui forment le fondement de la terre demeurent parfaitement solides. »

« Que signifie ce verset d'un Cantique de David : « L'Eternel étant ma lumière et mon secours, que pourrais-je craindre ? l'Eternel étant la forteresse de ma vie, de qui tremblerais-je ? »

« Ces paroles s'appliquent à la Thora. Comme les paroles de la

« Loi divine sont bien aimables. Comme ceux qui pratiquent ces commandements sont chers à l'Éternel. En effet, toute personne qui accomplit les préceptes de la Thora, n'aura rien à craindre des graves événements de la vie. Elle est protégée au ciel, elle est protégée sur terre. Elle se rit de tous les obstacles, de toutes les difficultés possibles, et peut défier les hommes qui voudraient lui nuire aussi bien que les éléments de la nature qui se déchaineraient contre lui ».

A ce cours de morale, sont mêlées dans le Zohar toutes sortes de descriptions du monde céleste, du ciel, de l'enfer, de calculs et combinaisons de chiffres, de lettres, de noms magiques de Dieu, des Anges, des Démons, de l'Astronomie, Astrologie, et Chiromancie.

Les adeptes de la Kabale vont même jusqu'à opérer des miracles au moyen des noms d'Anges et de formules magiques qui servent à guérir les malades, à découvrir les secrets et à conjurer les dangers.

Le Zohar attribue une importance considérable aux Anges et à l'action qu'ils exercent sur les destinées humaines.

METATRONE⁽¹⁾

L'Ange Métatrône joue un grand rôle dans la Kabale. C'est lui qui a le gouvernement de ce monde visible. Il règne sur toutes les sphères suspendues dans l'espace, sur toutes les planètes et les corps célestes, comme sur les Anges qui les conduisent. Au-dessus de lui, il n'y a plus rien que l'essence divine ; son nom en l'expliquant par les nombres, est synonyme du Tout-Puissant. Métatrône = Chadaï = 314.

La tâche de Métatrône, c'est de maintenir l'unité, l'harmonie et le mouvement de toutes les sphères. Il a sous ses ordres des myriades de sujets que l'on a divisés en dix catégories, sans doute en l'honneur des dix Séphirot. Ces Anges ont des fonctions déterminées. L'un préside aux mouvements de la terre, l'autre à ceux de la lumière et la même chose a lieu pour tous les autres corps célestes. Celui-ci s'appelle l'Ange du feu (Nouriel) ; celui-là l'Ange

(1) D'après FRANCK.

de la lumière (Ouriel), un troisième préside à la distribution des saisons, un quatrième à la végétation ; enfin toutes les productions, toutes les forces et tous les phénomènes de la nature sont présentés de la même manière. Au point de vue moral, il y a aussi les Anges que l'on fait toujours agir sous nos yeux comme des personnes réelles : l'Ange de la Pureté (Taariel), de la Miséricorde (Rahmiel), de la Justice (Tsadkiel), de la délivrance (Padael) et le fameux Raziel qui détient tous les secrets et qui veille d'un œil jaloux sur les mystères de la Sagesse Kabballistique.

Ce qui est remarquable, c'est que dans les entretiens de Rabbi Siméon ben Johai avec ses disciples, dans les deux Idaros, il n'est jamais question, sous quelque forme que ce soit, des Anges ni d'aucune hiérarchie céleste.

Et lorsque dans les autres parties du Zohar, on parle des Anges, on les représente comme des êtres bien inférieurs à l'homme ; comme des forces aveugles obéissant à une impulsion qui les fait agir malgré eux. En somme, on a voulu voir là des allégories.

L'intention de ces allégories devient tout à fait évidente, lorsqu'il s'agit des esprits infernaux. Les Démons pour les Kabballistes, sont les formes les plus grossières, les plus imparfaites, les enveloppes de l'existence, les écorces qu'on appelle en hébreu Kélipot. Ainsi que les Anges, ils forment dix Séphirot, Dix degrés où les ténèbres et l'impureté vont s'épaississant de plus en plus.

Les deux premières Séphirot ne sont autres que l'état dans lequel la Genèse nous montre la terre avant l'œuvre des six jours ; autrement dit, l'absence de toute forme visible et de toute organisation (Tohu-Bohu).

La 3^e Séphira est le séjour des ténèbres qui au commencement couvraient la face de l'abîme (Hochech). Puis vient l'Enfer proprement dit, offrant à nos yeux tous les désordres du monde moral et tous les tourments qui en sont la suite. Là, nous voyons chaque passion du corps humain, chaque vice ou chaque faiblesse, personnifiés dans un démon, devenir le bourreau de ceux qu'elle a égarés dans ce monde. Le chef suprême de ce monde ténébreux, celui que l'Ecriture appelle Satan, porte dans la Kabbale le nom de Samael ; c'est-à-dire l'Ange de la mort et du poison.

Le Zohar dit positivement que l'Ange de la mort, le mauvais

désir, Satan et le Serpent qui a séduit notre première mère sont une seule et même chose.

Si l'on voulait ramener cette théorie des Démons et des Anges à la forme la plus simple et la plus générale, on verrait que dans chaque objet de la nature, les Kabbalistes reconnaissent deux éléments très distincts, l'un intérieur, incorruptible, qui se révèle exclusivement à l'intelligence c'est l'esprit, c'est la vie, l'âme morale ; l'autre purement extérieur et matériel dont on a fait le symbole de la déchéance, de la malédiction et de la mort.

A côté des plus sages maximes sur l'emploi de la vie, des idées les plus consolantes sur la miséricorde divine, la Kabbale a voulu inspirer à l'homme la hantise des esprits malfaisants pour le détourner des tentations. A tous les instants de la vie, l'homme peut se croire entouré de ces ennemis invisibles, non moins acharnés à la perte de son corps qu'à celle de son âme. Il n'est pas encore né, que déjà ils l'attendent près d'un berceau pour le disputer à Dieu et à la tendresse d'une mère. A peine a-t-il ouvert les yeux sur ce monde, qu'ils viennent assaillir sa tête de mille périls et sa pensée de mille visions impures.

Aucune créature ne pourrait subsister devant les esprits malfaisants si l'œil avait la faculté de les voir. Ils sont tellement nombreux que chacun de nous en a mille à sa gauche et dix mille à sa droite. Quand nous nous sentons pressés dans la foule, cela vient de leur présence. Quand nos genoux flétrissent sous notre corps, eux seuls en sont la cause. Quand il nous semble qu'on a brisé nos membres, c'est à eux qu'il faut attribuer cette souffrance.

En résumé, le Zohar part de ce principe qu'il ne faut pas s'arrêter au sens superficiel des écrits, et des prescriptions de la Thora, mais qu'il faut en pénétrer la signification cachée. Il n'est pas admissible que Dieu ait voulu simplement nous raconter des événements aussi peu intéressants que l'histoire d'Agar, d'Esaü, de Laban, de Jacob ou de l'ânesse de Balâam. Un recueil de tels récits, si on les prend à la lettre, ne mérite pas le nom de Tora. Ce qui donne sa valeur à la Tora, c'est le sens mystique, le sens caché de son contenu. Les récits bibliques ressemblent à un bel habit que les sots admirent sans se préoccuper de ce qu'il couvre. Et cependant, sous cet habit, existe un corps qui, lui-même renferme une âme. « Malheur aux pêcheurs qui ne voient dans la

Tora que de simples récits, qui ne tiennent compte que du vêtement extérieur. Heureux les sages qui s'efforcent de soulever le voile. Confondre la vraie Tora avec les histoires qu'elle raconte, c'est confondre la cruche avec le vin qu'elle renferme ».

Le Zohar s'est répandu dans le monde entier et principalement en Allemagne, en Pologne et en Orient. C'est alors que la secte des Hassidim voit le jour, prétendant, grâce à la Kabbale et à sa connaissance de la vraie signification du nom de l'Éternel, opérer des miracles, mais aussi vivant d'abstinences, de privations et de pénitences austères.

Celui qui paraît avoir le plus contribué à transformer la Kabbale et la jeter dans une voie nouvelle, c'est Isaac Loria, né à Jérusalem en 1534, aidé de son élève Haïm Vital de Calabre ; Loria a créé un rituel Kabbalistique : se vêtir de blanc, porter toujours le talet et les phylactères, adresser des prières aux Séphirot et aux Anges. Il a rédigé également un code Schoulhan Arouh à part ainsi que des rites spéciaux pour la fête de Sabbat.

Les semences de la Kabbale suivant la doctrine enseignée par Loria, répandues par ses disciples dans les différends pays de l'exil, ne tardèrent pas à produire de graves événements.

Le but de la Kabbale lourienne était de préparer les esprits à l'avènement du Messie ainsi que de hâter l'époque de la délivrance.

C'est donc elle, la Kabbale, qui provoqua, au milieu du XVII^e siècle ce mouvement messianique délirant, dont la Palestine fut le centre. Le faux Messie, Sabbathai Cévy (1626-1676) y reçut la sanction de sa vocation messianique. En une de ses fréquentes visites aux tombeaux des ancêtres, une voix sépulcrale se fit entendre, annonçant le nouveau Messie ; son disciple Nathan célébra partout le nom de son maître et sema alors dans le cœur des Juifs du monde entier l'exaltation et l'enthousiasme pour son œuvre libératrice.

Des Communautés entières négligèrent alors leurs propres affaires en vue d'entreprendre un prochain voyage au pays du Messie.

Mais tous ces rêves, toutes ces espérances échouèrent bientôt et firent place à une des déceptions les plus néfastes que l'histoire juive ait jamais connues. On sait la fin lamentable de ce mouve-

ment dont le promoteur, le faux messie Sabbataï Cévy fut obligé de se convertir à l'Islamisme pour échapper à la mort. La Kabbale fut alors discréditée pour quelque temps.

Déçus dans leurs espérances messianiques, les Kabbalistes modernes, les hassidim, tournèrent toute leur attention vers la perfection individuelle. Au lieu du Messie dont l'arrivée est rejetée dans un avenir incertain, apparaît le Tsadik, le juste, le guide moral de son groupe d'adhérents.

Tout en restant fidèles aux théories de la Kabbale, les chefs des Hassidim, effrayés par les ravages causés par Sabbataï Cévy, n'osent plus se servir de pratiques occultes, de conjurations mystérieuses. Et pour remplir leur tâche morale, ils appliquent des méthodes nouvelles. Plus de pénitences austères, plus de mortifications, ni d'abstinences cruelles. Au contraire, l'usage modéré de toutes les jouissances, la joie de vivre, la gaité de l'âme approchent l'homme du but désiré.

Les supérieurs, les chefs ne recherchent plus, comme les maîtres Kabbalistes d'autrefois, comme Rabbi Joseph Hasson dont je vous ai entretenus au commencement de ma conférence, la solitude et l'isolement. Au contraire, ils fréquentent la société de leurs partisans et les encouragent de leurs conseils. Le culte divin consiste à leurs yeux essentiellement dans la prière qui, poussée par le hassid jusqu'à l'extase, aboutit à un état de complet détachement à l'égard de tout ce qui tient au corps, de tout ce qui est purement physique.

Il existe également des sectes de Hassidim en Galicie ayant à leur tête un rabbin ou tsadik qui est censé faire des miracles.

Dans « l'Ombre de la Croix », J. et Jérôme Tharaud en ont tracé un tableau des plus pittoresques.

Pour conclure, la Kabbale est moins une doctrine qu'un système philosophique qui doit son origine à ce besoin de savoir, de pénétrer le mystère de la création qui hante le cerveau de tout être humain. Il s'y mêle un fond de mysticisme qui s'est développé chez les Israélites surtout depuis leur dispersion. La Kabbale a subi également l'influence étrangère, entre autres, celle de la Philosophie grecque, des pratiques magiques et des superstitions populaires.

Nous avons dit plus haut que c'est à Rabbi Siméon Ben Johai

qu'on attribue la paternité du Zohar et par conséquent la création de la Kabbale. Il ne serait pas sans intérêt de donner ici une courte biographie de cet illustre docteur dont le Judaïsme peut s'enorgueillir à juste titre.

Rabbi Siméon Ben Johai fut un des maîtres les plus influents de son temps, sous la domination romaine. Doué d'une intelligence remarquable, ses connaissances étaient aussi profondes que variées.

C'était un des rares docteurs qui n'avaient ni métier, ni commerce. Il était le seul de son temps qui se consacrait exclusivement à l'étude de la loi. De nombreux disciples fréquentaient son école et comme il survécut à tous ses collègues, son autorité s'étendit au loin et ses décisions furent adoptées par toutes les communautés juives de son époque. (135-190 après J. C.) De caractère très indépendant, il s'exprimait sur tout et sur tous avec une liberté d'esprit et de pensée qui attirait sur lui la colère des maîtres de l'heure, je veux dire des Romains. Rabbi Johanan, Rabbi Josse et Rabbi Siméon Ben Johai étaient un jour réunis et près d'eux se trouvait un certain Jehouda Ben Guerim, autrement dit un descendant de prosélytes. Alors Rabbi Jehouda dit en parlant des Romains : « Que cette nation est grande dans tout ce qu'elle fait, voyez comme elle a construit partout des ponts, des marchés et des bains publics. » A ces mots, Rabbi Jossé garda le silence, mais Rabbi Siméon Ben Johai répondit : « Elle n'a rien fait qui n'ait pour but son propre avantage ; elle a fait construire des marchés pour y attirer les femmes de mœurs légères, des bains pour s'y rafraîchir et des ponts pour y percevoir des impôts. Rabbi Jehouda Ben Guérin, allant raconter ce qu'il avait entendu, le fit parvenir aux oreilles de César, et celui-ci rendit un arrêt ainsi conçu : Jehouda qui m'a exalté, sera élevé en dignité, Jossé qui a gardé le silence sera exilé à Chypre, Siméon qui a médit de moi, sera mis à mort.

Aussitôt, celui-ci accompagné de son fils alla se cacher dans la maison d'études dont la gardienne leur apportait chaque jour un pain et une jatte d'eau, mais la proscription qui pesait sur lui étant très sévère, Siméon dit à son fils : « Les femmes sont d'un caractère faible, il est donc à craindre que pressée de questions, notre gardienne ne finisse par nous dénoncer » Ils quittèrent cet

asile et allèrent se cacher au fond d'une grotte. Là, par un miracle opéré en leur faveur, Dieu créa aussitôt un caroubier et une source d'eau. Siméon et son fils se dépouillèrent de leurs vêtements et ensevelis dans le sable jusqu'au cou, ils passèrent tous leurs jours dans la méditation de la Loi. Ils vécutent dans cette grotte pendant douze ans jusqu'à ce que le Prophète Elie paraissant à l'entrée, leur fit entendre ces mots : « Qui annoncera au fils de Johaï que César est mort et son arrêt tombé dans l'oubli ? »

C'est, dit-on, pendant ces douze années de solitude et de proscription que Siméon Ben Johaï, aidé par son fils Eliezer, composa le Zohar auquel son nom est resté attaché.

NOMBREUSES sont les légendes qui courent sur Siméon Ben Johaï. Je vous ai déjà raconté celle de sa fuite et de son existence dans une grotte pendant douze ans ; en voici encore une.

Siméon ben Johaï fut envoyé à Rome auprès de Marc-Aurèle pour obtenir l'abrogation des lois édictées contre les Juifs. La fille de Marc-Aurèle, nommée Lucilla, était tombée malade ; elle était, dit-on, possédée du démon dont aucun médecin, ni magicien de l'époque ne parvenait à la délivrer. Siméon Ben Johaï, dont on connaissait le pouvoir de faire des miracles, fut amené devant elle et en un clin d'œil, elle fut exorcisée et délivrée du démon. L'Empereur reconnaissant, lui permit d'enlever des archives de l'Etat, les documents qui lui conviendraient, Siméon y prit et détruisit les édits rendus contre les Juifs.

Rien n'est plus propre à exalter les sentiments religieux et la vénération qu'on doit éprouver pour Rabbi Siméon Ben Johaï, que la relation de sa mort, telle qu'elle est rapportée, dans le Zohar, par un de ses disciples Rab Abba, qu'il avait chargé de rédiger ses leçons. (1)

Sentant sa fin prochaine, Rabbi Siméon réunit ses disciples pour leur faire ses dernières recommandations. Il faut lire dans le texte les paroles pleines de noblesse et d'élévation de pensée qu'il adressa à ses disciples pour les exhorter à continuer son œuvre et à transmettre à leurs descendants les leçons qu'il avait profes-

(1) D'après FRANCK.

sées pendant toute sa vie. R. Abba continue ainsi : La Lampe Sainte (1) n'avait pas achevé sa dernière phrase, que les paroles s'arrêtèrent et cependant, j'écrivais toujours, je m'attendais à écrire encore longtemps, quand je n'entendis plus rien, je ne levai pas la tête, car la lumière était trop grande pour me permettre de la regarder ; tout à coup je fus saisi, j'entendis une voix qui s'écriait : « De longs jours, des années de vie et de bonheur sont maintenant devant toi ».

Pendant tout le jour, le feu ne se retira pas de la maison et personne n'osait approcher de Siméon Ben Johaï à cause du feu et de la lumière qui l'environnaient. Quand le feu se fut retiré, je vis que la Lampe Sainte, que le Saint des Saints avait quitté ce monde. Il était là, étendu, couché sur la droite et la face souriante ; son fils Eliezer se leva, lui prit les mains et les couvrit de baisers, j'eusse volontiers léché la poussière que ses pieds avaient touchée. Puis tous les amis arrivèrent pour le pleurer, mais aucun d'eux ne pouvait rompre le silence. A la fin cependant leurs larmes coulèrent. Rabbi Eliezer, son fils, se laissa tomber jusqu'à trois fois à terre, ne pouvant articuler que ces mots : « Mon père, mon père ». Rab Hyah, le premier, se remit sur ses pieds et prononça ces paroles : « Jusqu'aujourd'hui, la Lampe Sainte n'a cessé de nous éclairer et de veiller sur nous. En ce moment, il ne nous reste qu'à lui rendre les derniers honneurs. »

Rabbi Eliézer et Rabbi Abba se levèrent pour le revêtir de sa robe sépulcrale. Alors tous ses amis se réunirent autour de lui et des parfums s'exhalèrent de toute la maison. Il fut étendu dans la bière et aucun autre que Rabbi Eliézer et Rabbi Abba ne prit part à ce triste devoir.

Quand la bière fut enlevée, on l'aperçut à travers les airs et un feu brûlait sur son visage. Puis on entendit une voix qui disait « Venez et réunissez-vous à la fête nuptiale de Rabbi Siméon. Tel fut ce Rabbi Siméon, fils de Johaï, dont le seigneur se glorifiait chaque jour. Sa part est belle dans ce monde et dans l'autre. C'est pour lui qu'il a été dit : « Va vers ta fin, repose en paix et conserve ton lot jusqu'à la fin de tes jours ».

(1) En hébreu : *boussina kudischa*. La Lampe Sainte personifie Rabbi Siméon ben Yohai.

Alger, le 19 Mai 1924.

Conférence de M. le Rabbin Isaac HANOUNE

LA VITALITÉ D'ISRAËL

à travers l'Histoire

Désormais, ton nom ne sera plus Jacob,
tu t'appelleras Israël, car tu as lutté contre
les Etres Divins et contre les hommes et
tu as triomphé.

(Genèse 32-29)

Mesdames, Messieurs,

Le texte que je viens de citer s'est immédiatement présenté à mon esprit quand j'étudiais le sujet que j'ai l'honneur de traiter devant vous : « La vitalité d'Israël à travers l'histoire ».

Le regretté Grand-Rabbin Zadoc Kahn, commentant dans un de ses sermons, ce même verset écrit :

« Vous vous rappellez tous ce récit extraordinaire de la Genèse.

« Après avoir passé vingt années sur une terre étrangère, Jacob éprouva le besoin de retourner dans son pays natal, et de revoir, avant leur mort, ses vieux parents, dont il avait dû se séparer. Il revient avec une nombreuse famille et de grandes richesses. Il est presque au terme de son voyage. Eloigné un instant, pendant la nuit, de sa famille et de sa suite, un être surhumain le saisit et lutte avec lui jusqu'au lever de l'aurore. Jacob, après une courageuse défense, sortit de ce combat, blessé mais vainqueur.

« Avant de disparaître, l'ennemi mystérieux bénissant Jacob, lui adressa les paroles que j'ai citées tout à l'heure : « Ton nom désormais sera Israël car tu as lutté et triomphé ».

« Plus tard, Dieu lui-même confirma ce changement de nom : « Tu ne t'appelleras plus Jacob ; ton nom sera Israël. »

Voilà donc l'origine et le sens du nom d'Israël. Mais nos Sages voient dans ce récit, dans cet être qui a livré un si rude combat à notre père Jacob, les coups cruels et répétés auxquels furent exposés ses descendants dans les générations futures, dans leur histoire, si longue, si douloureuse, mais auxquels ils résistèrent, auxquels ils furent véritablement Israël, c'est-à-dire, forts contre toutes les épreuves et toutes les tentations ».

Mesdames, Messieurs,

Un des phénomènes les plus merveilleux que l'Histoire offre aux méditations des penseurs, c'est, à coup sûr, la conservation du peuple d'Israël.

Nous dirons tout simplement qu'elle tient du miracle. Tout est miracle, en effet, chez ce peuple qu'aucune puissance humaine, n'a pu, depuis tant de siècles, ni détruire, ni convertir. Israël, dispersé, persécuté par le fer et par le feu, dure encore.

Et le chantre immortel du Judaïsme, n'était que l'écho de l'éternelle voix d'Israël, quand il s'écriait : « Si l'Eternel n'eût été avec nous, lorsque les hommes se sont levés pour nous détruire, lorsque leur furieuse colère est tombée sur nous, ils nous eussent engloutis vivants, le fleuve dévastateur eût passé sur notre être et nous eussions été emportés par la violence de ses eaux. Ah ! béni soit l'Eternel qui ne nous a point laissés devenir la proie de leurs dents. Notre âme, comme un oiseau, s'est échappée du piège des chasseurs, leur filet a été rompu, et nous avons été sauvés. Notre délivrance nous est venue de l'Eternel, du Créateur du Ciel et de la Terre ».

Oui ! Mesdames et Messieurs, employons toujours ce mot de miracle, en parlant de ce petit peuple d'Israël, comparable à une coque de noix perdue dans un océan de tempêtes.

Près de ce frêle esquif, que les flots impétueux soulèvent comme un jouet, cheminent de gros vaisseaux puissants, symboles de l'empire des Assyriens, des Chaldéens, des Phéniciens, des Romains. Les vagues les secouent, les renversent et les engloutissent à jamais. Tandis que la coque de noix, contre laquelle, les flots semblent se coaliser, s'acharner, si par moments, abaissée par une lame, elle disparaît du regard, la vague qui la suit, la fait remonter, car étant merveilleusement dirigée par la main de Dieu qui ne l'abandonne

jamais, ce symbole du peuple d'Israël flotte sans jamais sombrer dans les eaux déchainées des persécutions. Voilà donc l'image vivante, le portrait saisissant du peuple d'Israël.

Si la Bible, parlant du genre humain en général, dit qu'il a été créé à l'image de Dieu, c'est-à-dire lui ressemblant dans une certaine mesure, par l'intelligence, le sens du vrai, du beau et du bien, nous pouvons, nous Israélites, dire avec fierté, que nous lui ressemblons particulièrement par une autre qualité, l'un des attributs de Dieu, l'Eternité, c'est-à-dire l'immortalité de la race.

Il est intéressant, pour ne pas dire piquant, de connaître ce qu'écrivait à ce sujet, Pascal, le grand philosophe chrétien du XVII^e siècle. « La rencontre de ce peuple (Israël) me semble digne de l'attention. Je considère cette Loi qu'il se vante de tenir de Dieu, et je la trouve admirable ; elle est la plus ancienne du monde, la plus parfaite en même temps que la plus sévère.

Le peuple juif, ce peuple particulier, n'est pas seulement considérable par son antiquité, mais il est encore singulier en sa durée qui a toujours continué depuis son origine jusqu'à maintenant.

Les Grecs et les Romains, qui sont venus si longtemps après, ont péri, tandis que les Juifs subsistent toujours et malgré les entreprises de tant de puissants rois qui ont cent fois essayé de les faire périr ; leur histoire enferme dans sa durée celle de toutes nos histoires ».

« Il y a en tout juif, une secrète faculté de métamorphose qui m'a souvent émerveillé, a écrit d'autre part le grand sociologue français, Leroy-Beaulieu. « Il est prêt à toutes les transformations, sans presque jamais perdre l'empreinte de sa race, de même qu'il garde dans sa chair la marque de sa foi ; par là il est unique ».

Son désir de vivre, sa ténacité, notre peuple l'a puisé dans les paroles de Moïse et des prophètes, qui après avoir annoncé à Israël, des malheurs qui se sont réalisés, lui avaient également prédit le bonheur.

Et c'est cet espoir en de jours meilleurs, qui soutint Israël au cours de sa mission divine, et constitue le vrai secret de son éternelle jeunesse.

Nos sages, dans le Midrach, ont interprété ainsi la vision connue dans la Bible, sous le nom de « Echelle de Jacob ».

Notre ancêtre se couche sur un monceau de pierres. Ses paupières alourdies se ferment, il s'assoupit, et voici que dans un rêve, une immense échelle s'élève de la terre et atteint les cieux. Des anges montaient et descendaient. C'est, disent nos Sages, l'avenir de sa postérité qui se déroulait devant lui ; peuples, royaumes, empires y montent et en descendent. Babylone escalade 70 degrés et s'en retourne, les Mèdes parviennent au 52^e échelon, les Grecs au 108^e ; Edom monte à son tour et on ne le voit pas redescendre. Il tremble. O, mon Dieu, toi, Maghen Abraham, le bouclier d'Abraham, abandonneras-tu tes enfants ? Je les vois déshérités, assis au bord des siècles qui s'écoulent, pleurant la liberté perdue. Quoi ! le juge de toute la terre n'agira pas avec justice ? O Dieu d'Abraham, Dieu de mon père, aie pitié de mes enfants, arrête leur malheureux sort.

Et Dieu s'écrie... « Ne crains rien, mon serviteur Jacob. Alors même que tes ennemis atteindraient le sommet de l'échelle pareils à l'aigle qui s'élève dans les airs, bravant les étoiles, je les précipiterais de nouveau sur la terre. Sois courageux et espère ».

Pour mieux faire ressortir, Mesdames et Messieurs, la vitalité de notre peuple, il nous faudra remonter à l'origine de son histoire, le suivre pas à pas pendant ses tribulations à travers les siècles, rapporter sinon tous, du moins, les principaux assauts, les différentes persécutions auxquels il a su résister ; l'histoire d'Israël n'est qu'un long calvaire qu'il a pu gravir sans défaillance.

La première manifestation d'antisémitisme, fut la captivité d'Egypte. Nous ne voudrions pas nous étendre sur les souffrances qu'endurèrent nos ancêtres pendant les 210 ans passés dans ce pays, car ceci est du classique.

Passons rapidement sur la destruction du 1^{er} temple de Jérusalem, par Nabuchodonosor, roi de Babylone, ainsi que sur l'admirable récit raconté dans le livre biblique d'Esther et que vous connaissez tous, pour en arriver à l'histoire des Asmonéens connus sous le nom de Macchabées. Car, là où les persécutions prirent un caractère entièrement religieux, ce fut lorsque Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, s'empara de la Judée. Furieux d'un échec qu'il avait subi en Egypte, il ne trouva rien de mieux pour décharger sa colère, que d'exercer les plus atroces cruautés contre les Israélites.

Mais cela ne suffit pas à ce roi qui a laissé dans l'histoire du Ju-

daïsme, un nom justement exécré. Il lui fallait anéantir le judaïsme même, lois, doctrines, pratiques. Il enjoignit donc aux Israélites, de ne plus observer les lois de leur Dieu, et particulièrement celles qui concernent la circoncision, l'observance du Sabbat et des fêtes.

Il fit ériger dans le Temple de Jérusalem, une statue de Zeus (Jupiter) des Grecs, et l'on sacrifia sur l'autel un pourceau. Et c'est alors que l'on vit ce spectacle extraordinaire, le soulèvement d'une poignée d'hommes contre des armées considérables. Grâce à l'impulsion donnée par Matatia et ses fils, de la famille des Asmonéens, après des défaites sanglantes, l'ennemi fut vaincu. Le nom de ces héros, sans peur et sans reproche, auxquels leurs contemporains, donneront le surnom si célèbre et si flatteur de Macchabées, restera gravé dans nos coeurs, car les Juifs cette fois-ci encore ont versé leur sang, non pour des biens matériels, mais pour une idée, le maintien de la religion mosaïque que le paganisme cherchait à étouffer. Nous fêtons ces victoires par des illuminations dans nos demeures et dans les Synagogues, le 25 Kislev de chaque année et pendant 8 jours.

Parlons maintenant des événements qui ont précipité la chute de la nationalité juive et de la dispersion du peuple d'Israël.

La Palestine était alors gouvernée par des procurateurs romains. L'administration de l'un d'entre eux fut si impudemment partiale et sanguinaire, qu'elle précipita l'exécution du projet, depuis longtemps caressé par les mécontents, de secouer le joug de la tyrannie romaine. L'insurrection éclate à Jérusalem, et de là comme un fleuve de feu se répandit dans le pays tout entier. Néron choisit pour diriger la campagne de Judée, le meilleur de ses généraux, Flavius Vespasien qui, appelé plus tard à Rome par suite de l'assassinat de Néron, fut proclamé empereur et chargea son fils Titus d'aller s'emparer de Jérusalem.

Le siège de Jérusalem par Titus, coûta dit-on, la vie à plus d'un million de personnes. Si l'on y ajoute celles de la Galilée et des autres villes de l'intérieur, on peut dire que la majeure partie de la population juive de la Palestine fut anéantie.

Les prisonniers faits pendant cette guerre dépassaient le nombre de 900.000. Des milliers furent envoyés en Egypte pour y travailler dans les mines ; la plupart des jeunes gens, des jeunes filles et des

femmes furent vendus à vil prix comme esclaves, les plus robustes furent envoyés dans les arènes pour y disputer leur vie aux bêtes fauves. Titus donna à ses amis des fêtes sanglantes, et fit péri sur l'arène des milliers de Juifs.

Un historien français, De Sauley, parlant de l'effondrement de la nationalité juive, dit : « Jamais, en aucun cas, nation n'a tant souffert et s'est jetée si bravement et tout entière, entre les bras de la mort, pour échapper au plus poignant des malheurs, à l'enva-hissement et à l'asservissement par la force brutale des armées ennemis. Honneur donc aux illustres martyrs du patriotisme judaïque, car ils ont payé de leur sang le droit de transmettre à leur descendance, le souvenir de la plus belle résistance qui ait jamais été faite par les faibles, contre les horreurs de la conquête ».

La légende s'est emparée de ce sujet si navrant, la chute du Temple, la ruine et la dispersion du peuple juif. Elle nous montre les oiseaux du ciel, apportant une goutte d'eau dans leur bec, pour éteindre l'immense brasier ; elle nous montre les Patriarches se levant de leur couche funèbre pour implorer la divine pitié en faveur de Sion ; elle nous montre enfin d'interminables files de captifs passant devant la tombe de Rachel « qui pleure sur ses enfants, sans vouloir être consolée » et qui leur adresse des paroles de courage et de consolation.

Ce même sujet a inspiré l'un des plus grands de nos poètes, le rabbin Judas Halévi, dans ses Sionides ou élégies, composées sur les ruines de Jérusalem en 1140.

Permettez-moi de vous en lire les plus beaux passages :

« Mon cœur se transporte dans la maison de Dieu ; là il s'épanche devant le créateur ! N'est-ce pas là que s'ouvriraient les portes du Ciel, que la majesté du Tout-Puissant obscurcissait la lune, le soleil et les astres ? »

« Ah ! que ne puis-je verser mon âme là où l'Esprit de Dieu descendait sur tes élus ? Tu étais la résidence du Roi éternel, et je vois des esclaves assis sur le trône des Princes ».

« Donne-moi des ailes et je porterai sur tes ruines, les débris de mon cœur ; j'embrasserai tes pierres muettes, et mon front touchera ta sainte poussière ! Mon pied foulera le tombeau de mes ancêtres,

je contemplerai le mont Abarim, le mont Or, qui couvrent les cendres de tes divins maîtres, les deux lumières d'Israël ».

(Il fait allusion à Moïse et à Aaron, le premier enterré sur le mont Abarim ou Nébo et le deuxième sur le mont Or.)

« Dans ton air, je respirerai le souffle de la vie ; dans ta poussière, le parfum de la myrrhe ; dans l'eau de tes fleuves, je savourerai le miel. »

« Comment pourrais-je m'abandonner aux jouissances de cette vie, quand je vois des chiens entraîner des linceaux ? mes yeux suivent la lumière du jour qui me fait voir des corbeaux enlevant, dans les airs, les cadavres de tes aigles. »

« Arrête-toi, coupe de souffrance ! Laisse-moi un seul moment de repos, car déjà toutes mes veines sont remplies de tes amertumes ! Un seul moment, que je pense à Ahola (Samarie) et puis j'achèverai ton amer breuvage !

« Encore, un court souvenir d'Aholiba (Jérusalem) et puis je te viderai jusqu'à la lie » (1).

Poursuivons maintenant le cours de notre histoire, de notre triste et glorieuse histoire. Même après la destruction du Temple, centre de la vie religieuse et politique du peuple juif, les juifs ne s'avouèrent pas vaincus.

Soixante-deux ans après cette catastrophe, en l'an 132 de l'ère vulgaire, les Juifs de la mère-Patrie, à la voix du célèbre rabbin Akiba et du fils de l'étoile Bar Cocheba, font une suprême tentative d'affranchissement durement réprimée par l'Empereur Adrien.

Au lendemain de la prise de Béther, dernier centre de résistance, tombée aussi le 9 ab de l'an 135, la Palestine offrait le spectacle d'une effrayante désolation. Près de 600.000 personnes dit-on, avaient péri par le fer et le feu, sans compter les victimes de la faim et de la maladie. Et suivant un historien païen, presque toute la Judée était devenue un désert ; les loups et les hyènes entraient dans les villes.

Quittons maintenant le sol épuisé de la Palestine, et jetons un regard sur les contrées de la dispersion.

On retrouve les Israélites établis à Alexandrie et dans d'autres par-

(1) Traduction de Salomon Munk.

ties de l'Egypte, ainsi que dans la Cyrénaïque (Tripolitaine), à Antioche, capitale de la Syrie, à Césarée, dans la plupart des ports de Grèce et d'Asie Mineure. On les retrouve également en Sicile, en Italie, notamment à Rome. La Gaule et l'Espagne reçurent leur contingent de colons juifs.

Au début, les empereurs romains se montrèrent tolérants envers les juifs et promulguèrent plusieurs lois en leur faveur. Ainsi, ils eurent le droit de s'assembler librement, de se cotiser pour subvenir aux besoins du culte, de bâtir des cimetières et des lieux de prières, d'obtenir individuellement, par voie de concession gracieuse ou par l'effet de l'affranchissement, le droit de cité romaine.

Mais lorsque Constantin embrassa le christianisme, plusieurs de ces lois tolérantes furent rapportées. Sous son règne, l'Etat encouragea de son appui le développement du prosélytisme ; l'Eglise s'efforça d'attirer les juifs à sa doctrine en imposant de lourdes charges à ceux qui restaient fermes dans leurs croyances, et en assurant aux apostats des avantages considérables.

Le règne de son fils Constance fut le signal d'une recrudescence de persécutions contre les juifs ; leurs impôts, déjà très lourds, furent considérablement augmentés, sous prétexte que des athées et des blasphémateurs ne méritaient ni protection, ni pitié.

C'est avec Théodore II (408-450), que commença pour les Juifs, la sombre période des persécutions du moyen-âge. La haine des juifs, propagée et enseignée par Jérôme et Augustin, deux pères de l'Eglise, devint un article de foi pour toute la Chrétienté. C'est le fanatisme puisé dans les écrits des Pères de l'Eglise, quiarma plus tard rois et peuples contre les Israélites, fit élever les bûchers et inventer les supplices de l'Inquisition.

Si le Christianisme ne fut pas tendre envers les juifs, le Mahométisme ne fut pas moins cruel.

Bien avant la naissance de Mahomet, les juifs étaient nombreux en Arabie, et y jouaient un rôle considérable.

Mahomet les combattit avec acharnement. Son animosité contre eux se manifesta par une série d'expéditions qu'il entreprit contre toutes leurs tribus. Il réussit à les vaincre, s'empara de leurs châteaux-forts, égorgea les vaincus par centaines et força la plupart des

autres à émigrer. Le 2^e calife, Omar, expulsa d'Arabie, les derniers juifs qui y étaient restés.

L'Islamisme comme le Christianisme, meurrit le sein qui l'avait nourri.

Parlons maintenant de la situation des juifs dans les pays chrétiens, en France, en Allemagne et en Espagne vers les XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Sous le règne de Saint Louis, les Juifs furent massacrés en Anjou, en Poitou, en Bretagne.

Saint Louis, sous l'influence de sa dévote mère Blanche de Castille, chercha à enlever aux Juifs, le Livre, qui au milieu de tant d'épreuves, était devenu, plus encore que la Bible, leur suprême consolation et le lien de leur unité religieuse, le Talmud.

Vingt-quatre charretées de livres hébreux furent brûlés publiquement à Paris en 1242. Mais si Saint Louis avait brûlé les livres des Juifs, sous Philippe le Bel, on fit mieux, on brûla les Juifs eux-mêmes. Diverses accusations circulaient contre eux dans le peuple. Ils profanaient disaient-on, les vases et les ornements des églises. Ils volaient et perçaient des hosties pour faire couler le sang du Seigneur, ils jetaient des sorts aux chrétiens. Mais la calomnie la plus atroce et la plus funeste dans ses conséquences, fut celle du meurtre rituel, déjà formulée dans d'autres pays et qui malheureusement, même de nos jours, sert encore de prétexte à de nouvelles persécutions.

Citons pour mémoire l'affaire de Damas en 1840, et de Rhodès, où la même accusation fut portée contre les Juifs. Sept des notables les plus estimés de la communauté furent incarcérés et torturés. Ces deux affaires produisirent dans toute la Syrie et même à Smyrne une agitation qui dégénéra en troubles graves contre les Juifs. Mais grâce à l'intervention de l'illustre Adolphe Crémieux, de Moses Montefiore, et Salomon Munk, les notables arrêtés furent mis en liberté, et l'accusation du meurtre rituel fut réprouvée et interdite à jamais dans l'empire ottoman.

Citons encore plus près de nous, en 1911, la fameuse affaire Beilis, où l'accusé dut rester plus de deux ans en prison. Finalement le jury déclara Beilis non coupable, et la cour dut prononcer son acquittement, malgré la coalition du ministre de la justice, de la presse et du parti antisémite.

Cette accusation cependant n'est que la résurrection d'une calom-

nie tout aussi mensongère, dirigée jadis par les païens contre les premiers chrétiens. Appliquée aux Juifs, dont la religion prohibe avec une sévérité absolue l'usage du sang dans les aliments, ce n'était plus qu'une absurdité monstrueuse. En vain, des rois, des papes mêmes, proclamèrent la fausseté de cette croyance. Elle s'encracina profondément dans les esprits. A Troyes, le samedi 24 avril 1288, à la suite d'un fait de ce genre, treize malheureuses victimes, choisies parmi les plus riches de la communauté, furent immolées par l'Inquisition. Un complot se trama contre eux en mars. On forme des conciliabules, on pénètre chez un notable israélite, Hakim Chatelain, on lui parle avec amitié feinte, et on dépose un cadavre dans sa maison. Celui-ci est découvert. Les chrétiens s'ameutent contre les Juifs. Chatelain est la première victime. Sa maison est livrée au pillage ; il est arrêté avec sa femme, ses deux enfants et sa bru. Comme ils sont accusés d'un crime religieux, on les livre au tribunal ecclésiastique. L'Inquisition se charge du procès. Il était facile de prévoir comment il finirait. Les treize accusés furent condamnés au feu. Ils offrirent de se racheter à prix d'or. Le Saint-Office refusa ; ce qu'on demandait à ces malheureux, c'était d'abjurer ; mais ceux-ci préférèrent la mort à l'apostasie, et le 24 avril 1288, ils montèrent sur le bûcher. Ils allaient à la mort, les mains derrière le dos, chantant les chants hébreux, récitant le Chéma, s'encourageant mutuellement et outrageant les bourreaux.

La grâce et la beauté de la jeune bru semblèrent un moment émouvoir le tribunal. On lui offrait la vie sauve avec le baptême, en lui promettant richesses et dignités. « Nous te donnerons un écuyer qui t'aimera beaucoup ». Elle refusa avec indignation et elle alla rejoindre son mari dans les flammes.

En Allemagne, de douloureuses épreuves marquèrent pour les Juifs l'époque des Croisades. Le but de ces expéditions, incessamment renouvelées pendant près de deux cents ans, était d'arracher la Terre Sainte, les lieux sanctifiés par le séjour du Christ, aux mains des infidèles.

Les croisés commencèrent à se préparer à la Guerre Sainte contre les Musulmans en massacrant les Juifs. Si l'on faisait un crime au musulman de détenir le sépulcre de Jésus, comment pardonner à l'Israélite d'avoir mis Jésus au tombeau !

Ce fut la première croisade qui fut signalée par les pires violences. Une multitude ignorante et grossière, qui précédait l'armée principale, se rua sur les florissantes communautés juives de la Moselle et du Rhin. A la seule annonce de l'approche de ces hordes, les Juifs de Trèves furent pris d'une telle frayeur que plusieurs d'entre eux égorgèrent leurs enfants et se tuèrent ensuite eux-mêmes. A Spire, à Worms, à Mayence, à Cologne, les juifs préfèrent la mort à l'apostasie et meurent, le plus souvent de leurs propres mains, en répétant le cri de « Ecoute Israël, l'Eternel notre Dieu est Un ».

On évalue à 12.000 le nombre des victimes ; partout la spoliation et l'incendie accompagnaient la boucherie.

Nous ne pouvons, Mesdames et Messieurs, vous narrer tout au long, au cours de cette causerie, toutes les persécutions subies par les juifs pendant les autres croisades, et passons immédiatement à l'Inquisition d'Espagne.

C'est vers la fin du XIV^e siècle, qu'un prêtre fanatique de Séville, l'archidiacre Ferrand Martinez provoqua contre les Juifs, un mouvement d'hostilité qui se propagea dans toute l'Espagne et eut les plus fâcheuses conséquences.

Ses dangereuses prédications portèrent leurs fruits en 1391. La belle Communauté de Séville qui comptait 7.000 familles, disparut tout entière ; 4.000 personnes périrent, le reste accepta le baptême. Après Séville, ce fut le tour de Cordoue, puis de Tolède, puis de 70 autres Communautés de Castille.

Les mêmes scènes de carnage, se produisirent dans le royaume d'Aragon. A Valence, la capitale, il ne resta pas un juif d'une communauté de 5.000 habitants. A Barcelone, les juifs furent tués ou brûlés. C'est à la suite des événements de 1391 que des milliers de juifs, fuyant l'Espagne, vinrent en partie échouer à Alger, où ils se fixèrent. Parmi eux, figuraient les deux illustres rabbins espagnols, Ribach et Rachbas, fondateurs de notre belle Communauté.

Mais des épreuves bien plus redoutables les attendaient à l'avènement d'Isabelle la Catholique, sœur d'Henri IV, roi de Castille, dont le mariage avec le prince héritier d'Aragon, Ferdinand, avait uniifié l'Espagne catholique.

A peine montés sur le trône, ils demandèrent au pape Sixte IV, la

permission de créer un tribunal d'inquisition pour juger les hérétiques.

Le pape accorda — sans enthousiasme il est vrai — l'autorisation demandée, et vers la fin de l'année 1480, ce tribunal commençait à fonctionner à Séville, où il y eut chaque jour tant de victimes, que la ville fut obligée de mettre à la disposition du tribunal, une de ses places pour entretenir un bûcher en permanence. Cette place reçut le nom de Quémadéro, qui veut dire fournaise.

En 1483, la nomination d'un inquisiteur général communiqua un nouvel élan à la persécution. Ce poste échut au dominicain Thomas de Torquemada, homme d'une foi inexorable, à qui son fanatisme et sa cruauté ont valu une atroce immortalité.

Dans les onze tribunaux établis par lui, Torquemada plaça des dominicains zélés, complètement soumis à sa volonté et comme on l'a dit : « L'Espagne se remplit d'une affreuse odeur de prisonniers pourrissant au fond des cachots ».

Le nombre des victimes s'accrut d'année en année et bientôt l'Espagne ne fut plus qu'un immense brasier.

Pour terminer son œuvre néfaste, Torquémada demanda aux rois catholiques, l'expulsion de tous les juifs d'Espagne.

L'édit d'expulsion fut signé par Ferdinand et Isabelle, au palais de l'Alhambra le 31 mars 1492.

Tous les juifs devaient quitter le pays dans un délai de 4 mois ; et par une coïncidence saisissante, leur exode eut lieu le 9 Ab, date douloureuse entre toutes dans l'histoire juive. On évalue à 300.000 le nombre des exilés. La perte d'une population aussi nombreuse ci aussi intelligente porta à la prospérité de l'Espagne un coup funeste, parce qu'en proscrivant les Juifs, elle amputa elle-même les bras dont le travail l'aurait plus enrichie que toutes les mines du Pérou.

Le sultan Bajazet disait vrai, lorsque en accueillant avec empressement une partie des fugitifs, il s'écriait : « Vous appelez Ferdinand un monarque avisé ; est-ce parce qu'il a appauvri son empire et enrichi le mien ? »

Nous ne pouvons nous étendre, Mesdames et Messieurs, sur les terribles épreuves qui attendaient les Juifs à leur sortie d'Espagne. La peste, la famine, l'incendie, les maladies, la cupidité des habi-

tants de pays inhospitaliers, se coalisèrent contre eux ; ceux qui trouvèrent un refuge au Portugal, furent plus tard, en 1496, expulsés de ce royaume.

Résumons-nous, en disant comme dans le rituel de la nuit de פסח, qu'à toutes les époques, « des ennemis ont surgi pour nous anéantir » עמיים עליינו לבלותנו et qu'en dépit des massacres, des pogromes, qui existent malheureusement encore de nos jours, Dieu nous délivre de leurs mains. וְהַק'בָּה מִצְלֵנוּ מִידָּם

Le Midrache rapporte à ce sujet, que l'Empereur Adrien dit un jour à Rabbi Yéchoua : Elle est vraiment extraordinaire, cette brebis qui se maintient entre 70 loups, prêts à la dévorer ! Mais non, répondit celui-ci, c'est le berger qui la garde et la sauve de tous les dangers, qui est admirable. C'est ainsi qu'il est dit dans la Sainte Ecriture « Toute arme forgée contre toi, se brisera dans la main de celui qui voudra s'en servir ».

Où donc ce peuple a-t-il trouvé cette eau de Jouvence qui prolonge la vie ? Cet élixir qui l'a soutenu jusqu'à ce jour, en dépit des souffrances, des cachots, des tortures, des bûchers, des massacres ?

Répondons sans hésitation que notre peuple a puisé cette force, cette énergie sublime, dans sa Loi, dans la Thora, שְׁמַרְתָּ מִצְוֹתָם l'arbre de la vie, comme l'a dénommée le roi Salomon. C'est elle qui l'a soutenu dans sa défaite, qui l'a accompagné dans son exil, qui a relevé son courage abattu. C'est grâce à elle qu'il a pu échapper aux flammes des bûchers, aux dents des animaux féroces, à toutes les cruautés de ses ennemis.

Aussi, combien nous devons être reconnaissants à l'illustre rabbin Yohanan Ben Zacaï qui sauva la Loi dans les circonstances suivantes :

La ville de Jérusalem était alors assiégée par Vespasien. Elle allait succomber sous les assauts suivis de l'ennemi, la guerre civile épaisait la force des combattants. C'est alors que Rabbi Yohanan voulut sauver, sinon la vie politique de ses coreligionnaires comme nation, du moins l'organisation religieuse du Judaïsme, c'est-à-dire la Loi.

Et pour cela, raconte le Talmud, il usa d'un stratagème habile. Il se fit passer pour mort et transporter dans un cercueil hors de la

ville, par deux de ses élèves. Arrivé devant Vespasien, il lui demanda la faveur de l'autoriser à ouvrir une école à Yabnè, près de Jaffa. Cette requête paraissant si simple, si modeste, fut agréée sans difficulté, car le général romain ne pouvait prévoir, qu'il venait de décréter lui-même le maintien du peuple juif, par l'Ecole, c'est-à-dire par l'étude de la Loi.

Et cette loi, Mesdames et Messieurs, Dieu nous donna la mission de la propager, de la répandre dans le monde, lorsque, le jour solennel du 6 Sivan, 50 jours après la sortie de nos ancêtres de la servitude d'Egypte, du haut du Sinaï, l'Eternel s'adressant à tout le peuple, s'exprima en ces termes :

« Vous serez pour moi, mon bien précieux parmi tous les peuples, car la terre m'appartient ».

Ces derniers mots indiquent que dès ce moment, notre peuple était déjà désigné pour sa grande mission, et destiné à être dispersé sur la terre. Le texte suivant nous dit la raison de cette dispersion « Vous serez pour moi un royaume de pontifes... Royaume de pontifes, vent dire vulgarisateurs de cette doctrine d'un Dieu unique, missionnaires de cette Loi sublime du Sinaï, l'enseignant, l'inculant, la propageant parmi les nations idolâtres, non par la force comme l'ont fait d'autres religions issues de la nôtre, mais en cohéritier, c'est-à-dire par la persuasion, en montrant les beautés de cette loi, loi de fraternité, de tolérance, loi qui, la première dans le monde, proclama l'amour du prochain, à quelque confession qu'il appartienne.

Israël fut fortement prévenu contre les dangers de cette dispersion, par les mots que nous venons de citer « Vous serez pour moi un peuple précieux », c'est-à-dire je vous protègerai au cours de votre mission, comme on protège un joyau inestimable.

Les nations ne pourront rien contre vous.

Leurs instruments de torture seront brisés et vous subsisterez malgré et contre tout.

Et pour accomplir cette mission divine, pour mieux la propager, le meilleur moyen est de nous éclairer, de nous moraliser d'abord nous-mêmes.

Tenons haut et ferme, ce drapeau majestueux que Moïse a offert,

il y aura bientôt 4000 ans à nos ancêtres. Restons fidèles à ce patrimoine intellectuel et moral. Soyons comme dit le texte קדוש ע un peuple saint, une nation aux mœurs irréprochables et pures, des hommes sains de corps et d'esprit.

Nos lois sont admirablement faites pour concourir à ce noble dessein.

Notre devoir est de combattre énergiquement, cet ennemi bien plus redoutable que tous nos ennemis extérieurs, celui que nous portons en nous-mêmes, qui pénètre dans nos demeures, appelons-le par son nom, en paraphrasant un mot célèbre, « l'indifférence voilà l'ennemi » qui s'en prend aux choses les plus saintes, et qui enveloppe dans le même doute, et les lois religieuses et les lois morales.

Tel est aujourd'hui l'ennemi de notre foi, auquel il faut opposer un bouclier protecteur.

Opposons à cette indifférence, la propagation de l'enseignement religieux, l'étude de l'histoire glorieuse du passé d'Israël.

Aussi ai-je applaudi de tout cœur, à la création dans notre belle communauté, de cette société à laquelle nous devons ces conférences, grâce à l'initiative de notre éminent et sympathique Président, M. le colonel Mayer, de notre vénéré et cher Grand Rabbin, et de tous leurs dévoués collaborateurs.

Cette société a précisément pour but de combattre ce relâchement, cette indifférence religieuse.

Certes, les écoles où notre loi est enseignée, doivent concourir à la moralisation de nos enfants. Mais l'école ne suffit pas. La collaboration des parents est indispensable. A eux, incombe l'éducation religieuse. Les efforts du professeur demeurent stériles, si les parents eux-mêmes ne donnent pas à leurs enfants, l'exemple de la pratique religieuse.

En effet, à quoi bon initier nos élèves à nos belles prières, si dans la maison paternelle on ne prie jamais ? A quoi bon exposer à notre jeunesse, les beautés de nos cérémonies religieuses, si aucune de ces cérémonies ne vient vivifier le foyer domestique ?

Aussi, c'est à vous Messieurs, que je m'adresse tout d'abord, à vous, qui pouvez exercer une si profonde et si heureuse influence au sein de la famille, et je vous dis : Ne bannissez jamais de vos

demeures les belles et saintes pratiques du Judaïsme, rendez à la Religion, la place primordiale qu'elle y occupait jadis ; elle était la compagne assidue de notre vie, elle sanctifiait nos actes.

Et vous, Mesdames, dignes descendantes de Sara, Rébecca, Rachel et Léa, vous êtes les principales éducatrices de vos chers enfants, c'est à vous qu'il appartient de diriger leurs premiers pas dans la vie. Sachez que Dieu a remis entre vos mains, le dépôt sacré de ses lois. C'est que la loi mosaïque s'est adressée aussi bien à la femme qu'à l'homme. « Ainsi tu diras à la maison de Jacob — aux filles de Jacob, d'abord, expliquent nos sages. Ainsi tu annonceras aux fils d'Israël » avait dit l'Eternel à Moïse. »

La femme avait comme l'homme, son égale part de responsabilité dans l'accomplissement des grands devoirs de la vie sociale, religieuse et morale, et que, comme lui, elle savait ne pas y faillir.

Et ainsi, Mesdames et Messieurs, vos enfants fortement préparés pour la vie, dociles à vos conseils, marcheront vers leur avenir avec fermeté, accomplissant leur devoir, en toute circonstance, glorifiant notre culte, honorant notre antique race, ainsi que notre patrie bien-aimée la France, dont ils seront également fiers de se dire les fidèles enfants.

ISAAC HANOUNE.



Alger, le 11 Juin 1924.

Causerie de Madame Léon STORA SUDAKA

LA BIBLE dans les Arts et la Littérature

« A la pieuse mémoire
de ma mère bien-aimée »

Mesdames, Messieurs,

La recherche de l'origine du monde, et du mystère du principe premier de vie, fut pour les philosophes de toutes les époques, la plus déconcertante énigme, le plus abstrait, le plus vaste, le plus troublant problème et le sujet pour eux d'études passionnées et d'investigations profondes.

Tous, spiritualistes et matérialistes, les uns se basant sur les cosmogonies et les religions, les autres étayant leurs argumentations sur les théories évolutionnistes de la doctrine darwinienne, soutinrent les controverses les plus contradictoires à l'appui de leurs affirmations religieuses ou scientifiques. Mais l'essence même des choses nous échappe et nous échappera toujours, nous dit Bergson et il ajoute dans son *Evolution créatrice* que l'Absolu n'est pas de notre ressort, et qu'il faut nous arrêter devant l'Inconnaissable. De la cause ignorée de cette insoluble question, du grand X, de cette mystérieuse inconnue, pourquoi chercher l'explication de ces indéfinissables vérités, autre part que dans le texte de nos Ecritures saintes. L'idée pure qui se dégage de la Bible sur la création du monde, nous incline à en accepter synthétiquement la genèse, et le Judaïsme qui la première entre toutes les religions de l'antiquité professa le monothéisme, se présente à cet égard comme exceptionnellement remarquable.

Or, sur le sommet sacré de l'Horeb, lorsque dans sa révélation

« Je suis celui qui suis », l'Eternel fit connaître à Moïse, comment dans le commencement le ciel et la terre sortirent du chaos :

בראשית ברא אלhim את השמים ואת הארץ

« Bereschith bara Elohim eth Haschamaïm ve-eth ha aretz »⁽¹⁾ et comment, ayant créé dans leur ordre l'essence de toutes choses dans l'incommensurable univers, Il dit « faisons l'homme à notre image et notre ressemblance ». Mais la créature pouvait-elle être semblable à son Créateur, incorporel et sans substance, Etre essentiellement spirituel selon la doctrine même du Judaïsme ? Dieu fit en créant l'homme, un être non courbé, non brute comme les espèces sur lesquelles il le fit dominer, mais qui doué de la sainteté de la Raison, se connaissant soi-même, put, dressant sa stature droite, lever son front méditatif vers les merveilles de la création et tout amour, adorer son créateur. Et lorsque Dieu dit « que la lumière soit ! la lumière fut dans les astres et les constellations sans nombre de l'infini étoilé des cieux, mais elle fut aussi lumière rayonnante dans le cerveau humain. Emanation divine ! flamme dont la clarté illuminant l'esprit, pénètre aux sources vives de la pensée et permet à l'intelligence en se manifestant avec éclat, d'atteindre les plus hautes cimes ! Souveraine et puissante dans le savoir étendu et la profonde science. Richesse de l'imagination dans l'association des sentiments et des idées, où parfois le génie comme un éclair céleste, étincelle jaillissante de la pensée, auréole de beauté toutes les consécrations humaines : pureté des contours et des lignes, forme idéale, séduisante couleur, ou bien laissant se déverser le flot de leurs harmonies, composition mélodieuse des sons, rythme cadencé des poèmes ! O penseurs, artistes, musiciens, poètes ! Quel hymne de gloire chantera vos louanges ! quelle prière d'ardente ferveur montant comme un encens vers le culte du Beau, vous dira les saintes émotions de nos âmes extasiées ! Animateurs qui éveillez en nous, avec les plus nobles vertus, des joies bienfaisantes et sereines : plaisirs esthétiques, admirations enthousiastes ! Vous participez de Dieu, par la grandeur de vos conceptions et de vos réalisations, et nous entraînant loin des vulgarités et des bassesses de l'existence, vous nous transportez sur l'aile de vos inspirations créatrices,

jamais, ce symbole du peuple d'Israël flotte sans jamais sombrer dans les eaux déchainées des persécutions. Voilà donc l'image vivante, le portrait saisissant du peuple d'Israël.

Si la Bible, parlant du genre humain en général, dit qu'il a été créé à l'image de Dieu, c'est-à-dire lui ressemblant dans une certaine mesure, par l'intelligence, le sens du vrai, du beau et du bien, nous pouvons, nous Israélites, dire avec fierté, que nous lui ressemblons particulièrement par une autre qualité, l'un des attributs de Dieu, l'Eternité, c'est-à-dire l'immortalité de la race.

Il est intéressant, pour ne pas dire piquant, de connaître ce qu'écrivait à ce sujet, Pascal, le grand philosophe chrétien du XVII^e siècle. « La rencontre de ce peuple (Israël) me semble digne de l'attention. Je considère cette Loi qu'il se vante de tenir de Dieu, et je la trouve admirable ; elle est la plus ancienne du monde, la plus parfaite en même temps que la plus sévère.

Le peuple juif, ce peuple particulier, n'est pas seulement considérable par son antiquité, mais il est encore singulier en sa durée qui a toujours continué depuis son origine jusqu'à maintenant.

Les Grecs et les Romains, qui sont venus si longtemps après, ont péri, tandis que les Juifs subsistent toujours et malgré les entreprises de tant de puissants rois qui ont cent fois essayé de les faire périr ; leur histoire enferme dans sa durée celle de toutes nos histoires ».

« Il y a en tout juif, une secrète faculté de métamorphose qui m'a souvent émerveillé, a écrit d'autre part le grand sociologue français, Leroy-Beaulieu. « Il est prêt à toutes les transformations, sans presque jamais perdre l'empreinte de sa race, de même qu'il garde dans sa chair la marque de sa foi ; par là il est unique ».

Son désir de vivre, sa ténacité, notre peuple l'a puisé dans les paroles de Moïse et des prophètes, qui après avoir annoncé à Israël, des malheurs qui se sont réalisés, lui avaient également prédit le bonheur.

Et c'est cet espoir en de jours meilleurs, qui soutint Israël au cours de sa mission divine, et constitue le vrai secret de son éternelle jeunesse.

Nos sages, dans le Midrach, ont interprété ainsi la vision connue dans la Bible, sous le nom de « Echelle de Jacob ».

Notre ancêtre se couche sur un monceau de pierres. Ses paupières alourdies se ferment, il s'assoupit, et voici que dans un rêve, une immense échelle s'élève de la terre et atteint les cieux. Des anges montaient et descendaient. C'est, disent nos Sages, l'avenir de sa postérité qui se déroulait devant lui ; peuples, royaumes, empires y montent et en descendent. Babylone escalade 70 degrés et s'en retourne, les Mèdes parviennent au 52^e échelon, les Grecs au 108^e ; Edom monte à son tour et on ne le voit pas redescendre. Il tremble. O, mon Dieu, toi, Maghen Abraham, le bouclier d'Abraham, abandonneras-tu tes enfants ? Je les vois déshérités, assis au bord des siècles qui s'écoulent, pleurant la liberté perdue. Quoi ! le juge de toute la terre n'agira pas avec justice ? O Dieu d'Abraham, Dieu de mon père, aie pitié de mes enfants, arrête leur malheureux sort.

Et Dieu s'écrie... « Ne crains rien, mon serviteur Jacob. Alors même que les ennemis atteindraient le sommet de l'échelle pareils à l'aigle qui s'élève dans les airs, bravant les étoiles, je les précipiterais de nouveau sur la terre. Sois courageux et espère ».

Pour mieux faire ressortir, Mesdames et Messieurs, la vitalité de notre peuple, il nous faudra remonter à l'origine de son histoire, le suivre pas à pas pendant ses tribulations à travers les siècles, rapporter sinon tous, du moins, les principaux assauts, les différentes persécutions auxquels il a su résister ; l'histoire d'Israël n'est qu'un long calvaire qu'il a pu gravir sans défaillance.

La première manifestation d'antisémitisme, fut la captivité d'Egypte. Nous ne voudrions pas nous étendre sur les souffrances qu'endurèrent nos ancêtres pendant les 210 ans passés dans ce pays, car ceci est du classique.

Passons rapidement sur la destruction du 1^{er} temple de Jérusalem, par Nabuchodonosor, roi de Babylone, ainsi que sur l'admirable récit raconté dans le livre biblique d'Esther et que vous connaissez tous, pour en arriver à l'histoire des Asmonéens connus sous le nom de Macchabées. Car, là où les persécutions prirent un caractère entièrement religieux, ce fut lorsque Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, s'empara de la Judée. Furieux d'un échec qu'il avait subi en Egypte, il ne trouva rien de mieux pour décharger sa colère, que d'exercer les plus atroces cruautés contre les Israélites.

Mais cela ne suffit pas à ce roi qui a laissé dans l'histoire du Ju-

daïsme, un nom justement exécré. Il lui fallait anéantir le judaïsme même, lois, doctrines, pratiques. Il enjoignit donc aux Israélites, de ne plus observer les lois de leur Dieu, et particulièrement celles qui concernent la circoncision, l'observance du Sabbat et des fêtes.

Il fit ériger dans le Temple de Jérusalem, une statue de Zeus (Jupiter) des Grecs, et l'on sacrifia sur l'autel un pourceau. Et c'est alors que l'on vit ce spectacle extraordinaire, le soulèvement d'une poignée d'hommes contre des armées considérables. Grâce à l'impulsion donnée par Mattatia et ses fils, de la famille des Asmonéens, après des défaites sanglantes, l'ennemi fut vaincu. Le nom de ces héros, sans peur et sans reproche, auxquels leurs contemporains, donnèrent le surnom si célèbre et si flatteur de Macchabées, restera gravé dans nos coeurs, car les Juifs cette fois-ci encore ont versé leur sang, non pour des biens matériels, mais pour une idée, le maintien de la religion mosaïque que le paganisme cherchait à étouffer. Nous fêtons ces victoires par des illuminations dans nos demeures et dans les Synagogues, le 25 Kisler de chaque année et pendant 8 jours.

Parlons maintenant des événements qui ont précipité la chute de la nationalité juive et de la dispersion du peuple d'Israël.

La Palestine était alors gouvernée par des procurateurs romains. L'administration de l'un d'entre eux fut si impudiquement partiale et sanguinaire, qu'elle précipita l'exécution du projet, depuis longtemps caressé par les mécontents, de secouer le joug de la tyrannie romaine. L'insurrection éclate à Jérusalem, et de là comme un fleuve de feu se répandit dans le pays tout entier. Néron choisit pour diriger la campagne de Judée, le meilleur de ses généraux, Flavius Vespasien qui, appelé plus tard à Rome par suite de l'assassinat de Néron, fut proclamé empereur et chargea son fils Titus d'aller s'emparer de Jérusalem.

Le siège de Jérusalem par Titus, coûta dit-on, la vie à plus d'un million de personnes. Si l'on y ajoute celles de la Galilée et des autres villes de l'intérieur, on peut dire que la majeure partie de la population juive de la Palestine fut anéantie.

Les prisonniers faits pendant cette guerre dépassaient le nombre de 900.000. Des milliers furent envoyés en Egypte pour y travailler dans les mines ; la plupart des jeunes gens, des jeunes filles et des

femmes furent vendus à vil prix comme esclaves, les plus robustes furent envoyés dans les arènes pour y disputer leur vie aux bêtes fauves. Titus donna à ses amis des fêtes sanglantes, et fit périr sur l'arène des milliers de Juifs.

Un historien français, De Saulcy, parlant de l'effondrement de la nationalité juive, dit : « Jamais, en aucun cas, nation n'a tant souffert et s'est jetée si bravement et tout entière, entre les bras de la mort, pour échapper au plus poignant des malheurs, à l'enva-hissement et à l'asservissement par la force brutale des armées ennemis. Honneur donc aux illustres martyrs du patriotisme judaïque, car ils ont payé de leur sang le droit de transmettre à leur descendance, le souvenir de la plus belle résistance qui ait jamais été faite par les faibles, contre les horreurs de la conquête ».

La légende s'est emparée de ce sujet si navrant, la chute du Temple, la ruine et la dispersion du peuple juif. Elle nous montre les oiseaux du ciel, apportant une goutte d'eau dans leur bec, pour éteindre l'immense brasier ; elle nous montre les Patriarches se levant de leur couche funèbre pour implorer la divine pitié en faveur de Sion ; elle nous montre enfin d'interminables files de captifs passant devant la tombe de Rachel « qui pleure sur ses enfants, sans vouloir être consolée » et qui leur adresse des paroles de courage et de consolation.

Ce même sujet a inspiré l'un des plus grands de nos poètes, le rabbin Judas Halévi, dans ses Sionides ou élégies, composées sur les ruines de Jérusalem en 1140.

Permettez-moi de vous en lire les plus beaux passages :

« Mon cœur se transporte dans la maison de Dieu ; là il s'épanche devant le créateur ! N'est-ce pas là que s'ouvriraient les portes du Ciel, que la majesté du Tout-Puissant obscurcissait la lune, le soleil et les astres ? »

« Ah ! que ne puis-je verser mon âme là où l'Esprit de Dieu descendait sur tes élus ? Tu étais la résidence du Roi éternel, et je vois des esclaves assis sur le trône des Princes ».

« Donne-moi des ailes et je porterai sur tes ruines, les débris de mon cœur ; j'embrasserai tes pierres muettes, et mon front touche-ra ta sainte poussière ! Mon pied foulera le tombeau de mes ancêtres,

je contemplerai le mont Abarim, le mont Or, qui couvrent les cendres de tes divins maîtres, les deux lumières d'Israël ».

(Il fait allusion à Moïse et à Aaron, le premier enterré sur le mont Abarim ou Nébo et le deuxième sur le mont Or.)

« Dans ton air, je respirerai le souffle de la vie ; dans ta poussière, le parfum de la myrrhe ; dans l'eau de tes fleuves, je savourerai le miel. »

« Comment pourrais-je m'abandonner aux jouissances de cette vie, quand je vois des chiens entraîner des lionceaux ? mes yeux fuient le lumière du jour qui me fait voir des corbeaux enlevant, dans les airs, les cadavres de tes aigles. »

« Arrête-toi, coupe de souffrance ! Laisse-moi un seul moment de repos, car déjà toutes mes veines sont remplies de tes amertumes ! Un seul moment, que je pense à Ahola (Samarie) et puis j'achèverai ton amer breuvage !

« Encore, un court souvenir d'Aholiba (Jérusalem) et puis je te viderai jusqu'à la lie » (1).

Poursuivons maintenant le cours de notre histoire, de notre triste et glorieuse histoire. Même après la destruction du Temple, centre de la vie religieuse et politique du peuple juif, les juifs ne s'avouèrent pas vaincus.

Soixante-deux ans après cette catastrophe, en l'an 132 de l'ère vulgaire, les Juifs de la mère-Patrie, à la voix du célèbre rabbin Akiba et du fils de l'étoile Bar Cocheba, font une suprême tentative d'affranchissement durement réprimée par l'Empereur Adrien.

Au lendemain de la prise de Béther, dernier centre de résistance, tombée aussi le 9 ab de l'an 135, la Palestine offrait le spectacle d'une effrayante désolation. Près de 600.000 personnes dit-on, avaient péri par le fer et le feu, sans compter les victimes de la faim et de la maladie. Et suivant un historien païen, presque toute la Judée était devenue un désert ; les loups et les hyènes entraient dans les villes.

Quittons maintenant le sol épuisé de la Palestine, et jetons un regard sur les contrées de la dispersion.

On retrouve les Israélites établis à Alexandrie et dans d'autres par-

(1) Traduction de Salomon Munk.

ties de l'Egypte, ainsi que dans la Cyrénaïque (Tripolitaine), à Antioche, capitale de la Syrie, à Césarée, dans la plupart des ports de Grèce et d'Asie Mineure. On les retrouve également en Sicile, en Italie, notamment à Rome. La Gaule et l'Espagne reçurent leur contingent de colons juifs.

Au début, les empereurs romains se montrèrent tolérants envers les juifs et promulguèrent plusieurs lois en leur faveur. Ainsi, ils eurent le droit de s'assembler librement, de se cotiser pour subvenir aux besoins du culte, de bâtir des cimetières et des lieux de prières, d'obtenir individuellement, par voie de concession gracieuse ou par l'effet de l'affranchissement, le droit de cité romaine.

Mais lorsque Constantin embrassa le christianisme, plusieurs de ces lois tolérantes furent rapportées. Sous son règne, l'Etat encouragea de son appui le développement du prosélytisme ; l'Eglise s'efforça d'attirer les juifs à sa doctrine en imposant de lourdes charges à ceux qui restaient fermes dans leurs croyances, et en assurant aux apostats des avantages considérables.

Le règne de son fils Constance fut le signal d'une recrudescence de persécutions contre les juifs ; leurs impôts, déjà très lourds, furent considérablement augmentés, sous prétexte que des athées et des blasphémateurs ne méritaient ni protection, ni pitié.

C'est avec Théodoce II (408-450), que commença pour les Juifs, la sombre période des persécutions du moyen-âge. La haine des juifs, propagée et enseignée par Jérôme et Augustin, deux pères de l'Eglise, devint un article de foi pour toute la Chrétienté. C'est le fanatisme puisé dans les écrits des Pères de l'Eglise, qui arma plus tard rois et peuples contre les Israélites, fit éléver les bûchers et inventer les supplices de l'Inquisition.

Si le Christianisme ne fut pas tendre envers les juifs, le Mahométisme ne fut pas moins cruel.

Bien avant la naissance de Mahomet, les juifs étaient nombreux en Arabie, et y jouaient un rôle considérable.

Mahomet les combattit avec acharnement. Son animosité contre eux se manifesta par une série d'expéditions qu'il entreprit contre toutes leurs tribus. Il réussit à les vaincre, s'empara de leurs châteaux-forts, égorgea les vaincus par centaines et força la plupart des

autres à émigrer. Le 2^e calife, Omar, expulsa d'Arabie, les derniers juifs qui y étaient restés.

L'Islamisme comme le Christianisme, meurrit le sein qui l'avait nourri.

Parlons maintenant de la situation des juifs dans les pays chrétiens, en France, en Allemagne et en Espagne vers les XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Sous le règne de Saint Louis, les Juifs furent massacrés en Anjou, en Poitou, en Bretagne.

Saint Louis, sous l'influence de sa dévote mère Blanche de Castille, chercha à enlever aux Juifs, le Livre, qui au milieu de tant d'épreuves, était devenu, plus encore que la Bible, leur suprême consolation et le lien de leur unité religieuse, le Talmud.

Vingt-quatre charretées de livres hébreux furent brûlés publiquement à Paris en 1242. Mais si Saint Louis avait brûlé les livres des Juifs, sous Philippe le Bel, on fit mieux, on brûla les Juifs eux-mêmes. Diverses accusations circulaient contre eux dans le peuple. Ils profanaient disaient-on, les vases et les ornements des églises. Ils volaient et perçaient des hosties pour faire couler le sang du Seigneur, ils jetaient des sorts aux chrétiens. Mais la calomnie la plus atroce et la plus funeste dans ses conséquences, fut celle du meurtre rituel, déjà formulée dans d'autres pays et qui malheureusement, même de nos jours, sert encore de prétexte à de nouvelles persécutions.

Citons pour mémoire l'affaire de Damas en 1840, et de Rhodès, où la même accusation fut portée contre les Juifs. Sept des notables les plus estimés de la communauté furent incarcérés et torturés. Ces deux affaires produisirent dans toute la Syrie et même à Smyrne une agitation qui dégénéra en troubles graves contre les Juifs. Mais grâce à l'intervention de l'illustre Adolphe Crémieux, de Moses Montefiore, et Salomon Munk, les notables arrêtés furent mis en liberté, et l'accusation du meurtre rituel fut réprouvée et interdite à jamais dans l'empire ottoman.

Citons encore plus près de nous, en 1911, la fameuse affaire Beilis, où l'accusé dut rester plus de deux ans en prison. Finalement le jury déclara Beilis non coupable, et la cour dut prononcer son acquittement, malgré la coalition du ministre de la justice, de la presse et du parti antisémite.

Cette accusation cependant n'est que la résurrection d'une calom-

nie tout aussi mensongère, dirigée jadis par les païens contre les premiers chrétiens. Appliquée aux Juifs, dont la religion prohibe avec une sévérité absolue l'usage du sang dans les aliments, ce n'était plus qu'une absurdité monstrueuse. En vain, des rois, des papes mêmes, proclamèrent la fausseté de cette croyance. Elle s'enracina profondément dans les esprits. A Troyes, le samedi 24 avril 1288, à la suite d'un fait de ce genre, treize malheureuses victimes, choisies parmi les plus riches de la communauté, furent immolées par l'Inquisition. Un complot se trama contre eux en mars. On forme des conciliabules, on pénètre chez un notable israélite, Hakim Chatelain, on lui parle avec amitié feinte, et on dépose un cadavre dans sa maison. Celui-ci est découvert. Les chrétiens s'ameutent contre les Juifs. Chatelain est la première victime. Sa maison est livrée au pillage ; il est arrêté avec sa femme, ses deux enfants et sa bru. Comme ils sont accusés d'un crime religieux, on les livre au tribunal ecclésiastique. L'Inquisition se charge du procès. Il était facile de prévoir comment il finirait. Les treize accusés furent condamnés au feu. Ils offrirent de se racheter à prix d'or. Le Saint-Office refusa ; ce qu'on demandait à ces malheureux, c'était d'abjurer ; mais ceux-ci préférèrent la mort à l'apostasie, et le 24 avril 1288, ils montèrent sur le bûcher. Ils allaient à la mort, les mains derrière le dos, chantant les chants hébreux, récitant le Chéma, s'encourageant mutuellement et outrageant les bourreaux.

La grâce et la beauté de la jeune bru semblèrent un moment émouvoir le tribunal. On lui offrait la vie sauve avec le baptême, en lui promettant richesses et dignités. « Nous te donnerons un écuyer qui t'aimera beaucoup ». Elle refusa avec indignation et elle alla rejoindre son mari dans les flammes.

En Allemagne, de douloureuses épreuves marquèrent pour les Juifs l'époque des Croisades. Le but de ces expéditions, incessamment renouvelées pendant près de deux cents ans, était d'arracher la Terre Sainte, les lieux sanctifiés par le séjour du Christ, aux mains des infidèles.

Les croisés commencèrent à se préparer à la Guerre Sainte contre les Musulmans en massacrant les Juifs. Si l'on faisait un crime au musulman de détenir le sépulcre de Jésus, comment pardonner à l'Israélite d'avoir mis Jésus au tombeau !

Ce fut la première croisade qui fut signalée par les pires violences. Une multitude ignorante et grossière, qui précédait l'armée principale, se rua sur les florissantes communautés juives de la Moselle et du Rhin. A la seule annonce de l'approche de ces hordes, les Juifs de Trèves furent pris d'une telle frayeur que plusieurs d'entre eux égorgèrent leurs enfants et se tuèrent ensuite eux-mêmes. A Spire, à Worms, à Mayence, à Cologne, les juifs préfèrent la mort à l'apostasie et meurent le plus souvent de leurs propres mains, en répétant le cri de « Ecoute Israël, l'Eternel notre Dieu est Un ».

On évalue à 12.000 le nombre des victimes ; partout la spoliation et l'incendie accompagnaient la boucherie.

Nous ne pouvons, Mesdames et Messieurs, vous narrer tout au long, au cours de cette causerie, toutes les persécutions subies par les juifs pendant les autres croisades, et passons immédiatement à l'Inquisition d'Espagne.

C'est vers la fin du XIV^e siècle, qu'un prêtre fanatique de Séville, l'archidiacre Ferdinand Martinez provoqua contre les Juifs, un mouvement d'hostilité qui se propagea dans toute l'Espagne et eut les plus fâcheuses conséquences.

Ses dangereuses prédications portèrent leurs fruits en 1391. La belle Communauté de Séville qui comptait 7.000 familles, disparut tout entière ; 4.000 personnes périrent, le reste accepta le baptême. Après Séville, ce fut le tour de Cordoue, puis de Tolède, puis de 70 autres Communautés de Castille.

Les mêmes scènes de carnage, se produisirent dans le royaume d'Aragon. A Valence, la capitale, il ne resta pas un juif d'une communauté de 5.000 habitants. A Barcelone, les juifs furent tués ou brûlés. C'est à la suite des événements de 1391 que des milliers de juifs, fuyant l'Espagne, vinrent en partie échouer à Alger, où ils se fixèrent. Parmi eux, figuraient les deux illustres rabbins espagnols, Ribach et Rachbas, fondateurs de notre belle Communauté.

Mais des épreuves bien plus redoutables les attendaient à l'avènement d'Isabelle la Catholique, sœur d'Henri IV, roi de Castille, dont le mariage avec le prince héritier d'Aragon, Ferdinand, avait uniifié l'Espagne catholique.

A peine montés sur le trône, ils demandèrent au pape Sixte IV, la

permission de créer un tribunal d'inquisition pour juger les hérétiques.

Le pape accorda — sans enthousiasme il est vrai — l'autorisation demandée, et vers la fin de l'année 1480, ce tribunal commençait à fonctionner à Séville, où il y eut chaque jour tant de victimes, que la ville fut obligée de mettre à la disposition du tribunal, une de ses places pour entretenir un bûcher en permanence. Cette place reçut le nom de Quémadéro, qui veut dire fournaise.

En 1483, la nomination d'un inquisiteur général communiqua un nouvel élan à la persécution. Ce poste échut au dominicain Thomas de Torquemada, homme d'une foi inexorable, à qui son fanatisme et sa cruauté ont valu une atroce immortalité.

Dans les onze tribunaux établis par lui, Torquemada plaça des dominicains zélés, complètement soumis à sa volonté et comme on l'a dit : « L'Espagne se remplit d'une affreuse odeur de prisonniers pourrissant au fond des cachots ».

Le nombre des victimes s'accrut d'année en année et bientôt l'Espagne ne fut plus qu'un immense brasier.

Pour terminer son œuvre néfaste, Torquemada demanda aux rois catholiques, l'expulsion de tous les juifs d'Espagne.

L'édit d'expulsion fut signé par Ferdinand et Isabelle, au palais de l'Alhambra le 31 mars 1492.

Tous les juifs devaient quitter le pays dans un délai de 4 mois ; et par une coïncidence saisissante, leur exode eut lieu le 9 Ab, date douloureuse entre toutes dans l'histoire juive. On évalue à 300.000 le nombre des exilés. La perte d'une population aussi nombreuse et aussi intelligente porta à la prospérité de l'Espagne un coup funeste, parce qu'en proscrivant les Juifs, elle amputa elle-même les bras dont le travail l'aurait plus enrichie que toutes les mines du Pérou.

Le sultan Bajazet disait vrai, lorsque en accueillant avec empressement une partie des fugitifs, il s'écriait : « Vous appelez Ferdinand un monarque avisé ; est-ce parce qu'il a appauvri son empire et enrichi le mien ? »

Nous ne pouvons nous étendre, Mesdames et Messieurs, sur les terribles épreuves qui attendaient les Juifs à leur sortie d'Espagne. La peste, la famine, l'incendie, les maladies, la cupidité des habi-

tants de pays inhospitaliers, se coalisèrent contre eux; ceux qui trouvèrent un refuge au Portugal, furent plus tard, en 1496, expulsés de ce royaume.

Résumons-nous, en disant comme dans le rituel de la nuit de **פסח**, qu'à toutes les époques, « des ennemis ont surgi pour nous anéantir » **עומדים עליינו לבליהטן** et qu'en dépit des massacres, des pogromes, qui existent malheureusement encore de nos jours, Dieu nous délivre de leurs mains. **ודק' בה מצילנו מידם**

Le Midrache rapporte à ce sujet, que l'Empereur Adrien dit un jour à Rabbi Yéchoua : Elle est vraiment extraordinaire, cette brebis qui se maintient entre 70 loups, prêts à la dévorer ! Mais non, répondit celui-ci, c'est le berger qui la garde et la sauve de tous les dangers, qui est admirable. C'est ainsi qu'il est dit dans la Sainte Ecriture « Toute arme forgée contre toi, se brisera dans la main de celui qui voudra s'en servir ».

Où donc ce peuple a-t-il trouvé cette eau de Jouvence qui prolonge la vie ? Cet élixir qui l'a soutenu jusqu'à ce jour, en dépit des souffrances, des cachots, des tortures, des bûchers, des massacres ?

Répondons sans hésitation que notre peuple a puisé cette force, cette énergie sublime, dans sa Loi, dans la Thora, **עץ חיים** l'arbre de la vie, comme l'a dénommée le roi Salomon. C'est elle qui l'a soufenu dans sa défaite, qui l'a accompagné dans son exil, qui a relevé son courage abattu. C'est grâce à elle qu'il a pu échapper aux flammes des bûchers, aux dents des animaux féroces, à toutes les cruautés de ses ennemis.

Aussi, combien nous devons être reconnaissants à l'illustre rabbin Yohanah Ben Zacaï qui sauva la Loi dans les circonstances suivantes :

La ville de Jérusalem était alors assiégée par Vespasien. Elle allait succomber sous les assauts suivis de l'ennemi, la guerre civile épuisait la force des combattants. C'est alors que Rabbi Yohanah voulut sauver, sinon la vie politique de ses coreligionnaires comme nation, du moins l'organisation religieuse du Judaïsme, c'est-à-dire la Loi.

Et pour cela, raconte le Talmud, il usa d'un stratagème habile. Il se fit passer pour mort et transporter dans un cercueil hors de la

ville, par deux de ses élèves. Arrivé devant Vespasien, il lui demanda la faveur de l'autoriser à ouvrir une école à Yabné, près de Jaffa. Cette requête paraissant si simple, si modeste, fut agréée sans difficulté, car le général romain ne pouvait prévoir, qu'il venait de décréter lui-même le maintien du peuple juif, par l'Ecole, c'est-à-dire par l'étude de la Loi.

Et cette loi, Mesdames et Messieurs, Dieu nous donna la mission de la propager, de la répandre dans le monde, lorsque, le jour solennel du 6 Sivan, 50 jours après la sortie de nos ancêtres de la servitude d'Egypte, du haut du Sinaï, l'Éternel s'adressant à tout le peuple, s'exprima en ces termes :

« Vous serez pour moi, mon bien précieux parmi tous les peuples, car la terre m'appartient ».

Ces derniers mots indiquent que dès ce moment, notre peuple était déjà désigné pour sa grande mission, et destiné à être dispersé sur la terre. Le texte suivant nous dit la raison de cette dispersion « Vous serez pour moi un royaume de pontifes... Royaume de pontifes, veut dire vulgarisateurs de cette doctrine d'un Dieu unique, missionnaires de cette Loi sublime du Sinaï, l'enseignant, l'inculant, la propageant parmi les nations idolâtres, non par la force comme l'ont fait d'autres religions issues de la nôtre, mais en cohéritage, c'est-à-dire par la persuasion, en montrant les beautés de cette loi, loi de fraternité, de tolérance, loi qui, la première dans le monde, proclama l'amour du prochain, à quelque confession qu'il appartienne.

Israël fut fortement prévenu contre les dangers de cette dispersion, par les mots que nous venons de citer « Vous serez pour moi un peuple précieux », c'est-à-dire je vous protègerai au cours de votre mission, comme on protège un joyau inestimable.

Les nations ne pourront rien contre vous.

Leurs instruments de torture seront brisés et vous subsisterez malgré et contre tout.

Et pour accomplir cette mission divine, pour mieux la propager, le meilleur moyen est de nous éclairer, de nous moraliser d'abord nous-mêmes.

Tenons haut et ferme, ce drapeau majestueux que Moïse a offert,

il y aura bientôt 4000 ans à nos ancêtres. Restons fidèles à ce patrimoine intellectuel et moral. Soyons comme dit le texte **עַם קָדוֹשׁ** un peuple saint, une nation aux mœurs irréprochables et pures, des hommes sains de corps et d'esprit.

Nos lois sont admirablement faites pour concourir à ce noble dessein.

Notre devoir est de combattre énergiquement, cet ennemi bien plus redoutable que tous nos ennemis extérieurs, celui que nous portons en nous-mêmes, qui pénètre dans nos demeures, appelons-le par son nom, en paraphrasant un mot célèbre, « l'indifférence voilà l'ennemi » qui s'en prend aux choses les plus saintes, et qui enveloppe dans le même doute, et les lois religieuses et les lois morales.

Tel est aujourd'hui l'ennemi de notre foi, auquel il faut opposer un bouclier protecteur.

Opposons à cette indifférence, la propagation de l'enseignement religieux, l'étude de l'histoire glorieuse du passé d'Israël.

Aussi ai-je applaudi de tout cœur, à la création dans notre belle communauté, de cette société à laquelle nous devons ces conférences, grâce à l'initiative de notre éminent et sympathique Président, M. le colonel Mayer, de notre vénéré et cher Grand Rabbin, et de tous leurs dévoués collaborateurs.

Cette société a précisément pour but de combattre ce relâchement, cette indifférence religieuse.

Certes, les écoles où notre loi est enseignée, doivent concourir à la moralisation de nos enfants. Mais l'école ne suffit pas. La collaboration des parents est indispensable. A eux, incombe l'éducation religieuse. Les efforts du professeur demeurent stériles, si les parents eux-mêmes ne donnent pas à leurs enfants, l'exemple de la pratique religieuse.

En effet, à quoi bon initier nos élèves à nos belles prières, si dans la maison paternelle on ne prie jamais ? A quoi bon exposer à notre jeunesse, les beautés de nos cérémonies religieuses, si aucune de ces cérémonies ne vient vivifier le foyer domestique ?

Aussi, c'est à vous Messieurs, que je m'adresse tout d'abord, à vous, qui pouvez exercer une si profonde et si heureuse influence au sein de la famille, et je vous dis : Ne bannissez jamais de vos

demeures les belles et saintes pratiques du Judaïsme, rendez à la Religion, la place primordiale qu'elle y occupait jadis ; elle était la compagne assidue de notre vie, elle sanctifiait nos actes.

Et vous, Mesdames, dignes descendantes de Sara, Rébecca, Rachel et Léa, vous êtes les principales éducatrices de vos chers enfants, c'est à vous qu'il appartient de diriger leurs premiers pas dans la vie. Sachez que Dieu a remis entre vos mains, le dépôt sacré de ses lois. C'est que la loi mosaïque s'est adressée aussi bien à la femme qu'à l'homme. « Ainsi tu diras à la maison de Jacob — aux filles de Jacob, d'abord, expliquent nos sages. Ainsi tu annonceras aux fils d'Israël » avait dit l'Eternel à Moïse. »

La femme avait comme l'homme, son égale part de responsabilité dans l'accomplissement des grands devoirs de la vie sociale, religieuse et morale, et que, comme lui, elle savait ne pas y faillir.

Et ainsi, Mesdames et Messieurs, vos enfants fortement préparés pour la vie, dociles à vos conseils, marcheront vers leur avenir avec fermeté, accomplissant leur devoir, en toute circonstance, glorifiant notre culte, honorant notre antique race, ainsi que notre patrie bien-aimée la France, dont ils seront également fiers de se dire les fidèles enfants.

ISAAC HANOUNE.



Alger, le 11 Juin 1924.

Causerie de Madame Léon STORA SUDAKA

LA BIBLE dans les Arts et la Littérature

« A la pieuse mémoire
de ma mère bien-aimée »

Mesdames, Messieurs,

La recherche de l'origine du monde, et du mystère du principe premier de vie, fut pour les philosophes de toutes les époques, la plus déconcertante énigme, le plus abstrait, le plus vaste, le plus troublant problème et le sujet pour eux d'études passionnées et d'investigations profondes.

Tous, spiritualistes et matérialistes, les uns se basant sur les cosmogonies et les religions, les autres étayant leurs argumentations sur les théories évolutionnistes de la doctrine darwinienne, soutinrent les controverses les plus contradictoires à l'appui de leurs affirmations religieuses ou scientifiques. Mais l'essence même des choses nous échappe et nous échappera toujours, nous dit Bergson et il ajoute dans son *Evolution créatrice* que l'Absolu n'est pas de notre ressort, et qu'il faut nous arrêter devant l'Inconnaissable. De la cause ignorée de cette insoluble question, du grand X, de cette mystérieuse inconnue, pourquoi chercher l'explication de ces indéfinissables vérités, autre part que dans le texte de nos Ecritures saintes. L'idée pure qui se dégage de la Bible sur la création du monde, nous incline à en accepter synthétiquement la genèse, et le Judaïsme qui la première entre toutes les religions de l'antiquité professa le monothéisme, se présente à cet égard comme exceptionnellement remarquable.

Or, sur le sommet sacré de l'Horeb, lorsque dans sa révélation

« Je suis celui qui suis », l'Éternel fit connaître à Moïse, comment dans le commencement le ciel et la terre sortirent du chaos :

בראשית ברא אלדים את השם יאַת חָרֵץ

« Bereschith bara Elohim eth Haschamaim ve-eth ha aretz »⁽¹⁾ et comment, ayant créé dans leur ordre l'essence de toutes choses dans l'incommensurable univers, Il dit « faisons l'homme à notre image et notre ressemblance ». Mais la créature pouvait-elle être semblable à son Créateur, incorporel et sans substance, Etre essentiellement spirituel selon la doctrine même du Judaïsme ? Dieu fit en créant l'homme, un être non courbé, non brûlé comme les espèces sur lesquelles il le fit dominer, mais qui doué de la sainteté de la Raison, se connaissant soi-même, put, dressant sa stature droite, lever son front méditatif vers les merveilles de la création et tout amour, adorer son créateur. Et lorsque Dieu dit « que la lumière soit ! la lumière fut dans les astres et les constellations sans nombre de l'infini étoilé des cieux, mais elle fut aussi lumière rayonnante dans le cerveau humain. Emanation divine ! flamme dont la clarté illuminant l'esprit, pénètre aux sources vives de la pensée et permet à l'intelligence en se manifestant avec éclat, d'atteindre les plus hautes cimes ! Souveraine et puissante dans le savoir étendu et la profonde science. Richesse de l'imagination dans l'association des sentiments et des idées, où parfois le génie comme un éclair céleste, étincelle jaillissante de la pensée, auréole de beauté toutes les consécérations humaines : pureté des contours et des lignes, forme idéale, séduisante couleur, ou bien laissant se déverser le flot de leurs harmonies, composition mélodieuse des sons, rythme cadencé des poèmes ! O penseurs, artistes, musiciens, poètes ! Quel hymne de gloire chantera vos louanges ! quelle prière d'ardente ferveur montant comme un encens vers le culte du Beau, vous dira les saintes émotions de nos âmes extasiées ! Animateurs qui éveillez en nous, avec les plus nobles vertus, des joies bienfaisantes et sereines : plaisirs esthétiques, admirations enthousiastes ! Vous participez de Dieu, par la grandeur de vos conceptions et de vos réalisations, et nous entraînant loin des vulgarités et des bassesses de l'existence, vous nous transportez sur l'aile de vos inspirations créatrices,

sie et « Judas Macchabée » sont deux purs chefs-d'œuvre qui accrurent la gloire du compositeur et dont l'exécution fut saluée dans toute l'Europe musicale par un frémissement d'admiration et de joie. Ses oratorios sont des œuvres gigantesques, d'un accent plein de noblesse, de puissance et de majesté.

La « pythonisse » d'Endor fit apparaître au roi Saül, l'ombre du prophète Samuël. Salvator Rosa a brossé un merveilleux tableau qui se trouve au musée du Louvre. Saül, à la veille d'une bataille contre les Philistins, se rendit sous un déguisement chez une nécromancienne, la pythonisse d'Endor, qui par ses conjurations fait apparaître devant lui le spectre du prophète Samuël. Saül apprend ainsi que le royaume arraché de ses mains va passer à David et à sa postérité. David, qui fut grand entre les grands hommes et qui peut sans rien craindre supporter la comparaison avec les plus beaux héros de l'humanité, un homme dont les origines sont poétiques comme un conte de fées, dont la vie est merveilleuse, comme une légende des chansons et gestes nous dit, l'abbé Gaffre, dans une conférence faite à l'Université des Annales.

« Un homme parut, petit pasteur de moutons en son enfance, le plus extraordinaire pasteur d'hommes en sa maturité, qui fut de sa nation la plus inexplicable du monde. Le Clovis, car il fonda du même coup sa dynastie, son royaume, sa capitale ; le Charlemagne car sa gloire, qu'il fit flotter comme un étendard de l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge, rayonne en victoires sur les peuples voisins, en civilisation, en art, en poésie, sur les tribus hébraïques, unifiées sous le souffle de son génie. Le Napoléon, car stratège poliorcète, il joua avec les couronnes, il réorganisa le sacerdoce, établit les constitutions, mais au-dessus de tous les héros auxquels on peut le comparer, il fut l'aède harmonieux de sa race, le poète mélodieux qui parut sur la scène du monde une harpe en mains, donna aux frissons de l'âme humaine, une expression qu'Orphée ne retrouva pas, qu'Homère ne soupçonnera point, traduisit ses joies et ses douleurs, ses espérances, ses meurtrissures en des strophes qui tressaillent encore à l'heure qu'il est sur les lèvres de centaines de millions d'hommes. Cet homme que l'antiquité eût rangé parmi les immortels et les demi dieux de l'Olympe : le roi David ». Le combat de David avec Goliath ou David triomphant a été exécuté par de nombreux artistes, la plus belle œuvre dans ce genre est la colossale statue de Michel Ange à

Florence, on en admire la noblesse de l'attitude et l'énergique élégance de la forme. David tuant Goliath a été traité par Giorgione, peintre vénitien, peintre de la couleur et de la lumière, et qui surpasse tous ses contemporains par la prestigieuse magie de son pinceau. Le David de Gustave Moreau, d'une si mélancolique et poétique majesté. Le roi, vieillard alors, sa grande barbe blanche ruisselante sur sa poitrine, rêve, accoudé sur son trône ; un ange aux ailes baissées se tient assis à ses pieds, et au loin en perspective, Jérusalem s'éclaire de la luminosité d'un magique coucher de soleil aux tons pourpres et dorés, s'établissant en harmonie avec le déclin du chantre d'Israël.

Rembrandt, comme il traita « Suzanne au bain » dans une belle lumière qui l'enveloppe peignit « Betsabée nue », d'une plastique admirable, lisant un message amoureux de David, pendant qu'une servante lui séche les pieds ; ce tableau, dans l'inimitable expression des lignes, est sans rival dans l'art du Nord.

Raphaël fit deux exécutions du jugement de Salomon, l'une dans les loges, et l'autre plus remarquable dans la chambre des signatu-
res du Vatican. La Reine de Saba, attirée par la réputation du puissant Salomon, vint d'Arabie chargée de présents somptueux. Ma vénérée tante Madame Bénichou Azouzib, récemment décédée, femme dont la fervente piété fit dire au grand rabbin de France que c'était une nouvelle Débora, une sainte en Israël, a composé entre autres poèmes dans son recueil « En méditant les livres saints », pages dictées sous l'impulsion des souvenirs de son heureuse enfance écoulée dans une atmosphère religieuse », cette perle en vers descriptifs digne de figurer comme un médaillon dans les poésies de nos meilleurs parnassiens :

« Reine par la beauté, plus reine par la grâce
« Du pays d'Orient, berceau des vieilles races,
« En sa magique tour, fermée à tous vivants
« Par un gardien farouche aux regards vigilants
« Elle s'assoupissait en cette quiétude
« Que donne le silence au sein des solitudes.
« Mais elle apprend soudain que le roi Salomon
« Par delà les déserts et par delà les monts
« Possédait la sagesse et la haute science,
« Impulsive et jalouse, elle eut l'impatience
« De le voir, fit charger ses chameaux et ses chars
« D'objets précieux, d'or, de parfum de nard,
« De myrthe, de santal, de corail et d'ivoire
« Et d'oiseaux tapageurs au plumage de gloire,

« Mit sa robe royale et ses voiles brillants
« Ses perles, ses rubis, sa couronne pompeuse
« Prit le sceau de l'état et la bague fameuse
« Sur son sein fit tomber le gorgerin charmant
« A son manteau de pourpre, agrafa le diamant
« Sortit de son royaume et dans toute sa gloire
« Son sceptre dans la main sur sa chaise d'ivoire
« Suivie gravement par ses gens et sa cour
« Referma son palais, abandonna sa tour.
« D'une étrange beauté cette reine exotique
« De ses yeux déchargeaient des éclairs magnétiques
« Ses longs cheveux épars, tel un voile le soir
« L'enveloppaient debout de leur fin réseau noir
« Le souffle inapaisé de sa belle poitrine
« S'exhalait, saccadé de sa bouche divine,
« Avec grâce son bras porte le bracelet
« Des doigts, elle retient l'odorant chapelet
« Une coupe d'essence aux senteurs balsamiques
« La grise du parfum, de son flot narcotique
« Et sur elle répand son bouquet tous les soirs
« Son cortège la suit de cent barbares noirs
« Portant leur bouclier et la sainte oriflamme
« Leur glaive et leur poignard d'airain à double lame
« Et lorsque Salomon la vit venir à lui
« Il crut voir s'avancer la Reine de la nuit
« C'est le désert qui vient lui-même en ce mirage
« Dit-il, au Dieu des Juifs, apporter son hommage.

« Je suis la rose de Saaron
« Je suis le lys des vallées
« Comme le lys au milieu des épines
« Telle est ma bien-aimée parmi les jeunes filles
« Comme le pommier au milieu des arbres de la forêt
« Tel est mon bien-aimé parmi les jeunes hommes
« J'ai cherché son ombrage et je m'y suis assise
« Et son fruit a été doux à mon palais
« Il m'a menée dans la salle du festin et l'étendard
« Qu'il lève sur moi porte amour ».

Ce cantique d'amour, le cantique des cantiques à la poésie pleine de sentiment, de fraîcheur et de grâce, Renan y voit dans ce poème unique l'histoire d'une jeune bergère, la sulamite qui sollicitée par Salomon, repousse le prince pour rester fidèle au berger qu'elle aime. La littérature est pleine des fragments de ce chant d'amour. Il fut mis en musique par Gabriel Pierné, et le compositeur russe Mous-

sorsghi en fit une composition qui révèle une personnalité prodigieuse en un style musical d'une rare hardiesse.

Madame de Maintenon tira Racine de son inaction en lui demandant des pièces pour les jeunes filles de Saint-Cyr. De là le réveil en sursaut de Racine à l'âge de quarante-huit ans. Une nouvelle et immense carrière, dit Sainte-Beuve, parcourue en deux pas, *Esther* pour son coup d'essai, *Athalie* pour son coup de maître. Racine, ajoute le même auteur, dans les sujets hébreux est bien autrement à son aise que dans les sujets grecs ou romains. Nourri des livres sacrés, partageant les croyances du peuple de Dieu, il se tient strictement au récit de l'Ecriture.

La première représentation d'*Esther*, eut lieu à Saint-Cyr, le 26 janvier 1689. Outre les demoiselles, le Roi, Madame de Maintenon, le Dauphin, Louvois, Bossuet et quelques évêques et courtisans composaient le public. Madame de Sévigné nous a transmis en ces termes la relation de ce spectacle. « Je ne puis vous dire l'agrément de cette pièce, c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter et qui ne sera jamais imitée, c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnages, si parfait, si complet qu'on n'y souhaite rien ». Après un prologue où la piété annonce le sujet et fait l'éloge du roi, la pièce reproduit fidèlement les événements racontés dans la Bible.

De l'aveu de tous les critiques, le style de Racine atteint sa perfection dans la pièce d'*Esther*. Le récit dans lequel *Esther*, (*Edissa, Myrthe en hébreu*) raconte comment Assuérus pour se consoler de la perte de Vasthi « qu'il chassa de son trône ainsi que de son lit, fit chercher dans tout son empire les plus belles filles ».

« De l'Inde à l'Hellespont ses esclaves coururent
« Les filles de l'Egypte à Suse comparent
« Celles même de Parthe et du Scythe indompté
« Y briguerent le sceptre offert à la beauté ».

Et moi pour touté brigue, et pour tout artifice
De mes larmes au ciel j'offrais le sacrifice.

Larmes bienheureuses, larmes qui comme des étoiles, dont elle porte le nom, brillèrent au firmament judaïque pour la sauvegarde d'Israël. Ce récit ainsi que la prière sont de remarquables morceaux de poèmes dans ce chef-d'œuvre de Racine.

« O, mon Souverain roi
« Me voici donc tremblante et seule devant toi

« Mon père mille fois m'a dit dans mon enfance
« Qu'avec nous tu juras une sainte alliance
« Quand pour te faire un peuple agréable à tes yeux
« Il plût à ton amour de choisir nos aïeux ».

Ce gracieux épisode de la Bible s'encadre entre deux événements étranges, dont Racine ne fait pas mention, à savoir : le somptueux festin d'Assuérus, qui dura 180 jours, et le massacre des 75.000 victimes que firent les Juifs de leurs ennemis et qui dura deux jours entiers, sur la prière formelle d'Esther.

MM. André Dumas et Sébastien Charles Leconte ont fait une pièce en vers d'*Esther, princesse d'Israël*, dans toute l'intégralité du récit biblique. Leur pièce, qui avec de grandes qualités scéniques et des vers d'une superbe envolée lyrique, exprime la sensualité et la fureur atroce des personnages, se déroule dans la somptuosité asiatique des décors, pendant l'horreur tragique du dénouement, véritable duo de mort et de volupté, alors qu'Assuérus est vaincu, subjugué, Esther triomphante clame sa joie dans la fureur du meurtre de ses ennemis :

« Réveillez-vous chanteurs des fastes d'Israël
« Sonnez, harpes des rois, trompettes des lévites
« Que les glaives soient prompts, que les flèches soient vites
« Que la vengeance courre avec des pieds de feu
« Que nos murs relevés abritent le Saint lieu
« Et que sur ses parvis ainsi qu'aux jours antiques
« Autour du Saint des Saints que David adora
« Chantent comme ont chanté Judith et Debora. »

Esther se présentant à Assuérus pour implorer sa clémence en faveur des Juifs et s'évanouissant au pied du trône, est, parmi les épisodes d'*Esther*, celui le plus fréquemment représenté en peinture, ainsi que le couronnement d'Esther par Assuérus.

« Athalie », nom sonore et évocateur, qui rappelle toute une époque de crimes, de révoltes, l'idolâtrie monstrueuse de Tyr et de Sidon, opposé au culte de Jéovah, Athalie, reine impie, fille d'Achab et de Jésabel, fameux par leurs persécutions contre les prophètes et qui résolut de faire mourir tous les descendants de la race royale de David. Sainte-Beuve s'étonne de ne pas trouver dans la tragédie de Racine, ce temple merveilleux bâti par Salomon tout en marbre, en cèdres, revêtu de lames d'or, reluisant de chérubins et de palmes, mais, dit-il plus loin, cela nous eût caché le vrai sujet, le Dieu Un et spirituel, invisible et qui remplit tout.

La tragédie d'*Athalie* que d'aucuns proclament le chef-d'œuvre de Racine, animé d'un souffle puissant, riche de pensées délicates ou touchantes, écrite dans un style d'une pureté merveilleuse, restera toujours l'une des gloires les plus radieuses de la littérature française ; ses beaux chœurs aux vers si harmonieux et si souples ont été souvent mis en musique et ont inspiré plus d'un compositeur, mais ceux écrits par Mendelson sont extrêmement remarquables pleins de grâce et d'ampleur tout ensemble et d'une inspiration enchantée.

Parmi les vers, qui tous seraient à citer, tels le songe d'*Athalie* :

- « C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit
.....
« Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin
.....
« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

Je ne retiens que les vers inspirés d'*Isaïe*, du grand-prêtre Joad, vers animés d'un grand souffle prophétique, cantique d'espérance que semblent aujourd'hui réaliser de » Dan à Berseba les batailleurs du Travail qui construisent les routes qui mènent à Sion : au Eretz Israël. Dans sa préface des « *Amants de Sion* », Mme Myriam Harry écrit : « J'ai vu une nouvelle nation juive, reboiser les montagnes de l'Eternel, défricher les Espaces de Dieu, j'ai entendu une jeunesse joyeuse chanter des chants nouveaux dans la langue du roi David, en attendant le salut d'Israël » et je termine cette longue causerie, Mesdames et Messieurs, en vous remerciant de votre bienveillante attention, par ces vers de Racine qui sont aussi l'écho de ma foi profonde dans les destinées imprescriptibles du peuple élu de Dieu, ainsi que des promesses de nos immortels prophètes, dans la reconstruction de notre Sainte Cité.

- « Quelle Jérusalem nouvelle
« Sort du fond du désert, brillante de clarté
« Et porte sur le front une marque immortelle.
« Peuples de la terre, chantez !
« Jerusalem renait, plus charmante et plus belle,
« D'où lui viennent de tous côtés
« Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés
« Lève Jérusalem ! Lève ta tête altière

« Regarde tous ces rois de la gloire étonnés
« Les rois des Nations devant toi prosternés
« De tes pieds baissent la poussière
« Les peuples à l'envi marchent à ta lumière
« Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
« Sentira son âme embrasée
« Cieux répandez votre rosée
« Et que la terre enfante son Sauveur. »

HÉLÈNE STORA.



Alger, le 10 Décembre 1924

Conférence de M. Lucien LÉVI BRAM

Président de la Société la « FRATERNELLE ALGEROISE »

APERÇU

SUR

LA LÉGISLATION DES HÉBREUX

Mesdames, Messieurs,

Depuis longtemps déjà, de grands esprits ont imaginé divers projets de reconstitution d'un Etat Juif et ont développé, à cet effet, une série de moyens qui leur paraissaient nécessaires pour arriver à ce résultat. Des adversaires, non moins nombreux, ont combattu ces propositions et se sont efforcés d'en montrer les dangers.

Le problème est encore loin d'être résolu. Nous n'essaierons pas ici de reprendre les arguments et les objections présentés et réfutés par les uns et les autres ; nous laisserons aux adversaires et aux partisans de la création d'un nouvel Etat Juif le soin de poursuivre le but qu'ils se sont proposé. Nous formulerons simplement ici l'espoir que la solution adoptée soit celle qui puisse assurer le plus rapidement et le plus efficacement possible la paix et la tranquillité à nos coreligionnaires malheureux.

Supposons cependant que le projet de reconstitution ait été adopté. Il sera utile alors de procéder immédiatement à la nomination d'une commission spéciale, composée des plus éminents jurisconsultes et de charger celle-ci du soin d'élaborer un projet de constitution. Ce pacte social devra régler, d'une part les relations de la nouvelle Nation avec les Nations déjà établies et d'autre part les rapports des nationaux soit entre eux soit avec les étrangers.

Trouvera-t-elle dans les anciens textes hébreux des principes, des

dispositions législatives, susceptibles d'être acceptés de nos jours ? La législation adoptée par nos ancêtres peut-elle être encore observée par nos sociétés modernes ? Recherchons donc quelle était l'organisation de l'ancien royaume de nos pères ; quelle était la législation en vigueur à cette époque ; de quelle façon le Pays était administré. Nous pourrons, après cet examen, accepter un ou plusieurs des principes adoptés par nos ancêtres, les modifier, s'il y a lieu, et rejeter ceux dont l'application ne nous paraît plus possible.

Nous laisserons de côté l'organisation administrative et religieuse pour examiner plus spécialement l'ancienne législation hébraïque. Cet examen, rassurez-vous, sera assez rapide et je n'abuserai pas, je l'espère, plus qu'il ne le faut, de votre temps et de votre attention.

Les principales prescriptions, auxquelles les Hébreux devaient plus particulièrement obéir, sont contenues dans le Décalogue, qui nous a été, nous apprennent nos livres saints, révélé par Dieu. Personne n'ignore les dix commandements qui forment la base essentielle de la législation hébraïque et qui ont été adoptés, disons-le hautement, par toutes les autres législations, sans aucune exception.

Mais à mesure que la société prenait de l'extension et s'organisait, il devint nécessaire non pas de modifier ou de transformer le Décalogue, qui restera toujours sublimement immuable, mais de le compléter et de créer de nouvelles dispositions réglant les rapports entre individus, rapports qui devenaient plus complexes par la force des circonstances.

Fallait-il laisser ce soin, ce pouvoir, à un seul individu ? On aurait pu craindre alors que celui-ci ne prenne une trop grande autorité pouvant dégénérer en une véritable tyrannie (l'histoire nous donne des exemples nombreux que ces craintes étaient légitimes). Deveait-on accorder ce privilège à une catégorie déterminée d'individus, à une caste spécialement désignée ? N'était-ce pas, de la sorte, permettre la domination de ces privilégiés sur les autres individus ? L'histoire nous enseigne encore les abus commis par les nobles, les prêtres, etc..., chaque fois que de pareils droits leur avaient été concédés.

Les Hébreux, désireux de conserver, pour chacun d'eux, une égalité, aussi absolue que possible, n'ont accordé à personne, d'une façon particulière, le droit de légiférer. Tout homme se sentant ins-

piré (Prophète) pouvait prendre la parole en toute occasion soit pour dénoncer une iniquité (et c'est souvent ainsi qu'on arrive à amender les textes législatifs) soit pour indiquer l'utilité d'une loi nouvelle. La liberté de parole n'avait pour limites que les seules restrictions suivantes : a) l'intérêt général devait toujours être placé au-dessus de l'intérêt privé ; b) il était absolument interdit de proscrire la liberté et la loi religieuse. Ainsi donc, qui que ce soit, sous ces seules réserves, pouvait présenter les nouvelles dispositions qu'il jugeait bon de voir ajouter à la législation en vigueur.

Diverses Assemblées, spécialement nommées, examinaient ensuite, d'une façon approfondie, les projets qui venaient de leur être développés et les acceptaient ou les rejetaient.

La principale de ces Assemblées était celle dite des Anciens, qui comprenait soixante-dix membres, plus un Président. Ses attributions principales consistaient à coordonner les lois générales s'appliquant tous les Nationaux et à les interpréter. Elle seule pouvait faire la paix, déclarer la guerre, faire lever les impôts, procéder au recensement, établir le calendrier, etc... Ses séances étaient toujours publiques et ses membres ne recevaient aucun salaire ; les fonctions accordées aux Anciens ne furent jamais héréditaires.

A la tête de chaque tribu, nous trouvons une Assemblée moins nombreuse, chargée de son administration. Chaque ville, d'autre part, confiait à une commission le soin de gérer ses intérêts.

Les lois, une fois adoptées, devenaient exécutoires pour tous les habitants sans distinction : nationaux ou étrangers, riches ou pauvres, fonctionnaires, prêtres, etc...

Trois sortes de tribunaux avaient été institués pour assurer l'application et l'exécution des lois et pour prononcer les sanctions prévues par la législation. Les magistrats, chargés de juger les affaires soumises à ces divers tribunaux, ne devaient être ni parents, ni amis, ni ennemis, d'une des parties en cause, d'un témoin ou d'un juge, sous peine de récusation. Ils devaient refuser tous présents, qui pouvaient leur être offerts : « Tu ne prendras pas de présent, dit la Bible, car le présent aveugle les plus éclairés et pervertit les paroles des justes ». Ils devaient s'efforcer de former leur opinion à l'aide de leurs propres réflexions et sans connaître celle de leurs assesseurs. « Il ne devra pas, ajoute la Bible, abandonner son opinion pour

adopter celle du plus grand nombre. Il n'aura point d'égards à l'apparence de la personne en jugement. Il devra écouter le petit comme le grand et ne craindre personne ».

A l'entrée de chaque ville se trouvait un tribunal composé de trois juges. Chaque partie pouvait désigner l'un d'eux, le troisième était choisi par les deux premiers. La compétence de cette juridiction était assez étendue et comprenait toutes les contestations entre particuliers, toutes les affaires d'intérêt privé, vols, objets trouvés, etc... Les sanctions, les plus souvent appliquées, étaient l'amende et la peine du fouet. Lorsque les causes soumises présentaient de grosses difficultés pour être jugées équitablement, les trois juges pouvaient exceptionnellement s'adjointre deux assesseurs.

Dans chaque ville comprenant un minimum de cent vingt familles, les Hébreux avaient placé un tribunal de vingt-trois juges, chargé de tous les procès criminels et de réviser en appel les jugements rendus par le tribunal des trois juges.

Enfin, à Jérusalem, se tenait le grand tribunal de soixante-et-onze membres. C'était l'Assemblée des Anciens, chargés de trancher les différends de tribus à tribus, de réviser, en dernier ressort, les jugements rendus par les autres juridictions, de juger les prêtres, les chefs militaires et les Villes. C'était, en somme, une sorte de Haute Cour de justice, destinée à juger tout ce qui intéressait la sûreté de l'Etat et à interpréter la loi.

Pour toutes ces juridictions, les débats étaient publics et oraux. La procédure écrite était en effet totalement inconnue chez les Hébreux. Chaque plaigneur pouvait présenter lui-même sa défense ou se faire représenter par qui que ce soit.

Le respect des Hébreux pour la liberté et l'indépendance de chaque individu était poussé à l'extrême limite. Aussi ont-ils toujours refusé la juridiction d'un magistrat unique trop souvent sujet à erreur. Avec plusieurs juges, la délibération forcément plus longue fera jaillir la lumière, éclairera le jugement et il y aura, de ce fait, le moins d'erreurs possibles. Les Hébreux exigeaient, en outre, de ceux chargés de prononcer une sanction ou un arrêt les conditions les plus sévères pour éviter toute injustice ou iniquité. Les justiciables pouvaient choisir leur tribunal, leurs juges, de façon à échapper à toute influence de localité. La magistrature pouvait être dévolue à

tout individu et le magistrat ne devait jamais craindre le puissant ou le riche et montrer la plus grande bienveillance à l'accusé, qui ne devait être considéré comme coupable, qu'une fois la condamnation prononcée. Tout individu en appelant son adversaire devant le tribunal compétent devait formuler lui-même son accusation, aucun magistrat n'étant chargé de ce soin. Les magistrats procédaient aussitôt à l'interrogatoire du prévenu et des témoins à charge et à décharge. Le rôle des témoins dans les enquêtes judiciaires était des plus importants. Aussi nombreuses et minutieuses sont les précautions prises par les Hébreux pour éviter les faux témoignages et les erreurs qui auraient pu en résulter. Tout d'abord le témoignage d'un seul n'était jamais admis pas plus que celui de la femme ou de l'enfant. Tout individu qui faisait une déposition, soit dans un sens soit dans un autre, devait fournir une garantie absolue de sincérité. A cet effet, la loi mosaïque exigeait qu'il fût le premier à battre le condamné. L'idée de frapper le premier devait impressionner le témoin et assurer une déposition sincère et sérieuse. Enfin le témoin convaincu de faux témoignage était puni de la peine du talion ; il subissait la condamnation qui aurait pu être appliquée au prévenu. Une fois les débats clos, un juge résumait la cause et le public devait se retirer pour permettre aux magistrats de se recueillir et de préparer leur sentence. Ceux-ci se plaçaient en hémicycle, de telle façon que les plus jeunes fussent les plus éloignés du Président et les plus âgés les plus rapprochés. Le Président recueillait l'avis de chaque magistrat en commençant par les plus jeunes. Une condamnation ne pouvait être prononcée qu'à une majorité de deux voix au moins. Cette majorité obtenue, la sentence n'était pas encore définitive. Les Hébreux, craignant que les magistrats n'aient subi quelque influence, en prononçant la condamnation, les obligaient à s'isoler pendant les vingt-quatre heures qui suivaient, à s'abstenir de vin ou de toute autre liqueur fermentée, à se recueillir dans la sobriété. Le lendemain, les magistrats se réunissaient à nouveau et maintenaient ou rétractaient leur première sentence. Ceux d'entre eux qui avaient voté déjà l'acquittement devaient obligatoirement confirmer leur vote ; ceux qui avaient demandé une condamnation pouvaient revenir sur leur première décision.

Aucun appel, en matière criminelle n'était prévu. Il existait cependant une sorte de recours au peuple. Lorsque le condamné était

mené au supplice; il était précédé d'un héraut, celui-ci devait demander au peuple, et à plusieurs reprises, que celui qui voulait présenter la défense du condamné se fasse connaître. S'il s'en trouvait, on ramenait le condamné devant le tribunal qui reprenait toute l'affaire. Le recours au peuple ne pouvait pas être renouvelé plus de cinq fois. Enfin, au moment suprême, le condamné absorbait un breuvage stupéfiant.

La plupart des Nations appliquaient des peines extrêmement sévères, basées sur un esprit de vengeance et souvent peu en rapport avec l'importance des fautes commises. Chez les Egyptiens, les Assyriens, etc..., la vie des individus, la liberté, n'étaient pas respectés au même degré que chez les Hébreux. La loi juive, au contraire, tend simplement à réparer le mal commis et à corriger le coupable. Les sanctions étaient prononcées : 1^o) pour faire subir au coupable le préjudice causé à la victime et cela pour empêcher toute récidive ; 2^o) pour ôter le mal du milieu d'Israël qui devait toujours rester pur ; 3^o) pour frapper le coupable de crainte par l'appareil du châtiment. Mais les Hébreux tenaient cependant à laisser une large part au repentir.

Les principales peines en vigueur, dans la législation mosaïque, étaient :

1^o la peine de mort qui ne pouvait jamais être subie par un mineur de vingt ans et qui punissait plus particulièrement les crimes d'idolâtrie, les blasphèmes à la divinité, la sorcellerie, l'enlèvement et le trafic d'un israélite, les meurtres, etc...

2^o la décapitation par le glaive (la hache étant réservée pour les sacrifices) ;

3^o le bûcher, peine appliquée pour punir l'adultère et l'inceste ;

4^o la strangulation ;

5^o la lapidation (l'homme qui subissait cette peine devait être entièrement nu, la femme devait être dévêtué jusqu'à la ceinture) ;

6^o la flagellation (cette peine, qui ne devait pas dépasser quarante coups, était appliquée à tous ceux qui contrevenaient à un des trois cent soixante-cinq commandements négatifs tels que : ne vole pas, ne porte pas un faux témoignage, etc... ; le juge faisait battre devant lui le coupable qui devait embrasser de ses deux bras un des piliers du tribunal ; le prévôt lui arrachait violemment

ses vêtements pour mettre à nu sa poitrine et son dos et se plaçait ensuite, derrière le condamné, debout sur une pierre. La lanière de cuir, dont il se servait, était d'une largeur de cinq doigts et d'une longueur suffisante pour atteindre à la fois le dos et le ventre ; il ne devait frapper que d'un seul bras) ;

7° le retranchement du peuple (cette peine qui rappelle la mort civile, employée anciennement dans la législation française, était des plus sévères et comportait la confiscation générale des biens et l'impossibilité absolue de toucher tout héritage) ;

8° l'excommunication ;

9° l'amende ;

10° le sacrifice à la divinité ;

11° les dommages intérêts, soit en argent, soit en nature, soit en journées de travail.

Chez les Hébreux, le crime n'existait qu'à la double condition de l'action et de l'intention. Un crime commis involontairement n'entraînait pas la peine de mort. De même l'intention sans l'action n'était pas punissable. Si le dommage causé était réparé avant les poursuites, aucune sanction n'était applicable.

Le meurtrier involontaire, qu'il s'agisse d'un israélite ou d'un étranger, pouvait se réfugier dans une des six villes désignées comme asiles et là il se trouvait à l'abri de toute vengeance. Josué, en effet, nous rapporte la Bible, fit établir six villes de refuge, afin que « le meurtrier qui aura tué, par ignorance et sans y penser, puisse s'y retirer. Ces villes, situées trois en deçà du Jourdain, trois dans le pays de Canaan, serviront de refuge devant le garant du sang. Le meurtrier s'enfuira dans une de ces villes et s'arrêtera à l'entrée de la porte de la ville et il dira ses raisons aux Anciens de cette ville qui l'écouteront et le recueilleront chez eux dans la ville et lui donneront un lieu afin qu'il demeure avec eux. Et quand le garant du sang le poursuivra, ils ne livreront pas le meurtrier entre ses mains parce qu'il aura tué son prochain sans y penser et qu'il ne le haïssait point auparavant. Mais il demeurera dans cette ville jusqu'à ce qu'il comparaisse devant l'Assemblée en jugement, qui le condamnera ou l'acquittera ». Dans ce dernier cas, il devait cependant ne pas quitter la ville refuge jusqu'à la mort du grand Pontife, souverain sacrificateur, alors en fonctions ; à ce moment

seulement, le meurtrier involontaire pourra retourner dans la ville dont il se sera enfui.

Ainsi donc, nous devons constater que les Hébreux considéraient les meurtriers involontaires comme innocents mais ils tenaient cependant à les éloigner de la vue des parents de la victime, pour éviter tout esprit de vengeance de leur part. Les Hébreux se préoccupaient, en effet, davantage, à faire réparer par le coupable le dommage causé, plutôt que de lui infliger un châtiment. Aussi la victime indiquait bien souvent la réparation qu'elle croyait devoir exiger et les magistrats se bornaient à l'appliquer ou à la réduire, s'ils le jugeaient bon.

Les coups, qui obligaient une des parties à s'aliter, n'entraînaient aucune peine, si le blessé pouvait se lever en s'appuyant sur un bâton mais le coupable devait cependant dédommager son adversaire du chômage forcé et des frais nécessaires pour sa guérison.

Le vol, en général, n'était sanctionné que par des peines pécuniaires. Si le voleur avait encore en sa possession l'objet volé, il devait restituer le double de la valeur ; si l'objet était déjà vendu ou consommé, le voleur devait le remboursement du prix quadruplé ; il devait rendre cinq bœufs pour un, quatre agneaux pour un, quatre chevreaux pour un. Pris en flagrant délit pendant la nuit, le voleur pouvait être tué et sa mort n'entraînait aucune poursuite.

Lorsque un bœuf en tuait un autre, son propriétaire devait remplacer la bête abattue ; toutefois si c'était la première fois que pareil fait se produisait, on vendait les deux bêtes et le prix était partagé entre les deux propriétaires.

Quand un bœuf causait la mort d'un individu, la bête devait être abattue. Si le maître connaît la violence de son bœuf il doit le tenir enfermé, sinon en cas d'accident, il pouvait encourir la peine de mort.

Les pertes subies par les incendies de récolte devaient être réparées par celui qui en était l'auteur.

Les dommages causés dans les champs par des bestiaux devaient être réparés par les propriétaires du troupeau.

Pour la répression des délits, on appliquait des amendes ou bien encore on exigeait la réparation des dommages causés, soit en fixant

une somme d'argent, soit en fixant un certain nombre de journées de travail.

Quand il s'agissait de fautes sans intention, on n'appliquait ni peines corporelles ni peines pécuniaires. Le coupable était condamné à faire un sacrifice à la divinité, sacrifice proportionné à la fortune, à la situation et à la qualité du délinquant.

Abandonnons maintenant les lois pénales pour examiner aussi rapidement les principales dispositions du droit civil hébreu.

DE L'ÉTAT CIVIL. — L'enregistrement des naissances, des mariages et des décès était chose inconnue des Hébreux. Cependant la Bible nous apprend que Moïse, Aaron et un membre de chaque tribu, spécialement désigné à cet effet, procéderont au dénombrement des habitants, âgés de vingt ans au moins. A d'autres reprises, de pareils enregistrements furent effectués en vue de connaître le nombre d'hommes en mesure de porter les armes.

DU MARIAGE. — Le mariage n'a jamais été considéré comme un acte officiel, ni comme une cérémonie religieuse ; c'était une simple affaire de famille à laquelle le prêtre pouvait rester étranger et qui n'avait été institué que comme une garantie de moralité. Cependant, pour être valable, il devait avoir lieu en présence de dix personnes religieuses et ne pouvait être contracté qu'entre israélites ; c'était un simple contrat qui imposait au mari l'obligation de fournir une dot à sa femme et qui fixait les droits et devoirs de chaque époux. Formant une véritable association, la femme devait être considérée comme la compagne de l'homme.

Les prohibitions des mariages entre parents étaient basées sur le principe de la conservation de la pudeur naturelle dans la maison. Il était interdit d'épouser sa mère, sa sœur, la femme de son père, la fille de son fils, sa tante, sa belle-fille, sa belle-sœur (sauf quand elle devenait veuve et qu'elle était sans enfant) et surtout une cananéenne (dans le but de conserver la pureté de la foi). Si on désirait avoir plusieurs épouses (la polygamie était en effet autorisée) il était cependant interdit de prendre une nièce et sa fille, ou deux sœurs, etc..

Le souci de la protection de la femme était très développé chez les Hébreux ; des lois sévères ont sauvégarde ses droits et l'ont mise à l'abri de toute injustice pouvant être commise par les hommes à son égard. Le séducteur d'une jeune fille doit obligatoirement l'é-

pousser, si celle-ci y consent, ou subir une amende. Dans le cas où le père de la jeune fille refusait son consentement, le suborneur devait cependant fournir la dot habituelle. Le viol d'une fiancée était puni de mort. Le mari doit se montrer prévenant envers sa femme ; il contracte l'obligation de la nourrir. Si la femme y consent, il peut prendre séparément ses repas mais la veille du samedi et le samedi il doit obligatoirement l'accepter à sa table. Le mari doit cohabiter avec sa femme et ne pas s'absenter plus d'un mois du domicile conjugal sans le consentement de cette dernière. Lorsqu'il possède un domicile dans la ville où le mariage a été célébré, il ne peut pas contraindre sa femme à le suivre dans une autre ville. La femme pouvait se mêler à la société des hommes, prendre part aux fêtes publiques et à toutes les réjouissances des fêtes religieuses, faire valoir tous ses droits, être prophétesse, adopter les enfants de son mari, etc... Par contre, elle était soumise à diverses obligations ; elle devait pétrir et faire cuire le pain, laver et préparer les aliments, disposer la couche, travailler la laine, nourrir les enfants et les éduquer et, en cas de veuvage sans enfant, se soumettre au mariage avec son beau-frère. Les Hébreux, qui désiraient une très grande pureté dans les mœurs, ont toujours favorisé les mariages. C'est dans ce but qu'ils exonéraient de tous impôts et qu'ils dispensaient du service militaire les nouveaux mariés pendant la première année de leur mariage. Alors que le code civil français assure à la femme la protection du mari, la loi mosaïque, plus généreuse, lui garantit l'affection, l'amour du mari.

DU DIVORCE. — Les liens du mariage, chez les Hébreux, n'étaient pas indissolubles. Le mari pouvait, dans certains cas, renvoyer la femme de sa maison en lui mettant dans les mains la lettre de divorce. Les causes de divorce et de répudiation étaient cependant limitées.

DE LA PUISSANCE PATERNELLE. — Dans toute société, l'ordre social n'est jamais mieux assuré que par l'organisation de la puissance paternelle. L'obéissance aux parents prépare à l'obéissance aux lois. Les Hébreux avaient fort bien compris ce principe et nous en trouvons de nombreuses applications dans la législation mosaïque. Le père était considéré comme le chef absolu de la famille, le seul propriétaire, le seul juge ; aussi pouvait-il procéder, comme

il le jugeait bon, au partage de ses biens, déshériter un ou plusieurs de ses enfants : instituer un principal héritier. Les enfants restaient sous l'autorité paternelle jusqu'à la mort du père ; ils ne pouvaient jamais acquérir de biens, soit mobiliers, soit immobiliers ; même mariés, ils devaient continuer à travailler pour le compte de leur père, sauf lorsqu'ils quittaient le toit paternel ou qu'ils épousaient une femme ayant touché elle-même un héritage. Par contre, le père avait l'obligation de nourrir, vêtir, instruire ses enfants, les établir et veiller sur leur conduite, sous peine d'être marqué d'infamie. Les filles devaient également être instruites et élevées pour les soins domestiques ; elles assistaient aux moissons, conduisaient les troupeaux. Les enfants qui maudissaient leurs parents pouvaient être punis de la peine de mort.

DU DROIT DE PROPRIÉTÉ. — Chez les Hébreux, l'idée de la propriété n'était pas aussi absolue que de nos jours. Admettant le principe que la terre n'appartenait qu'à Dieu, l'Israélite n'avait qu'un droit de jouissance, d'usufruit, qui était limité par l'obligation de laisser une partie des récoltes aux pauvres, aux veuves, aux orphelins et aux étrangers. A l'origine, les pays conquis étaient divisés, par le sort, entre tribus d'abord, puis entre familles. L'Israélite pouvait alors recueillir les fruits du terrain qui lui était concédé, mais il ne devenait pas le maître de la terre et ne devait jamais abuser de ce don. Les limites de ces terrains étaient déterminés par des bornes qui ont toujours été respectés. Les charges attachées à ce droit de possession sont simples et faciles. La cinquantième année, dite année du jubilé, devait être un temps de repos et l'Israélite ne devait faire alors ni semaines ni moissons. De plus il était recommandé de ne jamais moissonner le bout de son champ, ni de recueillir ce qui pouvait rester, une fois la moisson faite. Les premiers nés des troupeaux et les premiers fruits devaient être consacrés au culte et aux malheureux. Le principe de l'égalité avait été respecté le plus possible. Les familles nombreuses recevaient une plus grande étendue de terres ; les étrangers jouissaient des mêmes droits que les Nationaux et on compensait la plus ou moins grande fertilité du sol par son étendue. Malgré toutes ces précautions, l'égalité du partage ne pouvait pas durer longtemps. Certains retiraient un plus grand profit que d'autres ; ces derniers se trouvaient alors dans la nécessité d'aliéner leurs terres. La circulation des terres s'im-

posait alors mais sous certaines conditions spéciales, pour éviter les agglomérations constantes. Il était interdit de se défaire d'une manière absolue de ses biens et les droits des descendants restaient sauvegardés. Le Juif, qui alienait son droit de possession, pouvait stipuler le rachat de ses terres pour un temps déterminé. La loi mosaïque autorisait le parent le plus proche du vendeur à opérer le rachat et ce droit, dont le principe a été adopté par la législation française, peut être cédé de proche en proche. A chaque année jubilaire, toutes les ventes de terre étaient annulées et les rachats s'opéraient de plein droit. Pour les maisons des villes, le droit de rachat durait jusqu'à la fin de l'année de la vente. Si, à ce moment la maison n'avait pas été rachetée, elle demeurait définitivement acquise à l'acheteur et le jubilé ne la dégageait pas. L'explication de cette exception, faite, par la loi, pour les maisons, était bien simple. On peut construire, faisait-on remarquer, autant de maisons qu'on le désire tandis que la terre est quelque chose de donné, de limité. Quant aux maisons des villages, elles sont réputées une dépendance de la terre. Les maisons des Lévites sont toujours rachetables et doivent leur faire retour au jubilé. Cela s'expliquait par la raison que les Lévites ne pouvaient jamais posséder de terrains, étant exclus de tous partages.

Quant aux objets mobiliers, ils se transmettaient, et d'une manière définitive, par la seule convention des parties.

DES SUCCESSIONS. — La transmission des biens a subi dans toutes les législations de nombreuses modifications avec le développement des sociétés. Chez les Hébreux, les droits du chef de famille, en cette matière, ont commencé par être illimités. Il pouvait disposer de ses biens en toute liberté, déshériter ses enfants, avantager l'un d'eux au détriment des autres, instituer un étranger comme héritier. Plus tard, le législateur a restreint de plus en plus les droits du père. Ce dernier ne peut plus dépouiller ses enfants de son patrimoine. A la mort du père, les enfants mâles héritent de la propriété foncière et, à leur défaut, les filles. Le premier né mâle touchait deux parts : 1^o) la légitime, comme héritier ; 2^o le préciput, comme représentant naturel du chef de famille et comme protecteur de la famille. A défaut d'enfant, la succession passe aux frères du défunt, puis aux oncles paternels, puis aux parents les plus proches. Les enfants, ne pouvant jamais rien posséder du vivant de leur père, ne pouvaient

done pas laisser de succession. Les femmes sont capables de succéder et de posséder ; elles héritent du mari sur donation expresse. Le mari est héritier de la femme qu'il a dotée et entretenue. La veuve a, sur la succession de son mari, pour son habillement et son logement les mêmes droits que pour sa nourriture ; tant qu'elle n'aura pas réclamé et touché sa dot, elle conservera l'appartement meublé qu'elle occupait dans le domicile conjugal du vivant de son mari. La fille est entretenue sur la succession de son père jusqu'au moment de son mariage, époque à laquelle elle devra recevoir un dixième de la succession comme dot. Au moyen de l'adoption, le père peut réservier une portion de ses biens à un étranger. Le maître peut également en réservier une partie à ses serviteurs.

DU PRÊT. — Le prêt était considéré, chez les Hébreux, comme un véritable contrat de bienfaisance. Le prêteur ne devait retirer aucun intérêt ni pour l'argent, ni pour les soins, ni pour quoi que ce soit qu'on puisse prêter à intérêt. Cependant, pour les prêts consentis à un étranger, il était permis de toucher un intérêt. Toutes les dettes s'éteignaient au bout de sept ans, c'est-à-dire à l'année de relâche ; le prêteur perdait alors tous ses droits. Le prêteur sur gages ne devait pas se saisir directement du gage, le débiteur devant l'apporter lui-même et l'asile de la famille étant inviolable chez les Hébreux. Lorsque le gage devenait indispensable soit à l'entretien, soit à l'existence de l'emprunteur, il devait lui être immédiatement restitué. Il était enfin interdit d'accepter en gage les vêtements, outils, mobilier et tous objets nécessaires au débiteur. L'inexécution d'une des clauses du contrat de prêt ne pouvait jamais donner lieu à l'application d'une peine corporelle.

DES SERVITEURS. — Malgré le principe du partage égal des terres et son application, rigoureusement observée, l'égalité des fortunes ne s'était pas maintenue très longtemps. La fécondité ou la stérilité des divers terrains concédés l'activité ou la paresse de ceux à qui ils avaient été attribués, la sobriété ou les abus des chefs de famille, ont empêché le nivellement constant des fortunes. Il y eut donc, chez les Hébreux, des riches et des pauvres et ces derniers durent s'endetter pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Pour se libérer de leurs dettes, ils furent contraints de louer leurs services pour un temps plus ou moins long. La législation hébraïque a eu devoir

organiser d'une façon toute particulière les relations et rapports entre serviteurs et maîtres. Le maître devait traiter ses serviteurs avec la plus grande douceur, leur accorder un jour de repos par semaine et sept semaines de congé par an. Le serviteur devait également prendre part à toutes les réjouissances des cérémonies religieuses. Enfin, pendant tout le cours du louage de services, le maître pouvait lui donner une compagne. Les principales occupations du serviteur consistaient à nettoyer la maison, travailler aux champs, tourner la meule, garder la porte. A l'expiration du temps convenu, le serviteur recouvrait sa pleine liberté et recevait quelques bestiaux et une quantité de fruits.

Il existait quatre causes de louage de service :

1^o tout débiteur pouvait, pour se libérer de ses dettes, consentir à fournir du travail pendant un certain temps ;

2^o un père, réduit à la misère, pouvait céder sa fille impubère à un maître ;

3^o l'Israélite, convaincu de vol et se trouvant dans l'impossibilité de faire les restitutions prévues par la loi, devait fournir un certain temps de travail ;

4^o tout étranger, pris à la guerre, pouvait être employé par son maître.

Le louage de service prenait fin :

1^o par le rachat (dès que le débiteur acquittait sa dette, il recouvrerait immédiatement sa liberté ; le rachat pouvait d'ailleurs être opéré par l'emprunteur ou par un membre de sa famille) ;

2^o par l'année jubilaire (en aucun cas, le maître ne pouvait garder ses serviteurs plus de six années) ;

3^o par l'affranchissement volontaire (le maître pouvait, à tout moment rendre la liberté à ses serviteurs) ;

4^o par les mauvais traitements subis (le maître qui se laissait emporter à frapper son serviteur, à lui gâter l'œil ou lui casser une dent, devait immédiatement lui rendre sa liberté. Si le serviteur mourait des suites d'une blessure faite par son maître, ce dernier était conduit devant les tribunaux et pouvait encourir la peine de mort) ;

5^o par le refus par le maître d'épouser ou d'établir dans sa famille

la fille impubère, cédée par son père. Les Hébreux, nous avons déjà pu le constater, avaient le souci très vif de protéger et affermir la situation de la femme. La fille impubère, donnée comme servante, ne quittait pas son maître comme les autres serviteurs, c'est-à-dire après la sixième année au plus tard de service. Si elle déplaisait à son maître ou bien encore si ce dernier ne la réservait pas à son fils, il devait l'affranchir et il perdait à jamais la faculté de la vendre à des étrangers. S'il la destinait à son fils, il devait l'établir comme si elle était sa propre fille. S'il lui adjointait une autre femme pour son fils, celui-ci ne devait pas la frustrer de sa part de nourriture, ni de son habillement, ni de l'amour conjugal. Si le maître ne l'épousait pas ou ne la réservait pas à son fils ou n'acceptait pas son affranchissement, elle pouvait le quitter sans avoir rien à payer et recouvrat de suite la liberté.

La femme captive se voyait accorder un mois pour pouvoir pleurer sur l'absence de sa famille. Passé ce temps, elle devait être épousée par son maître ou obtenir sa liberté.

DES ÉTRANGERS. — Au début de la constitution de la Nation Juive, les Hébreux se sont trouvés dans l'obligation de n'accepter qu'avec les plus grandes réserves, sur leur territoire, les étrangers qui les entouraient. Pendant longtemps ils ont été contraints de les considérer tous comme des ennemis. Lorsque le sentiment de la défense nationale se fut atténué, dès qu'ils furent assurés que leurs relations avec les Nations voisines ne seraient plus troublées, les Hébreux ont accueilli les étrangers sans réserve et la législation mosaïque recommande de les aimer comme des frères, de les considérer comme des compatriotes. « Il y aura une même loi, dit la Bible, et une même règle pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi vous ». Il est formellement interdit de molester l'étranger qui devra, en toutes circonstances, être traité en égal, jouir de tous les droits civils accordés à l'Israélite, être soumis aux mêmes lois, avoir la faculté de prendre part aux réjouissances religieuses. Il aura sa part dans le partage des terres ; pauvre, il bénéficiera des dispositions des lois d'assistance sociale. Les dimes de la troisième année devaient être partagées entre les Lévitiques, les étrangers pauvres, les veuves et les orphelins. A cet effet, tout chef de famille devait s'abstenir de moissonner la soixantième partie de son champ. L'étranger devait

enfin être protégé par les lois de la même manière que l'israélite. Le meurtre d'un étranger pouvait entraîner la peine capitale.

DU DROIT DES GENS. — Au temps des Hébreux, le droit des gens était à peu près inconnu. Les rapports de peuple à peuple, de nation à nation n'étaient régis par aucune convention. Nous trouvons cependant dans la Bible certaines prescriptions réglant les relations des Hébreux avec les Nations sur le territoire desquelles ils devaient passer. Les Hébreux, en effet, ont toujours témoigné le plus grand respect pour les possessions des peuples voisins. Lorsqu'ils étaient dans l'obligation de traverser un pays étranger, ils envoyoyaient d'abord des ambassadeurs chargés d'obtenir l'autorisation de passage et d'assurer que les champs, les puits, les sources seraient scrupuleusement respectés. Ils s'engageaient, en outre, à payer tout ce qui pouvait leur être nécessaire de se procurer pendant leurs marches. Si leurs propositions étaient refusées, ils contournaient le pays.

Voilà terminé l'examen très rapide des lois civiles et pénales qui étaient en usage chez les Hébreux. Chacune d'elles, certainement, aurait mérité une étude plus approfondie, plus détaillée, pour pouvoir en faire ressortir toutes les qualités. Limité par le temps, cela nous a été impossible.

La législation mosaïque comportait également des prescriptions morales et religieuses qui se confondent bien souvent.

Quoique vieilles de plusieurs siècles, les dispositions du droit civil et du droit criminel des Hébreux ont conservé un caractère de jeunesse tel qu'elles semblent avoir été conçues de nos jours. Dans chaque législation, actuellement en vigueur, nous retrouvons plusieurs des principes de la loi juive, alors que la plupart des coutumes du Moyen Age, par exemple, sont déjà depuis longtemps tombées en désuétude. Quelle est la raison d'un pareil état de fait ? Quelles sont donc les qualités qui ont empêché la législation mosaïque de sombrer dans l'oubli des temps ?

Le premier caractère que nous constatons dans chacune des dispositions de la loi de Moïse est qu'elles ne heurtent ni le bon sens ni la raison. Or la nature de la raison est d'être immuable, invariable, universelle.

Dans la loi juive, nous remarquons, en second lieu, une très vive tendance aux sentiments d'humanité ; aucune sévérité inutile et dis-

proportionnée avec la faute commise ne vient choquer notre sensibilité ; il n'est fait aucune place aux sentiments de vengeance, à une rigueur implacable, à une dureté brutale. Réparer le mal, tel est le but essentiel que se propose le législateur ; punir le coupable ne vient qu'en seconde ligne.

Nous devons également observer dans la loi juive la logique qui a présidé à sa confection. Le droit des collectivités les plus importantes doit surpasser celui des collectivités moins étendues ; cela est évident et découle du principe que l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier. Chez les Hébreux, l'application de cette règle n'a été assurée que dans les limites raisonnables et n'a donné lieu à aucun abus. Il n'est imposé que le strict minimum de sacrifices à la liberté individuelle au profit de la famille (c'est ainsi que la puissance paternelle qui était presque absolue au début a subi des restrictions de plus en plus larges). De même la famille n'a été contrainte de se dépouiller que d'une très faible partie de ses droits au profit de l'Humanité.

Reconnaissons enfin le caractère de grande tolérance qui anime chacune des prescriptions de la loi juive. Liberté, Egalité, Fraternité, ces principes si généreux, admis par la Révolution française et par tous les grands esprits, se trouvaient déjà en application dans la loi hébraïque. Tout être humain, même ne pratiquant pas la religion juive, avait la faculté de vivre au milieu de la Nation juive, en conservant la liberté d'adorer ses dieux particuliers et de suivre les prescriptions de son propre culte. Il n'était soumis à aucune obligation particulière et jouissait de tous les droits civils accordés aux nationaux. Existe-t-il une autre législation qui autorise un étranger à posséder un esclave citoyen du pays où l'on réside ? Trouve-t-on ailleurs que dans la loi hébraïque une égalité aussi absolue, aussi complète ? Il n'en est aucune qui la surpassé dans l'application de ces sentiments si humains.

Quant à la Fraternité, elle se manifeste dans chaque précepte. L'Hébreu, en effet, ne se reconnaît aucun ennemi. Il est le premier à avoir reconnu que tous les êtres humains, sans aucune exception, sont les descendants d'un seul homme et, par conséquent, sont tous frères. Le fait d'exercer des cultes différents ne modifie en rien leur origine commune. Chacun de ses frères doit donc être aimé de la

même façon, soutenu dans les mêmes conditions que ses coreligionnaires. Aucune exception ne doit être portée à cette règle, aucun privilège ne doit être accordé à quelques-uns. La loi fait une obligation, impose aux nationaux d'abandonner une partie de leurs biens aux étrangers tombés dans la misère. L'Hébreu n'a d'inimitié, de haine que pour ses ennemis politiques, c'est-à-dire pour ceux qui conspirent à la perte de sa patrie, ou à sa honte, ou à sa servitude. Cette animosité, d'ailleurs, ne se manifeste que pendant le temps que durent les hostilités. Dès que la défense sacrée de la patrie n'est plus en cause, dès que la Nation ne court plus aucun danger, dès que les armes ont été déposées, l'antipathie et la haine, que l'Hébreu avait pour ses ennemis, disparaissent et il ne voit plus en eux que des amis, que des frères.

Ainsi donc nous n'avons rien à envier à la gloire des grands philosophes, anciens ou modernes, à la science des plus éminents juris-consultes et c'est un reproche injuste que d'accuser les Hébreux d'avoir été un peuple grossier, étroit, aride et dénué de sentiments. Hautement nous pouvons, au contraire, affirmer qu'on trouve rarement chez d'autres peuples des sentiments plus purs alliés à des aspirations plus élevées, à une tolérance plus grande, à une générosité plus noble.

LUCIEN LÉVI-BRAM.



Alger, le 12 Mars 1925.

Causerie de M. Robert CONFINO

LICENCIÉ ÈS-LETTERS

SHYLOCK

OU

LES JUIFS D'APRÈS SHAKESPEARE.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il me semble que, depuis quelque temps, le personnage de Shylock soit redevenu d'actualité : il y a deux ans, l'Odéon, à Paris, représentait le drame du *Marchand de Venise*, avec un succès, dont une bonne part revenait au grand artiste Gémier, qui tint le rôle du vieil usurier Juif avec un réalisme et un accent tragique rarement atteints. Il vient justement de paraître un livre (1), où Paul Gsell a recueilli les propos de Gémier. Un long chapitre y est consacré à Shylock, et l'on sent que, parmi les grands rôles créés par le maître, celui-ci est son préféré.

Dans son dernier roman, le *Puits de Jacob*, Pierre Benoît dit des choses très justes et très profondes sur Shylock, à propos des usuriers : il met dans la bouche d'un catholique une défense éloquente du personnage de Shylock, incompris et bafoué à travers les siècles.

Enfin, le cinéma lui-même s'est emparé du drame de Shakespeare, ce qui est la suprême consécration. Une fois de plus, d'ailleurs, la pièce a été dénaturée, au point qu'elle en est devenue incompréhensible. Ces quelques exemples suffisent pour prouver quel

(1) F. Gémier, « Le Théâtre », propos recueillis par P. Gsell. Grasset, éd.

renouveau d'intérêt s'attache, depuis peu de temps, au célèbre héros Shakespearien.

Avant d'aborder l'étude du caractère de Shylock, il ne serait pas inutile de rappeler, en quelques mots, le sujet du *Marchand de Venise*. En voici les grandes lignes :

La scène se passe vers le milieu du XVI^e siècle, à Venise. Un jeune débauché de la ville, Bassanio, a besoin d'argent pour aller faire sa cour à une riche héritière, dont il convoite les charmes autant que la fortune. Il s'adresse à son ami Antonio, riche marchand connu dans Venise, mais dont tous les biens, par malheur, se trouvent sur ses nombreux navires. Antonio s'adresse alors à Shylock, qui est un usurier. Après des difficultés, celui-ci consent un prêt de trois mille ducats. Mais ne voulant pas traiter avec un marchand aussi puissant qu'Antonio sur le même pied qu'avec les autres emprunteurs, et comme il faut d'autre part une garantie, Shylock propose un contrat fictif, un billet « pour rire », dont Antonio accepte les clauses avec joie. Si ce dernier, au bout de trois mois, ne peut pas rembourser les trois mille ducats, Shylock aura le droit de choisir et de couper une livre de chair sur n'importe quelle partie du corps d'Antonio.

Au deuxième acte, les malheurs de Shylock commencent. Coup sur coup, s'enfuient son domestique Lancelot et sa fille Jessica. Au troisième acte, Shylock apprend à la fois le départ de Jessica et la ruine d'Antonio, dont aucun bateau n'est rentré au port. Dans son âme, luttent des sentiments contraires, sentiments de douleur paternelle et de vengeance, ces derniers accrus encore par l'affront subi. Il fait saisir Antonio et le surveille étroitement jusqu'au jour du jugement.

Le quatrième acte est tout entier rempli par la fameuse scène du jugement. D'abord, Shylock a la loi pour lui et sa position semble très forte. Mais un juge inconnu intervient, qui dit : « Tu veux ta livre de chair, tu l'auras. Mais prends bien garde que si tu coupes un soupçon en plus ou même en moins de la livre, tu seras pendu pour avoir attenté à la vie d'un chrétien ». Shylock est battu.

Telle est l'histoire dramatique et sanglante, qui fait la trame principale du *Marchand de Venise*. Selon la mode chère à Shakespeare, d'autres intrigues viennent enrichir, sans pourtant le compliquer, le sujet primitif. Ainsi, les amours de Bassanio et de Portia sont

entravées par toutes sortes de difficultés romanesques, dont ils finissent par triompher. Et c'est justement Portia qui, déguisée en juge, sauve Antonio des mains de Shylock. Enfin tout s'arrange au dernier acte, dans le jardin de Portia, baigné d'un clair de lune propice, et le drame sombre finit inévitablement par trois mariages : celui de Bassanio avec Portia, celui de Gratiano, ami de Bassanio, avec Nerissa, la suivante de Portia, enfin celui de Jessica, la fille ingrate de Shylock, avec le chrétien Lorenzo qui l'a enlevée et qu'elle aime ou croit aimer.

Cette sombre histoire, dans laquelle un Juif tient le principal rôle, ne se comprend pas si l'on ne connaît pas la situation des Juifs en Angleterre et en Italie, au temps de Shakespeare. C'est que, Dieu merci, c'est le a passablement changé depuis et l'on s'en ferait une idée très fausse si l'on s'en tenait aux seules données actuelles.

Quel que fût le pays où les Juifs se trouvaient, en règle générale il existait partout une opinion commune sur leur compte : comme ils ne vivaient que du commerce de l'argent, on les considérait un peu comme des éponges. Il fallait leur laisser le temps de se gonfler, pour les presser ensuite avec profit. Ce grand principe s'appliquait, avec des variantes, dans tous les pays de la Chrétienté et ailleurs.

En Angleterre, aux environs du XII^e siècle, les Juifs jouissaient d'une sécurité relative. Souvent très riches dans les grandes villes, ils habitaient parfois des palais. Même, de nombreux Anglais s'étaient convertis au Judaïsme : à Londres, il existait une importante communauté de prosélytes. Ils priaient dans un temple à part et n'étaient pas les moins fervents.

La situation changea avec l'avènement de Richard Cœur-de-Lion, par le fanatisme de quelques prélats : le 3 septembre 1189, jour de son couronnement, le nouveau souverain refusa, sur leur instigation, les riches présents des Juifs qui furent expulsés du palais. Il s'ensuivit des désordres. La population de Londres, ne se croyant plus tenue à la tolérance, brûla de nombreuses demeures de Juifs et même des synagogues. Il y eut des massacres. La ville d'York en souffrit particulièrement. Seul un riche négociant, nommé Bénédict, fut à l'abri des persécutions, en acceptant de se faire baptiser. Mais il avait une idée en tête : désormais tranquille, il put se ren-

dre à Londres pour y plaider auprès du roi la cause de ses ex-coreligionnaires.

Richard, ému, arrêta les massacres et rendit Bénédict à sa religion. Il fallut pour cela une intervention de l'Archevêque de Cantorbéry qui s'écria charitalement : « S'il ne veut pas rester un enfant de Dieu, qu'il appartienne au Diable. »

Mais Richard partit pour la croisade en Terre Sainte et, en son absence, les massacres reprisent en Angleterre. A York, cinq cents Juifs, poursuivis, se réfugièrent dans la citadelle de la ville, où ils furent assiégés. Sous les ordres du même Bénédict, il se défendirent désespérément et, plutôt que de se rendre, se donnèrent mutuellement la mort, le 17 mars 1190. A son retour de Palestine, Richard, indigné, rétablit l'ordre et punit quelques coupables. Mais, après sa mort, la situation des Juifs empira avec Jean-Sans-Terre. Les barons anglais, le souverain, poussés par l'Archevêque de Cantorbéry, leur firent subir toutes sortes d'exactions.

Les choses s'aggravèrent à partir de l'année 1215, date du fameux Concile de Rome, qui décréta contre les Juifs l'interdiction des prêts à taux élevé et l'obligation de porter la rouelle. La rouelle était une pièce d'étoffe de couleur particulière, jaune ou rouge, que les Juifs devaient arborer sans exception à partir de douze ans, les jeunes gens au chapeau, les jeunes filles au voile. Le Concile invoqua hypocritement la loi même de Moïse qui préconisait aux Juifs de se distinguer par des vêtements spéciaux. Le prétexte officiel était qu'il fallait empêcher les mariages mixtes. En fait, c'était une mesure humiliante et pendant six siècles ce morceau d'étoffe attira sur les Juifs l'insulte et la raillerie.

En Angleterre, l'application de la rouelle se fit avec la dernière rigueur. Les Juifs, opprimés et traqués en France par Saint Louis, achetèrent la protection du roi d'Angleterre, Henri III, qui leur vendit pour une somme considérable le droit de vivre en sécurité dans ses Etats. L'argent devint peu à peu pour les Juifs, en Angleterre, ce qu'il allait devenir pour eux dans le reste du monde : un instrument à double tranchant, car s'il leur conférait des avantages nombreux, il leur apportait, aussi, bien des maux ; en effet, ils ne pouvaient se le procurer qu'à un taux élevé, donc le prêter à un taux encore plus élevé, mais les chrétiens impénétrables à ce

raisonnement les accablaient de leur ressentiment. Henri III défendit aux Juifs de construire de nouveaux temples, de dire leurs prières à haute voix, et rendit le port de la rouelle plus obligatoire que jamais. Le Grand-Rabbin Elias, devant cette situation intolérable, demanda à émigrer. La fuite valait mieux que ces souffrances. Il se heurta au refus du souverain : les Juifs étaient trop utiles à la population.

Sous le règne du roi Edouard I^{er}, les Juifs vécurent dans une sécurité relative. Il vint alors un moine dominicain, Robert de Reddinge, grand orateur en chaire, qui apprit l'hébreu afin de convertir les Juifs : ce fut lui qui se convertit, épousa une Juive et défendit avec chaleur le Judaïsme contre toute attaque (1275). Cette éclatante conversion provoqua l'exaspération des Dominicains, ridiculisés et raillés par le peuple et surtout par les Franciscains, qui nourrissaient contre eux une haine cordiale. Mais ce furent les Juifs qui en patinrent les premiers. Malgré le roi, les persécutions furent inouïes.

Comme si cela ne suffisait pas, de nouvelles complications se produisirent : on accusa injustement les Juifs de fabriquer de la fausse monnaie. Dix mille Juifs dans toute l'Angleterre, et pour la plupart innocents, furent emprisonnés. Il y eut des pendaisons par centaines, ceux qui y échappèrent furent condamnés à la prison perpétuelle, à l'exil avec confiscation. A ces malheurs, s'ajoutèrent les fausses accusations en quelque sorte traditionnelles : meurtres rituels d'enfants chrétiens, suivis de l'écartèlement des présumés coupables ; blasphèmes contre la Vierge et les Saints, punis de mort. Ces blasphèmes étaient provoqués : les chrétiens forçaiient les Juifs à assister à des sermons où l'exaspération les amenait parfois à tenir sur la Vierge et les Saints des propos qui suffisaient à les condamner.

Enfin, vient l'année 1290, d'une extrême importance dans l'histoire du Judaïsme en Angleterre : Edouard I^{er}, sur les sollicitations pressantes de sa mère, condamne à l'exil tous les Juifs de son pays, sous peine de pendaison. Cet exil, vu les souffrances endurées, était une délivrance. Le 9 octobre, 16.511 Juifs quittèrent l'Angleterre, où ils vivaient depuis plus de quatre siècles. Le roi, comme pour adoucir leurs derniers moments et leur laisser un souvenir moins pénible de leur départ, avait donné des ordres pour qu'ils fussent bien traités. Cependant, ils ne furent pas exempts de vexations. On connaît l'histoire de ce capitaine qui, ayant accepté de transporter

plusieurs familles juives, les déposa à marée basse sur les sables leur conseillant ironiquement d'invoquer Moïse afin qu'il renouvelât pour eux le miracle de la Mer Rouge. Comme il fallait s'y attendre, le miracle ne se produisit pas et les familles périrent toutes noyées. Mais le roi apprit cet acte de cruauté sans nom dont le capitaine s'était vanté, et le fit pendre, pour l'exemple. Seulement, pour un crime châtié, combien restèrent impunis, dont l'Histoire n'a pas gardé le souvenir ?

Ainsi, nous arrivons au temps de Shakespeare, avec cette conclusion étrange, paradoxale : au moment où le grand dramaturge anglais mettait à la scène le type d'un Juif, il n'y avait plus de Juifs en Angleterre ! Il n'y en avait plus du tout, c'est trop dire. En réalité, sous le règne de la reine Elizabeth, il existait encore quelques Juifs en Angleterre, mais ils se dissimulaient sous le masque chrétien, comme à la même époque leurs coreligionnaires de Bordeaux, d'Espagne ou de Portugal, qu'on appelait les Marranes. Ils n'avaient ni synagogue officielle, ni cimetière spécial. Ils déguisaient leur religion, ils vivaient dans un quartier à part appelé « Old Jewry », c'est-à-dire la « Vieille Juiverie », dont ils ne pouvaient pas sortir sans l'infamante rouelle. Bref, ils étaient une infime minorité.

Et pourtant, cette minorité trouvait le moyen de faire parler d'elle. En effet, la reine avait pour médecin particulier un certain Roderigo Lopez, juif d'origine espagnole ou portugaise, qui par son intelligence et sa science profonde, était arrivé à se faire une place prépondérante à la Cour comme à la ville. La jalousie trama contre lui un complot qui l'accusait de toutes les trahisons. La reine, dans ces circonstances, se montra faible et laissa faire : de faux témoignages le condamnèrent à mort. Comme il arrive souvent, il y eut après sa mort un revirement dans l'opinion du public éclairé et sa mémoire fut réhabilitée. Ce fut, si l'on veut, une affaire Dreyfus au petit pied. Cette affaire de Roderigo Lopez est importante du point de vue de Shakespeare, parce que celui-ci se trouvait à Londres au moment du procès : il en suivit toutes les phases et put ainsi étudier sur le vif le caractère de Juif qu'il devait rendre à la scène avec une vérité saisissante.

Un autre événement, d'une extrême importance puisqu'il devait devenir mondial, contribuait à entretenir dans le monde la haine du Judaïsme : ce fut la Réforme. Il semble paradoxal que la reli-

gion protestante ait inscrit à son programme la lutte contre les Juifs. Pourtant ce fut Luther, le fondateur d'une nouvelle religion, l'adversaire des vieux préjugés, qui mena le combat. Avec une assurance qui dénotait une singulière ignorance de l'Histoire, il répétait que d'après le Talmud même et les Rabbins, il est permis aux Juifs de tuer les Goïm, de se montrer parjure à leur égard, de les voler, de les piller. Voici ce qu'il écrit :

« Sache bien, ô très cher Chrétien, qu'immédiatement après le Diable tu ne peux avoir de plus âpre, de plus cruel ennemi qu'un véritable Juif, un Juif pour de bon. Le conseil sincère que je te donne est de mettre le feu à leurs synagogues et que, par-dessus ce qui n'aura pas brûlé, la terre soit amoncelée et entassée, afin que l'on n'en voie plus jamais une seule pierre, ni la moindre trace. »

C'étaient là quelques-unes des gentillesses qu'il prêchait. Là ne s'arrêtaient pas ses menaces : à l'en croire, il fallait enlever aux Juifs leurs livres de prière et leurs exemplaires du Talmud, incendier leurs maisons et les parquer dans des étables. Il fallait défendre aux rabbins d'enseigner, empêcher les Juifs de voyager et même de se montrer dans la rue. Bien plus, il fallait soumettre les plus forts d'entre eux à des corvées telles que le maniement de la hache, de la bêche et autres instruments de labeur. Enfin Luther concluait en déclarant que les Juifs ne se livraient à leurs excès que parce qu'ils étaient trop heureux partout où ils se trouvaient !...

Comment un homme d'une telle élévation spirituelle sur d'autres points se montrait-il aussi hermétique à l'égard des Juifs ?

C'est que son esprit étroit de moine ne pouvait pas pénétrer jusqu'aux racines profondes du Judaïsme aux lois généreuses et élevées, si éloignées du fanatisme exclusif et rétréci qui caractérisait l'esprit de la Réforme. Ses moindres paroles étaient écouteées comme des oracles : on peut deviner leur effet sur des esprits exaltés : le Protestantisme se montra plus cruel contre les Juifs que l'Eglise elle-même. En effet, les Papes, à Rome, enveloppés dans leur dignité lointaine, jugeaient les choses de haut. Luther, vivant dans une petite ville, en partageait l'esprit bourgeois et rancunier, l'étroitesse de jugement dont nous retrouvons un reflet dans ses propos.

Enfin, pour clore cette revue du Judaïsme avant Shakespeare, il convient d'étudier rapidement la situation des Juifs dans la ville même où se passe l'action du *Marchand de Venise*.

Ce fut Venise qui, la première en 1517, eut l'idée de parquer les Juifs dans un ghetto — le mot est italien — afin d'éviter leur concurrence déjà redoutable pour la puissante République.

Du temps de Shakespeare, un rabbin de Venise, Simon Luzzato, avait écrit un traité sur *la Situation des Hébreux*. Il y conjurait les amis de la justice et de la vérité de ne pas témoigner moins d'estime pour les Juifs, parce que, disait-il, ils ont beaucoup souffert :

« Vous admirez un chef-d'œuvre de Phidias ou de Lysippe, même mutilé. Or, de l'aveu de tous, le peuple d'Israël, aujourd'hui si mutilé, a été créé et guidé avec une préférence particulière par l'Artiste Suprême. »

Luzzato cherchait surtout à protéger ses coreligionnaires contre la malveillance de quelques patriciens de Venise, menacés dans leurs intérêts commerciaux par l'activité marchande des Juifs qui, mieux armés et souvent plus riches, prenaient peu à peu la place des Vénitiens dans le commerce mondial. Luzzato, tout en prenant la défense des Juifs de Venise, se montre clairvoyant et ne se cache pas leurs défauts :

« Sans doute, les Juifs vénitiens diffèrent de leurs coreligionnaires turcs, allemands ou polonais, mais ils présentent aussi des traits communs... A force d'être économies, ils sont presque avares, beaucoup d'entre eux manquent de culture, ne cherchent pas à connaître les langues. Leur obéissance aux lois religieuses va jusqu'à la mortification. Par contre, ils ont de remarquables qualités : ils sont fermes dans leurs croyances, et s'ils manquent de vaillance pour aller au-devant du danger (1), ils endurent les souffrances avec un grand courage. Ils connaissent fort bien la Bible et ses commentaires, sont hospitaliers et charitables envers leurs coreligionnaires, très soucieux de l'honneur de leur famille, habiles à traiter les affaires les plus délicates, pleins d'égards et de déférence envers tous. »

Ce portrait, sans indulgence mais sans excessive sévérité non plus, des Juifs de Venise, peut d'une façon frappante s'appliquer au plus célèbre d'entre eux. Shylock est bien en effet ce mélange de qualités profondes et de défauts blâmables qui mettent sur sa race une marque si particulière.

C'est ce caractère, complexe et si âprement discuté, qu'il nous reste maintenant à étudier avec impartialité.

Très habilement, Shakespeare a su ménager l'intérêt et préparer ce qu'en langage de théâtre, on appelle « l'entrée » du héros. Par

(1) Ceci était écrit au XVI^e siècle. Les Juifs ont eu, depuis lors, l'occasion de prouver le contraire.

un artifice dont Molière, plus tard, usa pour son *Tartuffe*, qu'il ne nous présente qu'au deuxième acte, c'est seulement après avoir fait paraître tous les principaux personnages, que Shakespeare introduit Shylock. Il entre, courbé, l'air à la fois soumis et cauteleux, précédé de Bassanio qui discute avec lui les conditions du contrat. Et dès ses premières paroles, c'est l'usurier qui se révèle (2) :

« Trois mille ducats, répète-t-il, trois mille ducats, bien, et pour trois mois, bien. Antonio sera garant, bien. »

Il pèse toutes les éventualités :

« Antonio est solvable, oui, et cependant sa fortune est hypothétique : il a un galion en route pour Tripoli, un autre pour les Indes... un troisième à Mexico, un quatrième pour l'Angleterre, et d'autres navires encore, dispersés au loin. Mais les vaisseaux ne sont que des planches, les marins ne sont que des hommes, il y a des rats de terre et des rats d'eau, des écumeurs d'eau et des écumeurs de terre, je veux dire des pirates ; et puis il y a le danger des eaux, des vents et des rocs »...

Arrive Antonio, et voici les propos peu flatteurs que Shylock murmure à part en le voyant entrer :

« ...Comme chrétien déjà je le hais ; je le hais
Plus encore parce que sottement, platement,
Il prête de l'argent gratis et fait baisser
Le taux de l'intérêt parmi nous à Venise...
Il hait notre nation sainte. »

Nous savons maintenant les raisons de cette haine de Shylock : Antonio contrarie les projets usuriers de Shylock, et de plus, un profond antagonisme de races les sépare. Aussi, Shylock a-t-il jadis de se venger, et c'est alors qu'il prononce le terrible serment :

« Si jamais quelque jour je le tiens dans ma poigne,
J'aurai de quoi gorger cette rancune ancienne
Que je lui porte... Maudite soit ma race,
Si j'oublie et pardonne !... »

Shylock devient ici déjà le porte-parole de sa race : « Je le hais, a-t-il dit, parce qu'il est chrétien ». Ses répliques à Antonio changent de ton dès qu'il se sent le plus fort :

« Signor Antonio, maintes et maintes fois
Sur le Rialto vous m'avez reproché
Ce même argent, et l'intérêt que j'en retire.
Et moi toujours patiemment,
J'ai supporté cela en haussant les épaules,
Car notre secte a pour lot la patience.

(2) « Le Marchand de Venise ». Traduction de la Collection Dent, Paris

Vous m'avez nommé mécréant, chien, brigand,
Et vous avez craché sur mon manteau de Juif,
Et tout cela parce que j'usais de mon bien.
Il paraît qu'aujourd'hui vous désirez mon aide ;
Eh bien donc, vous arrivez là et vous me dites :
« Shylock nous voudrions de l'argent » ; vous me dites
Cela, vous qui avez répandu votre haine
Sur ma barbe, vous qui m'avez chassé du pied
Comme l'on chasse un chien étranger de son seuil
Devrais-je pas en vérité vous dire :
« Un chien a-t-il de l'or ? Ces trois mille ducats
Comment un vil roquet peut-il vous les prêter ? »
Ou plierai-je l'échine, et du ton d'un esclave,
Retenant mon haleine en un humble murmure
Vous dirai-je ceci : « Peau Monsieur, vous avez
Craché sur moi ce mercredi dernier ;
Tel autre jour, je fus, par vous, chassé du pied ;
Tel autre, appelé chien ; et pour ces courtoisies
Je vais vous prêter tant d'argent ? »

Mais surtout, c'est au troisième acte que le caractère de Shylock prend toute son ampleur. L'échéance du fameux billet est arrivée — Antonio ne peut pas payer. Shylock se prépare à le faire arrêter. Tout Venise parle de l'événement, et deux jeunes gens de la ville s'ingénient à mettre hors de lui-même le vieil usurier qui éclate alors en paroles de rancune et de haine :

« Il m'a discrépété et m'a frustré d'un demi-million, il s'est ri de mes pertes, il s'est moqué de mes gains, il a jeté le mépris sur ma nation, entravé mes marchés, refroidi mes amis, échauffé mes ennemis ; et quelle est sa raison ? Je suis un Juif. Un Juif n'a-t-il pas des yeux, un Juif n'a-t-il pas des mains, des organes, des sens, des sentiments, des passions ? N'est-il pas nourri de la même nourriture, blessé des mêmes armes, sujet aux mêmes maladies, guéri par les mêmes moyens, réchauffé et refroidi par le même hiver et par le même été qu'un chrétien ? Si vous nous piquez, est-ce que nous ne saignons pas ? Si vous nous chatouillez est-ce que nous ne rions pas ? Si vous nous empoisonnez, est-ce que nous ne mourrons pas ? Et si vous nous outragez, est-ce que nous ne nous vengerons pas ? Si nous sommes comme vous quant au reste, nous vous ressemblerons aussi en cela. Si un chrétien est outragé par un Juif, quel est son recours ? La vengeance. Et si un Juif est outragé par un chrétien, que doit être son recours, d'après l'exemple chrétien ? Eh quoi, la vengeance. La vilenie que vous m'enseignez, je la pratiquerai, et il est bien certain que je surpasserai mes maîtres. »

C'est là le passage capital de la pièce, la tirade à succès qui, lorsqu'elle est bien dite par un acteur fameux, déchaîne l'enthousiasme et les applaudissements du public. Ici, mieux que dans le reste de

la pièce, Shylock apparaît bien comme le champion de sa race opprimée, comme un représentant du Judaïsme en face du Christianisme, à la fois comme un symbole de sa nation malheureuse et comme un instrument de la vengeance de Dieu.

Mais Shylock ne se présente pas seulement sous cet aspect sombre et vindicatif. Plusieurs de ses réparties nous le montrent dans ses rapports privés. Il n'est pas seulement Juif parce qu'il est usurier, Shakespeare en fait aussi un strict observateur de la religion. Lorsque Bassanio l'invite à dîner pour sceller le pacte de la livre de chair, il refuse :

« ...Je veux bien acheter avec vous, vendre avec vous, parler avec vous, marcher avec vous, et ainsi de suite, mais je ne veux pas manger avec vous, boire avec vous, ni prier avec vous. »

Il est aussi bon époux et bon père. Son autorité paternelle est un peu rude, il ne plaît pas : mais en cela encore il est conforme à la tradition juive ; c'est un père comme la Bible en montre, juste et sévère, qui ressemble un peu au *pater-familias* à figure de patriarche dont les pouvoirs très étendus étaient autrement respectés qu'ils ne le sont de nos jours.

On sait que l'action du *Marchand de Venise* commence un jour de carnaval et les masques ont envahi les rues. Voici les recommandations que Shylock fait à sa fille :

« ...Ecoutez, Jessica ; verrouillez bien ma porte, et, au son du tambour et du vilain fausset des fifres, ne vous en allez pas grimper aux fenêtres ni allonger la tête dans la rue afin de contempler ces chrétiens insensés aux visages bariolés ; mais bouchez bien les oreilles de mon logis, j'entends par là mes fenêtres. Que n'entre point dans ma maison austère tout le bruit de ces piétres folies. »

Par contre, sa fille n'est pas précisément dans la tradition généralement admise des jeunes filles juives. Elle quitte la demeure de son père, ce qui est déjà une faute, et pour s'enfuir avec un chrétien, faute autrement grave. « Notre maison, dit-elle, est un enfer ». Les seules paroles de regret qu'elle prononce au moment de fuir avec le jeune Lorenzo, sont dénuées de tendresse filiale :

« Hélas, quel odieux péché est donc le mien
Que de rougir d'être la fille de mon père.
Sa fille, oui, par le sang, non par le caractère.
O Lorenzo, si tu tiens ta promesse,
Je mettrai fin à ce combat qui me tourmente,
Je deviendrai chrétienne et ton épouse aimante. »

Il n'y a pas que Jessica qui abandonne Shylock. Ecoutez les propos de son domestique Lancelot, qui remplit dans la pièce le rôle de bouffon :

« Le Juif, mon maître est une manière de diable... Certainement, c'est le démon en personne... Mon maître est un juif achevé. Lui donner un cadeau ? Donnez-lui une corde pour se pendre. Je meurs de faim à son service, et je veux être juif, si je sers le juif plus longtemps. »

Et Lancelot à son tour s'en va. Il a trouvé une place chez Bassanio. Ce n'est pas tout. Il ne suffisait pas en effet que Jessica s'enfuit, et avec un chrétien. En fille prudente et sage, elle prend la précaution d'emporter avec elle tous les ducats qu'elle a pu trouver dans les coffres paternels, ainsi que les bijoux de sa mère. L'abandon de Shylock est total, absolu et définitif. Successivement sont partis son domestique, sa fille, sa fortune. Il lui reste au moins sa religion. Pas pour longtemps : dans la scène du jugement, Shylock en effet n'aura la vie sauve qu'à condition de se faire chrétien : ce sera l'effondrement.

La vengeance s'explique donc suffisamment avec tant de motifs. Combien, pour des raisons plus faibles, en exercent de plus terribles ! Ce sentiment atteint son paroxysme lorsqu'au début de l'acte III Shylock apprend à la fois la fuite de sa fille et la ruine d'Antonio. C'est peut-être la scène la plus pathétique de tout le drame, car le héros y passe par les sentiments les plus éloignés, de fureur aveugle quand il apprend des détails sur la fuite de sa fille, de joie intense à la nouvelle de la ruine d'Antonio. Ses désirs de vengeance en sont naturellement accusés :

« Eh bien, Tubal, quelles nouvelles de Gênes, as-tu trouvé ma fille ?

— **Tubal.** — J'ai été en maint endroit où j'ai entendu parler d'elle, mais je n'ai pas pu la trouver.

— **Shylock.** — Ah là là, un diamant perdu, qui m'avait coûté deux mille ducats à Francfort ! Jusqu'à ce jour, la malédiction ne s'était pas abattue sur notre nation ; je ne l'avais jamais sentie jusqu'à ce jour ; deux mille ducats que je perds là et encore bien d'autres précieux, très précieux bijoux ! Je voudrais voir ma fille morte là, à mes pieds, avec les bijoux à ses oreilles. Je voudrais qu'elle fût en bière à mes pieds, avec les ducats dans son cercueil. Pas de nouvelles d'eux ? Allons ; aucune ! Et les recherches ont coûté je ne sais combien. Oui, perte sur perte. Le voleur parti avec tant, et tant pour trouver le voleur, et pas de satisfaction, pas de vengeance ! Il n'y a d'autre malheur dans l'air que celui qui pèse sur mes épaules, d'autres soupirs que ceux que je pousse, d'autres larmes que celles que je verse !

— **Tubal.** — Si fait, d'autres hommes ont du malheur eux aussi : Antonio, d'après ce que j'ai appris à Gênes...

— **Shylock.** — Quoi, quoi, quoi, un malheur, un malheur ?

— **Tubal.** — ...A perdu un galion venant de Tripoli.

— **Shylock.** — Dieu soit loué, Dieu soit loué ! Est-ce bien vrai, est-ce bien vrai ?

— **Tubal.** — J'ai parlé avec quelques-uns des matelots échappés au naufrage.

— **Shylock.** — Je te remercie, bon Tubal ; bonnes nouvelles, bonnes nouvelles. Ah, ah, où ça, à Gênes ?

— **Tubal.** — Votre fille a dépensé à Gênes, m'a-t-on dit, quatre-vingts ducats en une nuit.

— **Shylock.** — Tu m'enfonces un poignard dans la poitrine ; je ne reverrai jamais mon or. Quatre-vingts ducats à la foi, quatre-vingts ducats...

— **Tubal.** — Divers créanciers d'Antonio sont venus avec moi à Venise, qui jurent qu'il ne peut échapper à la banqueroute.

— **Shylock.** — J'en suis bien aise ; je le harcèlerai, je le torturerai, j'en suis bien aise !

— **Tubal.** — L'un d'eux m'a montré une bague qu'il a eue de votre fille en échange d'un singe.

— **Shylock.** — Malheur à elle ! Tu me tortures, Tubal ; c'était ma turquois, je l'avais eue de Lia (1) quand j'étais garçon ; je ne l'aurais pas donnée pour toute une forêt de singes.

— **Tubal.** — Mais Antonio est certainement ruiné.

— **Shylock.** — Oh oui, c'est vrai, c'est vrai. Va Tubal, engage-moi un exempt, retiens-le quinze jours à l'avance. S'il ne paie pas, je veux lui prendre le cœur... »

J'ai tenu à donner en entier le passage. Il le fallait pour montrer dans toute leur intensité les sentiments contradictoires qui déchirent l'âme de Shylock.

On comprend qu'il soit avant tout un haïsseur. S'il est inhumain, c'est par la faute des Chrétiens. Ils ont craché sur lui, ils l'ont traité de chien, ils lui ont enlevé son commerce et sa fille. Il n'est pas mauvais par nature, il est *devenu* mauvais. Et la revanche dès lors apparaît à ses yeux non comme un sentiment mesquin mais comme un devoir sacré. Elle se symbolise pour lui dans cette livre de chair. Car cette chair, en soi, n'est rien. Il le dit lui-même :

« Une livre de chair enlevée à un homme
N'est ni si estimable, ni si profitable
Qu'une livre de chair de mouton, bœuf ou chèvre...

Et plus loin :

« ...Tu ne prendras pas sa chair, lui dit-on, à quoi serait-elle bonne ?

— **Shylock.** — A faire de l'appât pour le poisson ; et si elle ne nourrit rien d'autre, elle nourrira du moins ma vengeance.

(1) Sa femme.

Voilà qui est clair ! La livre de chair n'est que le symbole de l'éternelle rançon que le peuple juif, depuis des siècles de souffrance et d'humiliations, rêve de faire payer un jour à son ennemi, comme un accompte sur la somme qui reste à devoir.

D'ailleurs, la fureur vengeresse de Shylock ne va pas jusqu'à l'aveugler. Il reste toujours clairvoyant dans sa vengeance et, pour demeurer à l'abri, il sait prendre ses précautions. Le billet est rédigé en des termes qui ne laissent rien au hasard :

« ...Spécifions que si
Tel jour, en tel endroit, vous ne me rendez pas
Les sommes ou la somme en cet acte énoncées,
Votre dédit sera, bien pesée, une livre
De votre blanche chair coupée et enlevée
Dans tel endroit de votre corps qu'il me plaira. »

On ne peut être plus précis. Trop. Car la précision même des termes perdra Shylock. *Un mot* était inutile : « livre », et c'est de ce mot que dépend tout le drame.

Mais enfin le billet est légal. Voilà l'important. Shylock, très habilement, a su mettre la loi de son côté. Ce qu'il réclame, c'est un droit fondé sur la loi de Venise :

« Je veux mon billet, dit-il à Antonio arrêté.
Et contre mon billet, ne viens pas me parler.
J'ai fait serment que j'aurais mon billet.
Tu m'as appelé chien sans en avoir motif ;
Puisque je suis un chien, prends donc garde à mes crocs.
Le Due me rendra bien justice...
— **Antonio.** — Mais, je t'en prie, écoute-moi.
— **Shylock.** — Non, je veux mon billet, je ne veux pas t'entendre.
Non, je veux mon billet, ne me parle donc plus...
Ne me suis pas, plus de paroles inutiles.
Car je veux mon billet... »

« ...Je suis sûr, dit quelqu'un, que le due (de Venise) n'admettra point qu'un tel contrat soit dit valable ».

Et Antonio répond : « Le duc ne peut empêcher le cours de notre loi. »

C'est dans un tel crescendo de sentiments d'horreur et de sauvagerie que nous arrivons à la fameuse scène du jugement. C'est le couronnement de la pièce, la scène du coup de théâtre qui verra s'effondrer d'un bloc tous les espoirs de Shylock. D'abord, sa position est très forte : il a le sentiment de son droit incontesté, et n'en

réclame que la stricte application. Les Chrétiens sont plus puissants que les Juifs, mais la loi est plus puissante que les Chrétiens :

« ...Et j'ai juré, par notre saint Sabbat,
D'avoir mon dû et la pénalité prévue.
Si vous ne m'exauciez, qu'alors soient en péril
Votre charte et les libertés de votre ville !
Vous demandez pourquoi je préfère une livre
De charogne, à l'avoir de trois mille ducats ?
Je ne veux point répondre à cela, sinon dire
Que tel est mon caprice ; et est-ce là répondre ?
...Je ne puis ni ne veux donner d'autre raison
Qu'une haine établie, un dégoût persistant
Pour cet Antonio, à ma soif de poursuivre
Ce procès ruineux. Vous ai-je répondu ?

On lui offre six mille ducats de dédommagement au lieu des trois mille qu'il avait prêtés :

« Quand chacun des six mille ducats que voilà serait coupé en six, et que chaque partie fut un ducat, je ne les prendrais pas. Je m'en tiens au contrat... Quel arrêt redouter, si je suis dans mon droit ? Cette livre de chair que j'exige de lui est chèrement payée. Elle est à moi, et je l'aurai. Si vous me déboutez, adieu vos lois. Les décrets de Venise n'auront dès lors plus de force. Je veux un juste arrêt. Répondez-moi, l'aurai-je ? »

Et le juge même — c'est Portia déguisée — avoue qu'aucun pouvoir à Venise « ne peut modifier un décret établi ». On fait alors appel à la charité de Shylock : « Ce n'est pas, dit-il, dans le contrat ». On évoque la menace de la punition divine : il ne la craint pas, ne faisant rien contre la religion.

Il faut avouer qu'ici le personnage de Shylock, à force de cruauté, finit par se rendre odieux et malgré toute notre sympathie nous ne pouvons plus le suivre : il va trop loin. Mais Shakespeare pouvait-il faire autrement ? Si Shylock avait accepté les six mille ou même les trois mille ducats, quelle conclusion boîteuse à la pièce ! Etant donné son caractère, il *devait* logiquement porter sa haine au dernier degré. Il tire donc son couteau, il l'aiguise froidement, très calme, sûr de sa vengeance qu'il savoure et qu'il fait durer en artiste : il y a un peu de sadisme dans le lent détail de ces préparatifs. Et c'est alors que se produit le coup de théâtre, le « changement à vue » par lequel Portia sauve la situation. La lettre de la loi que tout à l'heure Shylock invoquait si âprement le perd à son tour :

Portia. — « Puisque tu réclames justice, sois bien sûr
Que tu l'auras, et plus que tu ne veux... »

Ne verse pas de sang, et ne coupe ni moins
Ni plus, mais prends tout juste une livre de chair.
Si tu prends plus ou moins que tout juste une livre,
Quand bien même ce ne serait que ce qu'il faut
Pour que ce poids en soit plus lourd ou plus léger.
Ou bien s'en écarte d'à peine le vingtième
D'un seul pauvre scrupule, ou bien fasse pencher
La balance de la valeur d'un cheveu même,
Tu meurs, et tous tes biens sont confisqués. »

Shylock est perdu. Il s'en va, et nous avons de la pitié pour ce malheureux, déçu dans ses projets de revanche, désormais réduit à la misère et au mépris universel. Nous prenons son parti parce que nous sommes charitables et qu'il ne l'était pas, parce que nous sommes humains, ce qu'il n'était pas. Et nous sommes profondément émus quand, sans un mot, blême, plein de mépris pour le public qui se moque de lui, repoussé de la société tout entière, dépourvu de ses biens, privé de sa fille, dès lors un objet d'horreur partout où il ira, rongé d'amertume et de haine insatisfaite, il disparaît de la scène pour ne plus revenir. Et malgré le charme du dernier acte où tout le monde se retrouve et s'explique et se marie au clair de lune, nous ne pouvons pas oublier sa silhouette émouvante qui vient rôder comme une ombre errante dans le jardin de Portia symbole de sa race toujours opprimée, mais toujours vivante.

Bien des pages ont été écrites sur la fin tragique du héros juif. Je n'en connais pas de plus belle que ces quelques lignes de Heine :

« Quand je vis cette pièce à Drury-Lane, se tenait derrière moi dans la loge, un Anglais pâle et blond qui, à la fin du quatrième acte, éclata en sanglots violents, s'exclamant sans cesse : « le malheureux est perdu ! »

...A Venise, courant toujours après mon rêve, je cherchais partout sur le Rialto pour voir si je ne pourrais pas trouver Shylock. Mais je ne le trouvai nulle part sur le Rialto, et je décidai de chercher mon vieil ami dans la synagogue. Les Juifs ce jour-là, célébraient le Grand-Pardon. Je parcourus toute la Synagogue et ne découvris nulle part le visage de Shylock... Mais vers le soir, quand, selon la croyance juive, les portes du ciel sont fermées et qu'aucune prière ne peut plus désormais y pénétrer, j'entendis une voix accompagnée d'un flot de larmes, comme n'en pleureraient jamais des yeux humains. C'était un sanglot qui ne pouvait sortir que d'une poitrine qui avait contenu en elle tout le martyre supporté pendant dix-huit siècles par tout un peuple torturé. C'était le râle de mort d'une âme qui sombrait, morte de lassitude, aux portes mêmes du ciel. Et il me sembla la reconnaître, cette voix, et je me dis que je l'avais entendue longtemps autrefois quand, au comble du désespoir, elle rugissait alors comme aujourd'hui : « Jessica, Jessica, mon enfant, ma fille ! »

Nous avons suivi Shylock tout au long de la pièce, d'abord ram-

pant dans l'humilité, puis gonflé d'orgueil, enfin plus humilié que jamais. Il apparaît comme plus intelligent et plus cultivé qu'aucun autre personnage de la pièce, sauf une femme, Portia : Antonio est un être sans volonté et qui fait preuve de sentiments chrétiens plutôt douteux. Bassanio n'est qu'un débauché, coureur de dot, qui ne mérite pas une femme aussi parfaite que Portia, et dont la valeur morale ne justifie guère les drames qu'il déchaîne. Car c'est lui qui est la cause de tous les malheurs.

C'est ce sentiment de supériorité chez Shylock, joint à ce fait que comme Juif il doit rester tout en bas de l'échelle sociale, qui excite en lui l'orgueil et la haine, ses deux raisons d'être, ses deux sources d'énergie dans le malheur.

L'idée la plus vile que se font de lui ses ennemis n'est rien, comparée à l'idée *la plus haute* que *lui* se fait d'eux. Ils peuvent bien cracher sur lui : toute la honte est pour eux. Il les écrase de son mépris. D'ailleurs, c'est le sentiment vague de ce dédain supérieur qui exaspère chez ses ennemis la haine et la persécution. Il n'y a rien de bas en lui qu'une rancune largement justifiée. On lui reproche son usure. Doit-il périr parce qu'il est Juif et que les Chrétiens ne lui laissent aucun autre moyen de vivre ? Dans le dernier roman de M. Pierre Benoît, nous trouvons des réflexions fort judicieuses qui éclairent remarquablement la question. L'auteur place ces propos dans la bouche d'un catholique :

« Seul Shakespeare a vu clair dans cette question mystérieuse de l'âme juive... Le non-sens, c'est qu'on n'aît vu en Shylock que l'usurier, alors qu'il préfère à un bissau d'or une livre de chair découpée sur la poitrine de son ennemi. Toute la question est là.

Demandez à Harpagon et au père Grandet ce qu'ils eussent choisi. Ce sont eux qui sont les vrais avares. **Shylock est avant tout un vindicatif** (1), c'est-à-dire, en forçant les termes, mais sans les déformer, un idéaliste. L'or n'est, entre ses mains qu'un instrument. Entre les mains du peuple Juif, il n'a jamais été qu'un instrument, **le seul dont on lui ait permis de se servir** (1). J'admire l'étourderie de ceux qui vous font grief d'avoir été, depuis deux mille ans, des manieurs d'or. C'est comme si on reprochait à un St-Cyrien qu'on a commencé par envoyer à l'école des enfants de troupe, puis à La Flèche, d'avoir suivi la carrière militaire et d'être devenu général. Il s'est réalisé dans la voie où on l'avait enfermé. Ainsi les Juifs, le long des siècles, dans la finance. Mais, ou je me trompe gravement, ou ils n'ont vu en elle qu'un moyen de se yenger des iniquités dont ils se sont sentis victimes.

(1) Ces phrases ne sont pas soulignées dans le « Puits de Jacob ».

Dans la lutte qu'on leur a imposée, ils ont été vainqueurs. Il est vrai qu'ils ont rarement perdu une occasion de transformer leur victoire en vengeance. Mais la vengeance n'a jamais été un sentiment bas. Elle est telle de la mémoire, et sa sœur s'appelle la reconnaissance. »

(Le Puits de Jacob, p. 223).

C'est donc parce que les Chrétiens sont injustes pour lui que Shylock se venge. Eux-mêmes le déclarent : entre le Juif et les Chrétiens il n'y a pas de justice commune — il ne peut pas y en avoir : « Je continuerai à t'appeler chien et à te cracher au visage », dit Antonio à Shylock, quand celui-ci vient de lui avancer les trois mille ducats. Ce sont là des sentiments peu respectables pour un Chrétien, qui se dit nourri de morale évangélique. Et vous voulez qu'un homme ainsi bafoué ne se venge pas ?

Aussi l'on comprend son attitude inébranlable pendant le jugement, malgré les appels à la pitié, alors que les Chrétiens n'en ont jamais eue, eux. Maintenant ils admettent des principes communs de justice, en invoquant à ses yeux une charité qui lui avait été jusque-là refusée. Ce revirement n'est que pure hypocrisie ou manque de dignité. Dans les deux cas, il n'est pas beau.

La seule loi désormais pour Shylock, avec les Chrétiens, est la loi du talion : il ne fait que leur rendre une partie infinitésimale de leurs mauvais traitements. Il se souvient — et il se venge. Seulement, comme il fallait s'y attendre, les Chrétiens l'ont emporté.

Une dernière question, est de savoir si Shakespeare a réellement voulu faire de Shylock un héros de telle envergure, ou si c'est nous qui le voyons ainsi. Ne prêterions-nous pas à Shakespeare des intentions qu'il n'eut peut-être jamais ?

Si peu que nous sachions de lui, nous savons au moins que malgré son âme de poète, il n'en était pas moins un excellent « business-man » — en quoi il se montrait véritablement Anglais. Directeur d'un théâtre, il cherchait surtout les pièces à succès, celles qui pourraient plaire à tous les publics. Or, les Juifs étaient toujours, même absents comme nous l'avons vu, un sujet d'actualité. On ne les voyait pas, mais ils faisaient parler d'eux : Luther entretenait les haines traditionnelles, l'affaire de Roderigo Lopez rallumait les passions éteintes — un dramaturge habile devait tirer fatalement parti de cette recrudescence d'intérêt. La preuve en est que Shakespeare ne fut pas le seul à choisir pour héros un Juif ; pour n'en citer qu'un

seul, le grand poète Marlowe écrivit un drame sombre intitulé *le Juif de Malte*.

D'autre part, si Shakespeare avait voulu composer un plaidoyer *en faveur* des Juifs, il aurait eu, avouons-le, l'habileté de choisir un autre sujet que celui de la livre de chair et d'un contrat non valable. Et puis Shakespeare, ayant tout grand artiste et grand écrivain dramatique, était bien trop habile pour aller faire de la polémique ou de propagande religieuse au théâtre. C'est *malgré lui*, et bien qu'il ne veuille pas prêcher pour le Judaïsme, que sa pièce est une ardente plaideoirie : son héros une fois posé, il faut qu'il vive avec tous les défauts de sa race, et avec toutes ses vertus, avec ses cris de désespoir et de haine, ses appels ardents à la Justice uniquement et précisément parce qu'il est Juif. Dès lors la pièce ne pouvait pas ne pas être ce qu'elle est, c'est-à-dire la plaideoirie la plus ardente, mais aussi la plus impartiale.

Le public du temps comprenait-il ? La chose est au moins douteuse. L'intolérance qui épaissoit les esprits, n'animait que les mauvais instincts de la foule. Au quatrième acte, dans la salle, les huées du public devaient se joindre à celles que poussaient sur scène les figurants d'ailleurs rares. Et l'ardeur vocifératrice du parterre n'était certainement pas l'un des moindres attraits de ces spectacles où le public prenait fait et cause avec une si belle conviction.

Aujourd'hui, les idées de tolérance jointes à une culture plus grande, à une plus large civilisation, nous font mieux comprendre, et juger avec plus de clairvoyance et d'impartialité le « cas » de Shylock. Et qui sait si nous ne sommes pas plus près de Shakespeare que le public de son temps ? Car, enfin, il y a des passages dans le *Marchand de Venise* qui révèlent chez l'auteur une sympathie évidente pour son tragique héros. Mais si jamais, de son temps, on avait pris ces répliques au sérieux, Shakespeare aurait couru quelque danger. Et les Juifs en effet étaient si peu considérés, que les réclamations de Shylock ne pouvaient que paraître comiques, tellement elles étaient alors invraisemblables ; divagations d'un fou, d'un veillard radoteur et malade. Paroles d'un homme sensé et qui souffre ? Allons donc !

Quelle que fût, en tous cas, l'opinion du temps sur le vrai sens du *Marchand de Venise*, ce que nous en tirons aujourd'hui, c'est une

leçon profonde et grave. Si Shylock a tort de ne pas réfréner sa vengeance, il est par ailleurs bien excusable. Shakespeare, qu'il l'ait ou non voulu, dénonce les haines de race et de religion, en montrant leurs ravages. Elles sont les causes profondes de la méchanceté des individus. Le poète nous donne ainsi une leçon de fraternité humaine et d'élévation morale. Ses contemporains restèrent impénétrables à un enseignement si noble et si pur. En cela, Shakespeare se révélait, comme en bien d'autres points, un prophète et un précurseur.

ROBERT CONFINO.



Alger, le 28 Juin 1925

Conférence de M. Joseph KAOUA

Membre du Consistoire, Président de la « Bienfaisante »

L'AME CHARITABLE SUIVANT LA BIBLE

Mesdames, Messieurs,

Un philosophe du siècle dernier, Damiron, a qualifié de cette façon le livre en général : C'est, dit-il, comme un ami qui vous parle tout bas, et en quelque sorte à l'oreille, et qui, pour peu qu'il ait d'art, d'habileté et d'agrément, gagne peu à peu votre confiance. Or, parmi les livres aussi il y a de faux amis et il est bon de savoir les discerner pour s'en préserver. Un mauvais livre est un flatteur, un ennemi caché sous le masque de la bienveillance ; il importe de de n'en être pas dupe... Tout livre qui blesse la conscience, qui parle par conséquent contre la piété, la charité, la justice, les bonnes moeurs, quelque art perfide qu'il y mette, est un méchant et mauvais livre ; de même que tout livre qui satisfait la conscience est un bon et excellent livre ».

Oui, ce jugement est sévère, mais bien juste. Et la Providence a heureusement doté l'humanité d'un livre, marqué de son sceau ineffaçable, qu'elle destina à notre éducation, et qui se perpétue de siècle en siècle dans notre pieuse et universelle admiration : vous l'avez deviné, c'est la Bible. Cette source intarissable d'histoire, de morale, de civilisation enrichira le monde de ses perpétuelles vérités. C'est pourquoi nous pouvons ce soir nous abreuver de cette eau bienfaisante ; nous en retirerons les meilleurs profits.

Il a suffi de faire appel à votre bonne volonté pour vous voir accourir ce soir. Mais laissez-moi vous dire franchement que la

Société ne sera réellement satisfaite que lorsqu'elle aura le plaisir de vous compter en bien plus grand nombre ; lorsque vous viendrez par centaines répondre à son désir. Et c'est surtout à vous aimable jeunesse, que je m'adresse ; vous qui êtes l'espoir et l'avenir de notre communauté ne dédaignez pas les enseignements salutaires que l'on pourra vous donner dans ce lieu ; venez retrémper votre esprit encore jeune dans l'eau pure et sainte de la Thora, car vous comprendrez combien elle est parfaite.

Mesdames et Messieurs,

Avant que de parler de l'âme charitable qui est le sujet de cette causerie, permettez-moi de considérer ce que nous devons entendre par âme, de distinguer l'âme du cœur, et auparavant d'examiner la place occupée par l'homme parmi tous les êtres de la Création.

Vous savez que les divers êtres composant la nature, le globe terrestre, se divisent en quatre règnes. Le règne minéral qui comprend les pierres, les métaux, la matière inerte, inorganique, qui ne subissent que des transformations chimiques au contact d'autres substances. A un degré supérieur, se trouve le règne végétal qui est pourvu d'autres qualités ; la plante naît, se développe, s'étend dans l'espace, se meut par son développement continual, respire, absorbe des aliments par les racines, les feuilles, et meurt. Eprouve-t-elle quelque sensation ? Nous voyons certaines plantes, telle que la sensitive, qui sent le contact d'un objet extérieur. C'est peut-être là un jeu mécanique du tissu végétal, toujours est-il qu'il est déjà au-dessus du minéral simple, mais rien n'autorise à penser que ces deux règnes éprouvent des sensations quelconques.

Au-dessus du végétal, nous trouvons l'animal. En effet, le règne animal, qui comprend un très grand nombre d'espèces et de familles, est supérieur à ce dernier par les qualités suivantes. En plus du développement propre de son corps, il a la faculté de se mouvoir, de changer de place ; il peut émettre certains sons et éprouver plusieurs sensations, car il est doué d'un souffle de vie ; il sent le froid, le chaud ; il a l'instinct de conservation ; il éprouve la crainte, comprend le danger, peut et veut pourvoir à ses besoins, sait construire parfois son habitation, etc. Ce troisième règne est donc plus élevé que les deux autres que nous avons mentionnés.

Enfin, au-dessus de tous, le Créateur a placé l'homme, cet être

supérieur, ouvrage de ses mains, pour employer la parole figurée de la Bible et de nos sages. L'homme a reçu le souffle de vie, mais ce souffle se distingue de celui qui fait vivre les animaux, c'est l'âme, souffle divin qui fait jouir l'homme des facultés intellectuelles comme dit le verset : *Et le Créateur souffla dans ses narines une âme de vie.* Ainsi, si l'homme par son corps est semblable aux animaux et exécute les mêmes fonctions qu'eux, il leur est, par son âme, bien supérieur. L'âme, dont il est doué, lui permet d'avoir la conscience, c'est-à-dire la connaissance de ce qui se passe en lui, la réflexion de ses actes psychologiques, la raison, l'intelligence, la science, en un mot, toutes les facultés intellectuelles qui l'assimilent aux anges.

Je ne veux pas m'étendre sur ces détails qui sortent du cadre de notre sujet. Mais à cette conscience s'ajoute la conscience morale ; c'est celle qui nous permet de distinguer le bien du mal, le faux du vrai, etc. Mais pour vous parler de l'âme charitable, c'est-à-dire de la faculté que possède l'âme de distinguer les bonnes actions et de poursuivre cette vertu de la bonté et de la charité, permettez-moi de vous donner une explication qui ne sera pas étrangère à notre matière. Nous entendons souvent dire : telle personne a bon cœur, telle autre a une bonne âme, a une âme charitable ; que devons-nous comprendre par cœur et par âme ? S'il y a une différence au point de vue physiologique, car nous savons que le cœur est un viscère, tandis que l'âme est chose invisible, y a-t-il également une différence, au point de vue psychologique, dans ces deux expressions ? Eh bien non. Les travaux les plus profonds des savants modernes nous prouvent que toutes nos sensations, tous nos sentiments naissent d'un seul agent, de l'âme, de l'esprit vital : que les autres parties du corps qui semblent être le siège de certaines sensations, ne sont mues que par l'âme ; mais ces sensations agissent sur ces parties corporelles et causent leurs diverses impressions, par l'entremise des nerfs, du sang, etc. directement au cerveau. Donc âme charitable, cœur charitable, c'est tout un ; ni le cœur, ni aucun autre viscère ne s'émeut sans l'âme.

L'âme charitable, Mesdames et Messieurs, vous la connaissez. Dois-je la dépeindre ? Ne dois-je pas dire, sans aucune flatterie, que lorsqu'on s'adresse à un auditoire israélite, élevé dans la divine Loi, ces deux mots sont compris aussitôt que prononcés.

Ainsi, avez-vous peut-être remarqué dans le square de la République, ce joli jardin que vous connaissez tous, dans le coin sud-ouest qui fait face au théâtre, une statue d'une grande simplicité. C'est une femme debout qui tend ses deux bras comme pour recevoir un malheureux. On a écrit sur le socle : la Bonté. Sans vouloir faire la critique artistique de cette belle œuvre, elle me paraît incomplète, car la femme est représentée seule, et il faut deviner son geste. C'est pourquoi on a écrit : La Bonté. Néanmoins le geste est affectueux, compatissant. Je crois qu'on aurait pu graver cette inscription : La femme israélite. Cette femme-là, Mesdames et Messieurs, c'est la femme juive, c'est l'âme charitable telle qu'elle est façonnée par la loi divine descendue du mont Sinai. Il y a déjà vingt-huit siècles, le roi Salomon, savant moraliste, n'avait-il pas écrit dans ses proverbes : « la main de la femme vertueuse et charitable est ouverte au malheureux, et ses bras sont tendus au miséreux ».

Oui, l'âme charitable est celle qui anime toute personne bonne, conscientieuse, juste, noble. C'est elle qui sent, fait sentir et comprendre le malheur d'autrui, ses peines, ses tourments, ses inquiétudes. Elle fait glacer le cœur, arrête la circulation du sang, ou en multiplie les palpitations ; elle fait partager la vie même de celui que nous entendons ou que nous voyons pleurer devant nous. Aucun mot n'est nécessaire elle comprend, elle a compris, elle a senti.

L'âme charitable devine et reconnaît les véritables nécessiteux, ceux que l'on rebute comme s'ils ne l'étaient point, sans qu'on se donne et qu'on veuille se donner la peine de discerner s'ils le sont en effet. Combien de pauvres dont les gémissements sont trop faibles pour venir jusqu'aux oreilles de leurs semblables. Elle recherche les malheureux abandonnés, les malades languissants dans les hôpitaux ; les deshérités de la fortune ; elle commande d'être bienveillant et bienfaisant, c'est-à-dire de vouloir et de faire le bien ; or, pour être bienfaisant il faut commencer par être bienveillant, c'est-à-dire par éprouver à l'égard des autres les sentiments d'amour, de sympathie, de pitié, de miséricorde, de compassion qui font que contente de ne pas être l'auteur du mal dont ils souffrent. L'âme charitable veut les délivrer par ce qu'elle en souffre comme du mal qui est fait à elle-même. Souffrir du malheur d'autrui, voilà la pitié ; jouir du bonheur de son prochain, voilà l'amour sincère. Ces deux sentiments naturellement réunis constituent la bonté, qui quand

elle est active, devient la charité, la bienveillance et la bienfaisance. Elle nous permet donc, par le jugement qui lui est propre, de compatir à la vue de l'affligé ; elle nous invite à le soulager, à l'accueillir, à l'aider, à lui porter toute assistance, à le guérir. L'âme charitable est une source pure déversant la bonté à plein flots. Parmi les six cent treize commandements moraux et sociaux que comprend notre divine Loi, il y a un qui est d'une importance exceptionnelle. Trois mots hébreux suffisent à le formuler :

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

Remarquez comme cette parole est parfaite. Elle ne nous recommande pas d'aimer notre prochain plus que nous-mêmes. Non, car le Ciel ne demande pas à l'homme d'action impossible ou suréro-gatoire. Il lui suffira d'avoir pour son semblable la même affection, le même amour qu'il a pour lui-même, et la société humaine pourra non seulement se maintenir mais se développer à l'infini et se perfectionner. Aussi voyons-nous dans le Talmud (*Midrach Rabbah* ch. 24), le célèbre docteur R. Akiba, apprécier en ces termes profonds le commandement biblique que nous venons de citer :

« Ce commandement est un très grand précepte de notre loi ».

L'âme charitable, c'est le cœur bon, c'est la personne obligeante, la personne secourable en tous temps et en toutes circonstances, et pour tout le monde.

Permettez-moi de vous citer un fait mentionné dans le deuxième chapitre des *Sentences* de nos sages : le *Pirké Abote*, que je vous rappellerai, non point pour corroborer mes paroles, mais pour vous montrer à quel point nos sages, nos savants et philosophes avaient approfondi la psychologie. Ceci se passa au commencement de l'ère vulgaire ; il y a donc près de deux mille ans. Un jour, Rabbi Yohanan ben Zaccâï, dont le Talmud ne cesse de louer les grandes vertus, donnait son enseignement à cinq disciples. Entre autres questions qu'il leur avait posées il leur avait demandé : « Veuillez bien méditer et me dire quelle est la meilleure voie que l'homme doit poursuivre, quelle est la plus grande vertu qu'il doit rechercher ». Après réflexion, le premier répondit : « Maître, je crois que c'est le bon œil, c'est-à-dire le contentement de ce que l'on possède ; ne pas désirer plus qu'on ne doive avoir ». Le second disciple dit : « Pour moi, le meilleur bien, c'est d'avoir un bon ami, car il peut rendre

beaucoup de services, tenir lieu de parents, de maîtres, etc. ». Le troisième répondit : « C'est un bon voisin, car aux moments inattendus, un bon voisin est très utile, il peut porter secours et être par conséquent d'un très grand profit ». Le quatrième était d'avis que c'était la prévoyance qui était la meilleure des qualités, car grâce à elle on peut s'éviter beaucoup de désagréments, beaucoup de surprises, qui parfois sont bien préjudiciables. Enfin le cinquième et dernier disciple répondit : « Maître, pour moi c'est le bon cœur qui est au-dessus de tous les biens ». En effet, déclara aussitôt R. Yohanana, c'est ce dernier qui a parfaitement raison et voici pourquoi : sa réponse comprend toutes les autres réponses que vous m'avez fournies. Avec le bon cœur, l'homme ne se laisse pas captiver par l'envie, il se contente de peu ; il s'attire de bons amis ; ses voisins ne manqueront pas de l'entourer de leur estime et de leur reconnaissance ; il sera lui-même prévoyant et n'aura rien à craindre de l'incertitude de l'avenir ; son bon cœur lui fera comprendre un grand nombre de faits qui restent cachés à l'homme méchant, à l'homme aveuglé par la haine.

Nous voyons donc, Mesdames et Messieurs, l'importance du rôle joué par l'âme charitab'e. Aussi ne serons-nous pas étonné de voir que la majeure partie de la morale dépend d'elle. Sur quelle autre base pourrait-on fonder la société, la civilisation, le progrès, la science elle-même qui, en vérité, ne vit pas pour elle seule, mais plutôt pour l'avantage du genre humain ? Vous concevrez donc facilement que le Pentateuque, c'est-à-dire les cinq livres formant notre Loi, les prophètes, les moralistes, les philosophes anciens et modernes se soient constamment adressés à l'âme charitable, et aient considéré la bienfaisance et la charité comme des piliers d'airain devant soutenir l'édifice bien fragile de ce monde. Je dis bien fragile, car en effet l'action morale peut être contrebalancée malheureusement, voire même assujettie par la passion, par le mal, par le vice.

Nous avons vu que l'hébreu nous dit en trois mots ce que nous avons traduit en français par cette phrase deux fois plus étendue : tu aimeras ton prochain comme toi-même. C'est que la langue hébraïque, comme les premières langues et dialectes de l'histoire, est non seulement concise et brève, mais joint à chaque mot son pronom, sa personne et ne l'en détache pas comme dans les langues

modernes. Je dois ouvrir ici une parenthèse pour attirer votre attention sur cette maxime que vous entendez souvent : « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ». Il vous est facile de voir que cette parole, qui est juste, est la reproduction du sens du verset hébreu que je vous ai cité. Au point de vue moral, elle est inférieure au commandement biblique. Voici pourquoi : le Pentateuque, en nous précisant : tu aimeras ton prochain comme toi-même, sous-entend naturellement de ne pas faire de mal, à fortiori, puisqu'il ordonne de faire encore mieux que de ne pas lui faire de tort. Et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, quand vous lirez ou quand vous entendrez parler de morale chrétienne, de charité chrétienne, vous saurez indubitablement que c'est morale juive, charité biblique qu'il faut dire ; vous venez de voir que la charité est inscrite au frontispice de la loi mosaïque. Elle est donc antérieure d'un grand nombre de siècles aux autres religions qui se sont formées et inspirées de la parole Sinaïtique. J'ai voulu vous pré-munir contre cette erreur très répandue.

Il est tout naturel que de cette vertu d'aimer son prochain comme soi-même découlent un grand nombre de préceptes ; nous les trouvons disséminés dans le Pentateuque et ils forment un ensemble que l'on peut dire complet puisqu'ils comprennent en effet toutes les circonstances de la vie humaine. Il sera impossible d'en faire ici la description entière.

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Paroles immortelles inscrites dans le Livre de la Vérité, l'humanité finira-t-elle par comprendre un jour, la perfection de votre commandement, la sublimité de votre pensée, la profondeur de votre sens, l'immensité de votre justice. L'âme charitable, façonnée, éduquée par la Loi divine, ne commence-t-elle pas, par une compréhension devenue plus rapide, à découvrir vos trésors demeurés longtemps cachés à son activité ? Que sont la prévoyance sociale, la mutualité, les assurances, les associations de bienfaisance, les patronages scolaires et autres, les fourneaux économiques, les coopératives, les institutions de charité, les refuges de nuit, les hôpitaux, les asiles pour incurables, les maisons de retraite, de repos, de convalescence et toutes les autres œuvres philanthropiques, sinon l'application pure et simple, mais bien étudiée et bien approfondie du commandement biblique ?

Ce commandement est à lui seul une des mille preuves de la divinité de la loi mosaique, de sa perfection. En effet, tout ce que l'âme charitable pourra conseiller à l'homme jusqu'à la fin des siècles est circonscrit dans les trois mots hébreux que je vous ai cités, puisqu'ils disent tout ce qui concerne la bienveillance et la charité.

Contentons-nous de quelques commandements qui touchent directement à l'âme charitable. Lorsqu'il y aura parmi toi, dit le Deutéronome, un malheureux d'entre tes frères, dans quelqu'une des villes que tu habiteras que l'Eternel t'aura données, tu n'endurciras pas ton cœur, tu ne fermeras pas ta main, devant ton frère indigent. Au contraire tu ne manqueras pas de lui ouvrir ta main, de lui prêter selon son besoin. Prends garde que ton cœur ne fasse ce raisonnement insensé et ne te dise : l'année de relâche est proche (dans laquelle je serai obligé de faire abandon de toute créance) ; prends garde de te montrer insensible au malheur de ton frère et de lui refuser assistance. Il invoquerait contre toi l'Eternel et cela te serait imputé comme crime. Donne-lui, donne-lui ; que ton cœur ne s'afflige pas de cette charité, car c'est pour une pareille action que l'Eternel te bénira dans tous tes travaux et dans les ouvrages de ta main. Quand tu prêteras de l'argent à ton concitoyen, au pauvre qui est avec toi, tu n'agiras point avec lui en usurier ». Ces paroles englobent d'une façon générale les diverses circonstances où l'âme charitable peut exercer sa profitable vertu. Mais voici que le prophète Esaïe nous précise ces circonstances, en termes énergiques et concis : « Ce qui est agréable à Dieu, dit-il, n'est-il pas de partager ton pain avec l'affamé ; de recevoir sous ton toit les malheureux dépourvus de tout, de couvrir de vêtements celui que tu verras dans la nudité et de ne pas te dérober de ton semblable, qui est ta propre chair ? En faisant cela, ta lumière brillera comme l'aurore, ta guérison germera rapidement, ta justice te précédera partout, la majesté divine te recueillera ».

Et ce prophète à l'âme si charitable ne veut pas se contenter de ces paroles si significatives cependant. Il prend soin d'ajouter un peu plus loin : « Mets ton âme au service de l'affamé, rassasie celui qui est affligé, ta lumière brillera du milieu des ténèbres, et ton obscurité éclairera comme le soleil à midi ». (Isaïe, 58)

Est-il nécessaire de dire que tous nos livres saints ne manquent

point d'insister sur cette grande vertu ? Ce grand devoir n'est-il pas la base, le soutien, l'ornement de la civilisation ? Cette vertu d'une ampleur considérable ne fait-elle pas le lien des cœurs, les charmes de la société, les douceurs de la vie, ne vous paraît-elle pas absolument nécessaire, indispensable à l'humanité ?

« Bienheureux, dit le roi David, au psaume 41, celui qui est attentif aux besoins du malheureux. Au jour de la détresse, Dieu le délivrera, Dieu le gardera et prolongera sa vie ; il lui accordera le bonheur sur cette terre et ne le livrera pas au désir de ses ennemis ».

L'ouvrier, dont la société moderne s'efforce avec raison d'améliorer le sort, a-t-il été oublié dans la sollicitude infinie de l'Ecriture Sainte ? Bien au contraire ! Comment aurait-il été négligé, cet élément si important dans tous les pays ? « N'opprime pas ton prochain, dit le Lévitique, ne vole pas, ne retient pas pendant la nuit le salaire de l'ouvrier, jusqu'au lendemain ». Et dans le Deutéronome : « N'opprime pas le salarié, le nécessiteux, le pauvre, qu'il soit de tes frères ou d'étrangers habitant ton pays. Tu le paieras le jour même avant le coucheur du soleil ; c'est un malheureux et c'est son âme qui attend ce salaire quotidien ».

Les devoirs prescrits par ces trois mots sublimes sont inscrits dans presque tous les codes de morale et dans presque tous les systèmes religieux. Une anecdote bien connue va vous faire ressortir l'importance que le Judaïsme attache à ce commandement. Il s'agit de deux docteurs du Talmud, Hillel et Chammaï, qui étaient chefs de deux grandes académies religieuses en Palestine. Un jour, un païen, habitant la Terre Sainte, émerveillé de tout le bien qu'on lui rapportait sur la Loi des Juifs, se présente à Chammaï dans le dessein d'étudier cette Loi. Mais il se prit un peu vivement. « Je voudrais, dit-il, au célèbre savant, connaître cette loi que vous appelez divine et à laquelle vous obéissez si scrupuleusement ; mais c'est à une condition. Je vais rester debout sur un seul pied et vous me l'enseignerez rapidement pendant ce temps là ». Chammaï, homme connu pour sa nervosité, s'irrita de cette impatience et renvoya l'étranger. Celui-ci, sachant qu'une école aussi célèbre existait non loin, alla trouver aussitôt son chef, le vénéré Hillel, qui était réputé pour sa bonté et sa longanimité. Il fit la même proposition à ce maître. Hillel, homme très patient, accepta. Voici ma réponse lui dit-il :

elle est courte et simple, vous pouvez vous mettre debout sur un seul pied : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît ». Le païen remercia avec joie ; il alla méditer ce précepte et le Talmud rapporte qu'il finit par se convertir au Judaïsme et approfondir notre Loi.

Ces mots, en effet, aime ton prochain comme toi-même, contiennent toutes les autres prescriptions de morale. Ils sont une protestation contre l'égoïsme, qui est l'origine de tous les vices et est lui-même le plus grand des vices. Celui qui aime son prochain comme lui-même sera juste envers lui, ne lui causera aucun tort, ne le déshonorera pas, ne ressentira pour lui ni haine, ni mépris ; il lui viendra en aide dans le malheur et le jugera toujours avec bienveillance. C'est principalement de cette vertu de la charité que s'enorgueillissait le malheureux Job. Je dis s'enorgueillissait, mais il serait plus juste de dire se qualifiait ; s'il cite les services et les bienfaits qu'il avait rendus à ses concitoyens, c'est simplement pour défendre sa cause devant ses amis, fort étonnés de le voir frappé de la main de Dieu. Ecouteons ces belles paroles, qu'une âme charitable peut seule exprimer : « Je délivrais l'affligé qui poussait des cris de souffrance et l'orphelin qui n'avait personne pour le secourir. La bénédiction du désespéré venait sur moi et je faisais chanter de joie le cœur de la veuve... Je servais d'yeux à l'aveugle, et de pieds au boiteux. J'étais le père des pauvres et je m'informais avec soin de toute cause qui ne m'était point connue ». (ch. XXIX).

Comment pourrait-il mieux accomplir le commandement d'aimer son prochain comme soi-même ? Job, n'emploie-t-il pas pour la défense de son intégrité, les arguments les plus puissants et les plus agréables à l'Eternel ? Ayant été si bon, avant d'avoir été mis à l'épreuve par les coups de l'infortune, il est fermement convaincu qu'il peut espérer le pardon, l'oubli de ses fautes, et par conséquent la guérison de ses plaies. C'est pour cela qu'il énumère avec le sentiment du devoir accompli, tous les bienfaits qu'il s'était accoutumé à faire.

Oui, protéger la veuve, l'orphelin, l'étranger, le miséreux, telle est la recommandation incessante des envoyés de Dieu et nous la retrouvons répétée à toute époque. Bien plus tard, le prophète Zécharia ne nous rappelle-t-il pas en termes brefs, mais bien com-

plets : « Ainsi, a dit l'Éternel, maître des mondes ; va dire au peuple : « Exercez la véritable justice ; accomplissez le bien, soyez compatissants l'un envers l'autre. Gardez-vous d'opprimer la veuve, l'orphelin, l'étranger, le malheureux. Que vos cœurs ne méditent plus le malheur d'autrui ». Mais ajoute le messager divin avec chagrin, on refusa de m'écouter ; ce fut toujours la même désobéissance ; de leur cœur ils firent une pierre très dure :

Aussi répondit-il, au peuple si peu charitable : « Quand l'Éternel « vous a parlé vous n'avez pas voulu entendre ; voici ce qu'il vous « dit aujourd'hui : qu'ils m'invoquent je ne voudrai plus les écouter ».

Le prophète Michée (vi-vii) rappelle lui aussi à ses frères l'importance particulière qui s'attache à la pratique de la justice ; de cette justice bonne et paternelle ; à la pratique de la charité désintéressée et illimitée ; l'amour du bien, de la bienveillance, du dévouement. Ezéchiel dit textuellement au peuple qu'il exhorte : « Faites-vous un cœur nouveau, une âme nouvelle ».

Mesdames et Messieurs, jusqu'ici je ne vous ai parlé que d'une façon générale de l'action si belle que peut accomplir l'âme charitable ; vous avez senti combien est grande et magnifique cette faculté d'accomplir les meilleures choses.

Mais vous avez senti également combien pourrait être complet l'exposé que je vous en ai fait. Vous ai-je parlé à propos de la charité, des huit façons différentes qu'il y a de l'accomplir et que nos moralistes ont si bien expliquées ? Car il ne suffit pas de soulager son prochain ; il faut prendre garde à la façon de donner son aumône, à la discréption qui doit l'accompagner, au secret que l'on doit garder, à l'ostentation que l'on doit éviter, aux convenances à observer vis-à-vis de celui qui rougit d'accepter et de tendre la main, aux paroles de réconfort que l'on prononce, etc.

Vous connaissez, peut-être, l'histoire de ces deux frères qui s'aimaient bien tendrement, et qui est rapportée dans le Midrache Rabbâ. Je vais vous donner le récit de Lamartine de l'acte de bienfaisance qu'ils s'étaient fait un jour mutuellement. « Alors que Jérusalem était encore un champ labouré, écrit le poète, deux frères possédaient la partie du terrain où s'élève aujourd'hui le temple. L'un de ces frères était marié et avait plusieurs enfants ; l'autre vi-

vait seul. Ils cultivaient en commun le champ qu'ils avaient hérité de leur mère. Le temps de la moisson venu, les deux frères lièrent leurs gerbes et en firent deux tas égaux, qu'ils laissèrent sur le champ. Pendant la nuit, celui des deux frères qui n'était pas marié eut une bonne pensée ; il se dit à lui-même : « Mon frère a une femme et des enfants à nourrir ; il n'est pas juste que ma part soit aussi forte que la sienne ; allons, prenons dans mon tas quelques gerbes que j'ajouterai secrètement aux siennes ; il ne s'en apercevra pas et ne pourra ainsi refuser ». Et il fit comme il avait pensé. La même nuit, l'autre frère se réveilla et dit à sa femme : « Mon frère est jeune ; il vit seul et sans compagnie ; il n'a personne pour l'assister dans son travail et pour le consoler dans ses fatigues ; il n'est pas juste que nous prenions du champ commun autant de gerbes que lui ; levons-nous, allons et portons secrètement à son tas un certain nombre de gerbes ; il ne s'en apercevra pas et ne pourra ainsi les refuser ».

Le lendemain chacun des deux frères se rendit au champ, et fut bien surpris de voir que les tas étaient toujours pareils. Ni l'un ni l'autre ne pouvait intérieurement se rendre compte de ce prodige. Ils firent de même pendant plusieurs nuits de suite ; mais comme chacun d'eux portait au tas de son frère le même nombre de gerbes, les tas demeuraient toujours égaux, jusqu'à ce qu'une nuit, tous deux s'étant mis en sentinelle pour approfondir la cause de ce miracle, ils se rencontrèrent portant chacun les gerbes qu'ils se destinaient mutuellement. Or, le lieu où une si bonne pensée était venue à la fois et si persévéramment à deux hommes devait être une place agréable à Dieu et les hommes la bénirent et la choisirent pour y bâtir une maison de Dieu.

De nos jours, je crois qu'on étonnerait bien des économistes en accordant certains priviléges à la pauvreté. Ils sont en général d'avis que le pauvre n'a d'autre droit que d'être recueilli dans des établissements spéciaux, et de recevoir des aumônes ou des secours facultatifs. La Loi mosaïque se montre plus large à l'égard des pauvres, elle leur accorde des droits qui leur permettaient de vivre et même de reconstituer leur avoir. C'est qu'en effet la charité a toujours été considérée comme une des principales vertus. Ce sentiment qui distingue le peuple israélite n'est pas purement instinctif ; il est plutôt la conséquence de l'habitude, le résultat de nos

lois en faveur des pauvres. On peut être fier à juste titre de vertus qui sont inspirées par de nobles sentiments. Mais quand une vertu a sa source dans d'anciennes habitudes, dans des pratiques accomplies de génération en génération, quand elle est devenue comme une marque distinctive du caractère national, combien le peuple qui possède cette vertu ne doit-il pas être reconnaissant envers Dieu qui par ses sages et bienfaisants commandements la lui a enseignée !

Voici ce que nous trouvons dans un passage du Pentateuque : « Il y aura toujours des pauvres dans le pays, c'est pourquoi je te prescris d'ouvrir largement ta main en faveur de ton frère, en faveur du pauvre, du nécessiteux de ton pays ». Ces paroles laisseraient, croirait-on, à chacun, la liberté de pratiquer la charité à sa volonté. Mais heureusement il y a encore d'autres préceptes qui accordent certains droits aux pauvres, comme nous allons le voir.

C'est que l'âme charitable préside à l'accomplissement de nos devoirs sociaux ; elle en comprend le sens et veut par conséquent les accomplir d'une manière parfaite, la plus conforme à l'intérêt de chacun. L'agriculteur en se levant le matin pour aller vaquer aux travaux champêtres sait très bien qu'un grand nombre de bonnes actions vont se présenter à lui. Il ne dépendra que de sa volonté de les accomplir parcimonieusement ou libéralement. Mais son âme charitable le conseillera. Il sait que cette belle moisson qu'il va cueillir lui portera l'aisance à la famille, tout au moins sa subsistance. La loi lui ordonne de ne pas moissonner toute la superficie de la terre qu'il a ensemencée. Il devra laisser un coin, le *péa*, à la disposition entière du pauvre, de l'étranger qui pourront venir en jouir comme si ce morceau leur appartenait. La superficie du coin devait être au moins du soixantième de la superficie totale ; de même pour tous les épis que le moissonneur oublie ou néglige de moissonner, il ne peut revenir sur ses pas pour les prendre ; il seront de droit, la propriété de l'étranger, de l'orphelin, de la veuve (Deuteronome, 24). Il en sera de même pour la cueillette des olives, production qui est plus importante encore aujourd'hui en Palestine. On ne doit pas rechercher les fruits qui se sont dispersés ça et là ; ils seront enlevés par l'étranger, la veuve, l'orphelin ; de même encore pour la vendange, tout grappillon leur reviendra de droit, et le vendangeur devra prendre garde de les prendre pour lui.

Il perd tous ses droits sur ce qui était quelques minutes auparavant son bien propre. Et comment ne pas parler de cette institution si importante : la dîme, en hébreu *maasser* qui vous paraît si naturelle, si juste. Les impôts actuels ne semblent-ils pas avoir été copiés sur elle ?

Voilà encore un droit acquis aux malheureux. En effet, l'Israélite, je parle du temps où toute les prescriptions bibliques étaient scrupuleusement applicables, devait remettre la dîme annuelle aux Lévitiques ; mais tous les trois ans il était encore obligé de donner aux pauvres la dixième partie de ce qu'il avait acquis dans cette année : « Au bout de trois ans tu donneras la dîme de la récolte de cette année et tu la déposeras à tes portes. Elle servira à entretenir le Lévite, qui ne possède aucune terre, ainsi que l'étranger, l'orphelin et la veuve qui demeurent avec toi. Alors l'Eternel ton Dieu bénira toutes tes entreprises ». Dans chaque ville on établissait des dépôts pour y recueillir les dîmes et c'est là que puisaient les nécessiteux réduits à la misère. L'Ecriture Sainte a eu soin de mentionner la prière que devaient réciter ceux qui apportaient leur dîme. Au début de cette prière ils déclarent solennellement qu'ils ont réellement prélevé la dîme de tous leurs revenus sans rien oublier, et en terminant ils appellent la bénédiction du Ciel sur ceux qui se sont ainsi conformés à ce précepte divin.

En jetant un coup d'œil sur les livres des Chroniques et de quelques prophètes nous constatons que ce prélèvement se perpétuait de siècle en siècle avec régularité et abondance: Grâce à cela l'âme charitable du peuple israélite put subvenir facilement aux besoins des malheureux.

Ce n'étaient pas là les seuls priviléges de la pauvreté. Vous savez que la septième année était l'année sabbatique, pendant laquelle la terre devait rester en jachère. Tout ce qu'elle produisait en cette année de repos appartenait à tout le monde, aussi bien au propriétaire du champ, qu'à son domestique, à sa servante, à son mercenaire, à l'étranger, aux bêtes domestiques, et à tous les autres animaux.

Indépendamment de cela, les périodes des grandes fêtes religieuses de notre calendrier, sont également l'occasion pour l'âme charitable d'exercer ses bienfaits.

Nous comprenons facilement la raison de certains préceptes, car

ils font appel à notre générosité. Ainsi, pour la fête de Pentecôte, appelée fête des semaines, au moment où commence en Palestine les premières moissons, car ce pays est d'un climat chaud et les céréales mûrissent de bonne heure, nous ne devons pas nous réjouir seuls. Cette solennité doit être un jour de bonheur pour toute la population : « Tu te réjouiras devant l'Eternel ton Dieu, toi, ton fils, ta fille, ton esclave, ta servante ; ainsi que le Lévi qui est à tes portes ; l'étranger, l'orphelin, la veuve qui habitent parmi toi.

La même recommandation est donnée pour la fête des cabanes qui correspond avec les vendanges et les dernières moissons. Comment ne pas songer aux nécessiteux, aux déshérités de la fortune, aux infirmes à ces deux époques bénies de l'année ? La terre fournit abondamment ses trésors ; la nature sourit à l'homme, et ce dernier voudrait faire preuve d'égoïsme en ne songeant qu'à lui-même ?

Les magnifiques exhortations de Victor Hugo, ce poète à l'âme charitable, en faveur des miséreux, traduisent avec bonheur ces profondes paroles bibliques que nous venons de citer :

Dans vos fêtes d'hiver, riches, heureux du monde,
Quand le bal tournoyant de ses feux vous inonde,
Quand, partout à l'entour de vos pas, vous voyez
Briller et rayonner cristaux, miroirs, balustres,
Candélabres ardents, cercle étoilé des lustres,
Et la danse et la joie au front des conviés...
Oh ! songez-vous parfois, que de faim dévoré
Peut-être un indigent, dans les carrefours sombres,
S'arrête, et voit danser vos lumineuses ombres
Aux vitres du salon doré ?

Songez-vous qu'il est là, sous le givre et la neige
Ce père sans travail, que la famine assiège ?

Le prophète Amos, également, blâme sévèrement ces jours de réjouissance où le malheureux est oublié : « Je hais, dit-il, au nom de l'Eternel, et je rebute vos fêtes solennelles, et l'odeur de vos sacrifices ne me sera pas agréable, que si vous m'offrez des holocaustes, je ne les recevrai point, et je ne tournerai point mes yeux vers les sacrifices de vos bêtes grasses. Ote de devant moi le bruit de tes cantiques ; que je n'entende plus la mélodie de tes harpes. Car c'est la justice qui devrait jaillir parmi vous comme une source naturelle d'eau, c'est la charité, le droit, qui devrait courir parmi vous comme un torrent impétueux ».

« Et quelles sont ces voix que j'entends aujourd'hui s'écrie Jérémie, à son tour, dans une grande douleur ? Sur les collines retentissent des pleurs, des lamentations, d'amères plaintes poussées par mes frères, les enfants d'Iraël. C'est que voilà, ils ont abandonné la voix de l'équité, ils suivent un chemin grossier, ils ont oublié la morale de leur Dieu. Dormons dans notre honte, couvrons-nous de notre turpitude. Ville sainte de Jérusalem, va laver ton cœur de la méchanceté si tu veux être secourue. Jusqu'à quand séjourneront dans tes murailles les pensées de fausseté, d'iniquité, d'ignomnie ? ».

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, combien est immense le cercle d'action de l'âme charitable et il sera impossible dans cette seule causerie de le décrire entièrement. Le Décalogue qui nous enseigne le véritable Dieu unique comprend aussi des devoirs sociaux. En effet, dans l'accomplissement de la plupart de nos bonnes actions, la bonté, la tendresse, la charité viennent toujoursachever et compléter ces actions. Le respect dû aux parents doit s'accompagner de marques de bonté, de dévouement, en un mot de charité. Il en est de même pour la déférence due aux vieillards, aux sages, à nos supérieurs. Nous avons parlé des lois agraires ; l'âme charitable peut les étendre largement pour le plus grand profit des malheureux. La Michna, c'est-à-dire notre loi orale, dit textuellement, au sujet des grands devoirs qui nous incombent : ils n'ont aucune limite. Cela veut dire que, par exemple, pour les soins à donner aux malades et la visite à leur faire, l'assistance publique, le dévouement, l'âme charitable peut répéter sa bienfaisante action avec empressement et ardeur. Pour la réconciliation de personnes en désaccord, de ménages en discorde, de combien de façons l'homme ne peut-il pas s'employer et prouver sa sollicitude ? Il ne lui est fixé aucune limite et il peut mettre en action toutes ses facultés intelligentes et bienfaisantes. Vous avez remarqué que je ne vous ai parlé que bien succinctement des récompenses que l'âme charitable serait en mesure d'attendre pour tous les bienfaits qu'elle peut accomplir. Quelques versets vous ont, néanmoins, montré qu'elle avait tout à espérer aussi bien dans ce monde que dans un monde meilleur. Mais vous savez très bien que la bonne action doit être ayant tout désintéressée, qu'elle doit être accomplie pour elle, pour sa propre valeur et c'est ce qui fait sa noblesse. C'est une des raisons,

disent nos moralistes, principalement Maïmonide et Joseph Albou, pour laquelle l'Ecriture Sainte n'insiste pas sur la récompense réservée aux justes. Elle ne veut pas faire de ces derniers des salariés, mais au contraire des nobles serviteurs de l'Eternel qui ne cherchent qu'à accomplir sa volonté.

La tendresse de l'âme charitable ne doit pas se limiter seulement aux devoirs envers les hommes, comme vous le pensez bien. Elle serait bien imparfaite si elle se bornait à cela. Elle s'adresse également aux êtres inférieurs de la Création, aux animaux que l'homme a réduits à sa puissance. En effet, Dieu a déclaré dans la Bible que l'homme exercerait sa domination sur les poissons des mers et les oiseaux des airs, sur le bétail et les reptiles qui rampent sur la terre. Mais, en assignant à l'homme ce rang élevé, il lui a imposé certains devoirs pour contenir sa puissance dans les limites raisonnables. L'autorité de l'homme doit s'exercer sur tous les animaux de la création, mais il doit se souvenir que tous ces êtres sont les créatures de Dieu, partageant avec lui la protection de sa divine sollicitude. Aussi, en nous donnant sa Loi, Dieu nous a-t-il prescrit de nous montrer doux envers les animaux. Ainsi, il est défendu de séparer un animal de sa mère pendant les sept premiers jours de sa naissance, et il n'était pas reçu en sacrifice avant ce délai ; un animal ne peut être égorgé le même jour qu'un de ses petits. Il n'est pas permis de museler un bœuf occupé à battre le blé, pour qu'il ne soit pas exposé à souffrir de la faim pendant qu'il voit devant lui une nourriture abondante. Il est également défendu d'atteler un bœuf et un âne à la même charrue, parce qu'ils sont de force inégale et qu'il serait pénible pour eux de travailler ensemble. Aucun animal ne doit travailler le jour du samedi afin que même ce pauvre être puisse partager avec l'homme le bienfait du repos. Rencontrons-nous un animal tombé sous sa charge, il faut l'aider à se relever. « Même dit le Pentateuque, si tu vois l'âne de celui que tu hais étendu par terre sous le poids de son fardeau, tu n'as pas le droit de passer outre, mais tu aideras ton ennemi à le relever ». Il est prescrit également de ramener à son propriétaire tout animal égaré, même s'il appartient à notre ennemi.

Mesdames, Messieurs,

Limité par le temps forcément réduit d'une conférence, je vous

ai exposé succinctement les multiples devoirs qui incombent à l'âme charitable. Vous avez vu comment le Pentateuque, c'est-à-dire la Loi divine et la Bible entière, veulent façonner l'âme humaine. Ils enseignent à l'homme ses multiples devoirs, tous d'une égale perfection, et permet à la société de se développer harmonieusement. C'est par l'accomplissement de ces commandements que le progrès social s'accomplira peu à peu. Il est incontestable que la morale juive renfermée dans la Bible et dans les autres livres sacrés a guidé les moralistes et grands penseurs qui se sont succédé à travers les âges. L'histoire nous montre l'éclosion de plusieurs religions et de plusieurs législations qui gouvernent les différentes nations du globe. Trouvons-nous dans ces diverses lois, des paroles ou des préceptes plus élevés, plus purs que ceux que nous venons de passer en revue ? Pouvez-vous citer des pensées plus profondes que celles que nous rencontrons dans la Bible ? Ces trois mots immortels :

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même », qui sont bien les trois piliers d'airain supportant tout l'édifice social de l'humanité, ont-ils été remplacés par quelque autre précepte plus fort, plus utile ? Certes non, et aussi longtemps que durera la terre, ils demeureront l'assise la plus solide de la science sociale.

Mais, il ne nous suffit pas, Mesdames et Messieurs, de faire cette constatation, à savoir que la Morale judaïque est parfaite et peut servir de guide à l'humanité. Nous devons l'étudier pour mieux la connaître, pour mieux la mettre en pratique. Pour cela il ne faut pas nous contenter des traductions que nous avons en langue française et autres ; cela est insuffisant. Il nous faut étudier ces immortels préceptes dans la langue dans laquelle ils sont écrits, c'est-à-dire dans l'hébreu. Cette langue sacrée n'est pas si difficile à connaître, comme on pourrait le croire, et comme un dicton populaire se plaît à le dire : c'est de l'hébreu ! Grâce aux livres d'enseignement, très nombreux aujourd'hui, on peut aborder l'étude de la langue de nos pères sans éprouver de grandes difficultés. C'est pour quoi je me crois autorisé à vous parler, à cette occasion, de la méthode autodidactique que notre vénéré Grand Rabbin, M. Fridman, a composée à cet effet. Ce livre d'enseignement primaire, facilite beaucoup l'étude de notre langue et il a été composé dans ce but, son nom l'explique : enseignement par soi-même. Je le conseille sincèrement à tous ceux qui, ayant négligé leurs premières études hé-

braïques, ou les ayant oubliées, voudraient les reprendre. Ils verront qu'en l'espace de quelques semaines seulement d'étude, ils seront à même de comprendre les phrases élémentaires. Une fois le premier pas fait, il leur sera bien aisé de progresser dans la langue sacrée. Et comment n'insisterai-je pas, Mesdames et Messieurs, sur l'opportunité de cette étude ? Vous avez tous connaissance de ce grand événement mondial que s'est produit le mois dernier devant le mont Sion : l'inauguration de l'Université hébraïque de Jérusalem. Cette imposante cérémonie, qui s'est déroulée devant plus de trente mille personnes, a été un nouveau rayon de lumière divine qui éclairera l'humanité. Des savants délégués de la plupart des nations, prirent part à cette fête grandiose et mémorable. Ils y ont proclamé à la face du monde la renaissance de la langue et de la science hébraïques.

Lord Balfour, venu spécialement d'Angleterre, prononça un éloquent et émouvant discours. Revêtu de la robe universitaire, il affirma la sublimité de la langue des Hébreux, qui date de la création du monde et son immortalité ; sa conclusion fut que notre langue allait devenir la langue de la concorde et du Progrès, et répandre la vérité dans l'univers, comme elle l'a déjà fait par la Bible. Telle est aussi notre conviction ; nous ne verrons en cela que la parfaite réalisation des vérités annoncées par nos prophètes.

J. KAOUA.



TABLE

	Pages
Origine.....	3
Séance d'inauguration de la Société.....	5
Conférence de M. ALBERT CONFINO, « La Kabbale ».....	9
Conférence de M. ISAAC HANOUNE, « La vitalité d'Israël à travers l'histoire ».....	31
Causerie de Mme LÉON STORA SUDAKA, « La Bible dans les arts et la littérature».....	47
Conférence de M. LUCIEN LÉVI-BRAM, « Aperçu sur la législation des Hébreux ».....	73
Causerie de M. ROBERT CONFINO, « Shylock ou les Juifs d'après Shakespeare ».....	91
Conférence de M. JOSEPH KAOUA, « l'Ame charitable suivant la Bible ».....	111

TABLE

ALGER. — Imp. Franck & Solal

23, rue Bruce.

1926

